Nations Unies A/78/6 (Sect. 9)*

Assemblée générale

Distr. générale
18 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Points 139 et 140 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

Programme 7
Affaires économiques et sociales

Table des matières

Page

Avant-propos 3

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022*** 4

Orientations générales 4

Programme de travail 20

Sous-programme 1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable 20

Sous-programme 2. Développement social inclusif 27

Sous-programme 3. Développement durable 32

Sous-programme 4. Statistiques 39

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 janvier 2024).
** A/78/50.
*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

23-07291* (F) 120124 120124

Merci de recycler

Sous-programme 5. Population 46
Sous-programme 6. Politiques et analyse économiques 51
Sous-programme 7. Institutions publiques et administration numérique 57
Sous-programme 8. Gestion durable des forêts 63
Sous-programme 9. Financement du développement durable 69
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** 77
Vue d'ensemble 77
Organes directeurs 84
Direction exécutive et administration 89
Programme de travail 92
Sous-programme 1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable 92
Sous-programme 2. Développement social inclusif 94
Sous-programme 3. Développement durable 95
Sous-programme 4. Statistiques 97
Sous-programme 5. Population 98
Sous-programme 6. Politiques et analyse économiques 100
Sous-programme 7. Institutions publiques et administration numérique 101
Sous-programme 8. Gestion durable des forêts 102
Sous-programme 9. Financement du développement durable 103
Appui au programme 105
Annexes
I. Organigramme et répartition des postes pour 2024 108
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle 109
III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes 112

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution 77/267, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

En 2024, le Département des affaires économiques et sociales continuera d'aider les États Membres à atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international et à concrétiser leurs aspirations communes dans les domaines social, économique et environnemental.

Le projet de budget-programme du Département pour 2024 répond aux priorités des États Membres telles qu'elles sont définies par les tendances actuelles du développement et telles qu'elles sont guidées par les mandats législatifs et les objectifs organisationnels émergeant des divers processus intergouvernementaux qui informent le travail du Département.

Notre trajectoire de développement est entravée par une crise prolongée. La mission fondamentale de l'Organisation est donc plus importante que jamais. Le Département continuera de promouvoir le Programme 2030 en tant que plan directeur pour la réponse aux crises et le relèvement. C'est en donnant suite aux engagements pris dans le cadre du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris et du Programme d'action d'Addis-Abeba que nous pourrons parvenir à un relèvement stable et inclusif, renforcer la résilience et faire progresser le monde vers un développement durable qui profite à tous.

Nous sommes prêts, avec l'ensemble de la communauté internationale du développement, à accompagner les États Membres dans leurs efforts.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales
(*Signé*) **LI** Junhua

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

9.1 Le Département des affaires économiques et sociales apporte son concours au pilier Développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, notamment en favorisant la coopération internationale de façon à parvenir au développement durable pour toutes et tous. Il est notamment chargé : a) de fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d'experts ; b) de suivre et d'analyser les tendances, les perspectives et les questions d'orientation en matière de développement au niveau mondial ; c) d'appuyer les mesures prises pour transposer les grandes orientations formulées à l'occasion des conférences et réunions au sommet des Nations Unies sous la forme de politiques et de programmes nationaux et d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales d'exécution des programmes, en particulier la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, dans le cadre notamment du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement. Son mandat découle des propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), publié en 1997. Dans sa résolution 52/220, l'Assemblée générale a noté la création du Département des affaires économiques et sociales, qui visait à appliquer ces propositions.

9.2 Le Département est l'élément fondamental sur lequel repose l'appui normatif et analytique fourni par le Secrétariat aux organes intergouvernementaux et aux mécanismes s'intéressant aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et il est à l'origine de nombreuses initiatives destinées à promouvoir les questions de développement économique et social.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

9.3 À l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenu à New York en septembre 2019, des préoccupations ont été exprimées quant au fait que la réalisation des objectifs de développement durable avançait lentement dans de nombreux domaines et des engagements ont été pris pour faire que la prochaine décennie soit une décennie d'action et de résultats en vue d'atteindre les objectifs d'ici à 2030. Il demeure donc primordial que l'ONU adopte une approche cohérente et intégrée pour aider les États Membres à accélérer d'urgence l'action menée à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes afin de donner corps à la vision et aux objectifs du Programme 2030. Tout au long des années 2020 et 2021, la pandémie de COVID-19 a ajouté une dimension d'urgence aux grands domaines d'intervention en faveur desquels les États Membres se sont engagés dans la déclaration politique issue du forum.

9.4 Les effets conjugués des crises en cours, qui sont étroitement liées, pèsent de plus en plus sur la communauté mondiale. La conjoncture mondiale en constante évolution a ajouté à l'urgence de réaliser des progrès dans les 10 grands domaines d'intervention définis par les États Membres dans la déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable qui s'est tenu en septembre 2019. Les pays les plus vulnérables, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, souffrent particulièrement de ces crises. Les pays à revenu intermédiaire ont quant à eux encore beaucoup de mal à assurer un développement durable. En outre, les femmes et les filles continuent de subir de manière disporportionnée les conséquences de ces crises, de même que les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, qui sont durement touchés.

9.5 À la lumière des textes issus du Sommet sur les objectifs de développement durable et du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre programme commun » (A/75/982), le Département continuera de préconiser l'adoption d'approches synergiques et axées sur l'avenir pour faire face aux multiples crises corrélées et accélérer le relèvement de façon à améliorer les moyens de subsistance et les conditions de vie de toutes les personnes, notamment dans le cadre des activités qu'il mène pour promouvoir l'action climatique, l'investissement dans les infrastructures durables et la coopération pour le développement tenant compte des risques.

9.6 Le Département épaule les États Membres dans le cadre des grandes conférences et réunions au sommet organisées à l'échelle mondiale et des réunions périodiques consacrées aux domaines économique, social et environnemental. En veillant à conduire la réflexion mondiale, il prévoit les tendances économiques, sociales et démographiques et produit, analyse et compile des données et des statistiques afin d'informer et de conseiller les États Membres et les autres parties prenantes lorsqu'ils font le point sur les tendances et les mesures propres à régler les problèmes communs. Il appuie également les mesures prises pour transposer sous la forme de programmes nationaux les grandes orientations formulées à l'occasion des conférences et réunions au sommet des Nations Unies et aide les États Membres à renforcer leurs capacités nationales en leur offrant une assistance technique.

9.7 En accordant une attention particulière aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, le Département dégage de nouvelles tendances et des possibilités d'action efficaces devant permettre d'éliminer la pauvreté, de lutter contre les inégalités et de promouvoir les perspectives et les progrès en matière de développement durable pour toutes et tous. Il mène également des activités de renforcement des capacités pour aider les pays en situation particulière à atteindre les objectifs de développement durable.

9.8 En 2024, le Département continuera :

a) d'aider les États Membres à se préparer aux processus intergouvernementaux importants et aux événements marquants, dont la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et le Sommet de l'avenir ;

b) d'accroître la disponibilité des principales données et analyses sociales, démographiques et économiques afin qu'elles guident l'élaboration de politiques porteuses de transformation dans le contexte du relèvement après la crise, le but étant de créer des sociétés plus résilientes et plus inclusives et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;

c) de mieux guider la réflexion en adoptant une approche multidimensionnelle et intersectionnelle de l'analyse, l'objectif étant d'appuyer les processus intergouvernementaux qui tiennent compte des effets différenciés que les tendances, politiques et programmes, nouveaux ou non, ont sur les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables ainsi que sur les femmes et les filles ;

d) de tirer parti des axes de travail sur l'action climatique, le financement du développement durable, la transformation numérique, l'accessibilité des données, les projections et les questions nouvelles de façon à progresser vers la réalisation d'un développement durable qui profite à toutes et à tous ;

e) de faire que les pays atteignent les objectifs convenus au niveau international en apportant un soutien technique et stratégique structuré au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, l'accent étant mis sur les pays d'Afrique et les pays en situation particulière.

9.9 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales continuera de présider le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales plus. Par l'intermédiaire de ce comité, le Département collaborera avec les entités des Nations Unies pour faire en sorte que leurs organes intergouvernementaux contribuent aux travaux du forum politique de haut niveau pour le

développement durable et renforcent les synergies et les stratégies communes destinées à aider les États Membres à exécuter le Programme 2030. Il contribuera à la création de partenariats multipartites et au développement des capacités dans des domaines thématiques comme les ressources naturelles, l'eau, l'énergie, le climat, les océans, les transports, les sciences et technologies ainsi que les préoccupations particulières des petits États insulaires en développement. Il contribuera également au Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'accroître la collaboration et la coordination en matière de gestion durable de tous les types de forêts et d'exploiter pleinement le potentiel des forêts pour régler les problèmes mondiaux.

9.10 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Département continuera de seconder l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pour ce qui est de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui contribue à promouvoir les orientations multilatérales en matière de développement durable qui sont propres au Programme 2030, qu'il s'agisse de l'élaboration de politiques ou de normes. Il travaille à cet effet en coordination avec les entités du système des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable. S'étant doté d'un mécanisme de coordination interne à l'appui du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, il continuera de favoriser des échanges plus structurés avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents par l'intermédiaire du Bureau de la coopération pour le développement. Ces échanges structurés lui permettent de mieux mener à bien ses activités de renforcement des capacités en aidant les États Membres, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, à transposer au niveau national les politiques et cadres normatifs mondiaux devant permettre d'atteindre les objectifs de développement durable et d'autres objectifs convenus au niveau international. Le Département continuera à s'appuyer sur le rôle de leadership et de coordination des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de leurs bureaux pour déterminer plus facilement des points d'entrée et établir des partenariats efficaces au niveau des pays. Par ailleurs, il poursuivra sa collaboration avec diverses institutions et parties intéressées pour développer ses capacités d'analyse des politiques et de production de savoirs. Il continuera de présider ou de coprésider les mécanismes interinstitutions qui s'occupent des questions de handicap, des peuples autochtones, des personnes âgées et des jeunes, de l'identité juridique, du financement du développement, des statistiques et de la science, la technologie et l'innovation, et jouera ainsi un rôle essentiel s'agissant d'assurer la cohérence des activités menées dans ces domaines thématiques. En outre, dans le cadre de l'action visant à renforcer le rôle que joue l'Organisation pour ce qui est de stimuler la réflexion sur la réalisation du Programme 2030, le Réseau des économistes des Nations Unies continuera de faire avancer la réflexion et la recherche stratégique sur les grandes questions actuelles et nouvelles touchant au développement économique, financier et social, en particulier dans le contexte du Programme 2030.

9.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :

a) La coopération se poursuit avec les décideurs et les parties prenantes et entités nationales, régionales et internationales en ce qui concerne l'examen de questions touchant le développement durable à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que dans le cadre d'autres mécanismes intergouvernementaux dont le Département assure le service ;

b) Le Département continue de disposer d'informations et de données actualisées et justes et de pouvoir suivre les tendances pour produire ses analyses ;

c) Les États et les autres parties prenantes continuent de collaborer avec le Département pour mener les activités relatives au programme proposées et disposent des capacités et des ressources nécessaires.

9.12 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Conformément aux mandats que les États Membres lui

ont confiés par l'intermédiaire des organes délibérants, il continuera de tenir compte de ces questions dans ses travaux normatifs et analytiques et dans les activités qu'il mène à l'appui des organes intergouvernementaux. Il continuera de les analyser dans le cadre de ses travaux et fera ressortir les questions liées à l'égalité des genres dans la documentation de fond, le programme et les débats des organes intergouvernementaux, selon qu'il conviendra. Les membres du réseau de coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre du Département continueront de servir de personnes-ressources pour tout ce qui touche à l'égalité des genres et l'intégration des questions de genre et veilleront à ce que ces questions soient prises en compte dans les activités relatives aux programmes et les activités de fond du Département. Dans le cadre de ses sous-programmes, le Département continuera à tenir dûment compte de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes dans l'exécution de son programme de travail pour 2024.

9.13 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Département s'emploiera à promouvoir un développement social et économique qui profite à tous, notamment aux personnes en situation de handicap, et veillera à tenir la promese faite dans le cadre du Programme 2030 de ne laisser personne de côté. En sa qualité de secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, il facilitera le dialogue à l'échelle mondiale afin de remédier au décalage qui existe entre les engagements internationaux pris en faveur des personnes en situation de handicap et les politiques, programmes et pratiques de développement aux niveaux national et international. Il participera également à divers projets communs et groupes de coordination sur l'inclusion du handicap faisant intervenir d'autres entités du système des Nations Unies, et notamment à la mise en œuvre de la Stratégie.

Exécution du programme en 2022

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

9.14 La poursuite de la pandémie de COVID-19 en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier sur les travaux d'analyse, les réunions intergouvernementales, les activités normatives et les activités de renforcement des capacités menées par le Département. Le fait que le Département ait dû constamment s'adapter aux circonstances et reporter ou annuler certains produits et activités prévus a aussi eu des répercussions sur les résultats escomptés dans le cadre des sous-programmes 2, 4 et 5.

9.15 Par ailleurs, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, le Département s'est fondé sur ses objectifs d'ensemble et a donné suite aux demandes des États Membres qui réclamaient une analyse approfondie des conséquences de la pandémie sur les perspectives de développement et la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'est également employé à lutter contre les multiples dimensions de la pauvreté et des inégalités et à formuler des recommandations concrètes visant à promouvoir des mesures novatrices en faveur de politiques sociales et économiques inclusives et d'un développement à dimension humaine.

9.16 Le Département continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Ainsi, il a alimenté davantage la réflexion en fournissant aux décideurs des scénarios sur la réalisation des objectifs de développement durable au lendemain de la pandémie, en proposant des pistes pour bâtir des sociétés résilientes et en élaborant des modules portant sur le relèvement après la pandémie. De nombreuses réunions se sont tenues en ligne ou dans un format hybride. Il a été en revanche plus difficile d'engager des négociations intergouvernementales. Il a fallu faire preuve de créativité et innover en permanence pour mener à bien de nouvelles tâches. L'organisation de réunions entièrement virtuelles a également posé des difficultés compte tenu des différents fuseaux horaires. De plus, certains pays et régions continuent de faire face à des contraintes technologiques et à des problèmes de connectivité, ce qui a aussi limité ou interrompu la participation aux réunions virtuelles. Dans la limite de ses capacités existantes, le Département continuera de tirer parti des différentes modalités de réunion, selon qu'il conviendra et sur demande des États Membres, pour faciliter les concertations, les activités de renforcement des capacités, les échanges d'informations

et la mise en réseau. Il continuera également à assurer le développement des capacités par des moyens virtuels en vue d'une plus grande participation.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.17 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
47/191	Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
50/227	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
51/176	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
51/240	Agenda pour le développement
52/220	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999
55/2	Déclaration du Millénaire
55/279	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
57/144	Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/253	Sommet mondial pour le développement durable
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement
58/269	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement
59/243	Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
60/265	Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
66/288	L'avenir que nous voulons
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)
69/143 ; 77/188	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
69/151	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
69/214	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
69/321	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/246 ; 74/234	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

75/290 A	Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
75/290 B	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
76/203 ; 77/245	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
76/204 ; 77/164	Réduction des risques de catastrophe
76/220 ; 77/184	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
77/150	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

1998/7	Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
2007/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous
2008/29 ; 2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2019/2	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
2021/30	Les technologies libres au service du développement durable

Communiqués ministériels issus du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social

2002	La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement
2003	Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable
2004	Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
2006	Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable
2007	Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables
2007	Examen ministériel annuel sur le thème « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »
2008	Forum pour la coopération en matière de développement
2008	Examen ministériel annuel sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable »

Sous-programme 1
Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

45/264	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
48/162	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

48/209 Activités opérationnelles de développement : bureaux extérieurs du système des Nations Unies pour le développement

S-19/2 Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21

52/12 B Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes

60/180 La Commission de consolidation de la paix

60/252 Sommet mondial sur la société de l'information

61/16 Renforcement du Conseil économique et social

63/311 ; 64/289 Cohérence du système des Nations Unies

65/1 Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

65/10 Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

67/290 Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable

68/1 ; 72/305 Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social

68/6 Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

70/106 Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

70/184 Les technologies de l'information et des communications au service du développement

70/201 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

70/262 Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies

70/299 Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial

72/276 Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix

72/279 Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

74/228 ; 77/175 Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance

74/297 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

74/298 Examen de l'application des résolutions de l'Assemblée générale suivantes : 67/290 sur le forum politique de haut niveau pour le développement durable, 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial et 72/305 sur le renforcement du Conseil économique et social

74/537 B Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission

76/4 Examen du fonctionnement du système redynamisé des coordonnateurs résidents, et notamment de ses modalités de financement

77/182 Mise en valeur des ressources humaines

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1996/31 Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

1999/51 Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods

2000/19 Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

2001/27 Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale : amélioration des méthodes de travail des commissions techniques du Conseil économique et social

2002/225 Création d'un fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG

2006/44	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale
2008/4	Mesures tendant à améliorer la procédure de présentation des rapports quadriennaux
2009/32 ; 2021/242 ; 2022/349	Pays africains qui sortent d'un conflit
2014/14 ; 2015/15	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2019/15 ; 2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2021/18 ; 2022/20	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti
2021/243 ; 2022/350	Appui à la région du Sahel
2022/334	Examen des commissions techniques et des organes d'experts du Conseil économique et social

Conclusions concertées du Conseil économique et social

1995/1	Coordination du suivi et application des résultats des grandes conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et domaines connexes
1997/1	Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissements et commerce
2000/2	Évaluation des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies, dans le cadre de conférences d'examen, en ce qui concerne la promotion de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2001/1	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement, s'agissant en particulier de l'accès aux connaissances et aux technologies, surtout dans le domaine de l'information et de la communication, et de leur transfert, notamment grâce à des partenariats institués avec les intéressés, y compris le secteur privé
2002/1	Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire
2008/2	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2008/5	Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat
2008/29	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

Communiqués ministériels issus du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social

1998	Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le cycle d'Uruguay, incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation
1999	Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : renforcement des moyens d'action et promotion de la femme
2000	Développement et coopération internationale au XXIe siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances
2001	Rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable

2008	Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable
2009	Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale
2010	Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes
2011	Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation
2012	Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
2013	La science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière
2014	Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement
2015	Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable

Déclarations ministérielles issues du débat de haut niveau du Conseil économique et social et du forum de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil

E/HLS/2021/1	Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de 2021 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, organisé sous les auspices du Conseil, sur le thème « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable »
E/HLS/2022/1	Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de 2022 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé en 2021 sous les auspices du Conseil, sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

Sous-programme 2
Développement social inclusif

Résolutions de l'Assemblée générale

37/52	Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées
45/106	Application du Plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes
47/196	Institution d'une journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
48/96	Règles pour l'égalisation des chances des handicapés
50/81	Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
51/58	Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales
54/120	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
S-24/2	Nouvelles initiatives de développement social
61/106	Convention relative aux droits des personnes handicapées
61/295	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
62/10	Journée mondiale de la justice sociale
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
66/149	Journée mondiale de la trisomie 21
67/139	Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées

68/3	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »
69/2	Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
69/142	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
69/145	Journée mondiale des compétences des jeunes
69/202	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain
70/170	Vers la pleine réalisation de l'objectif d'une Organisation des Nations Unies accessible et inclusive pour les personnes handicapées
72/6	Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique
72/162 ; 74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant
73/24 ; 75/18	Le sport, facteur de développement durable
74/119 ; 76/135	Rôle des coopératives dans le développement social
74/120 ; 76/136	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
74/121 ; 76/137	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
74/124 ; 75/153	Suivi du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et ses prolongements
75/154 ; 77/189	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
76/133	Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
76/134 ; 77/188	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
76/138 ; 77/190	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
76/139	Préparation et célébration du trentième anniversaire de l'Année internationale de la famille
76/148 ; 77/203	Droits des peuples autochtones
76/154	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : participation
76/218 ; 77/179	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
76/219 ; 77/183	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
77/240	Promouvoir et institutionnaliser la communication facile à comprendre afin de favoriser l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1996/7	Suivi du Sommet mondial pour le développement social et rôle futur de la Commission du développement social
1996/31	Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
2000/22	Création d'une instance permanente sur les questions autochtones
2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous
2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous
2016/8	Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain
2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2018/5	Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous
2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
2018/219	Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquante-septième session
2019/4 ; 2021/8	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social

2019/6 Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

2020/7 Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme

2021/9 ; 2022/6 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2021/10 Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous

Conclusions concertées du Conseil économique et social

1996/1 Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté

2006 Déclaration ministérielle sur la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable

2007 Déclaration ministérielle sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement

Commission du développement social

45/2 Les jeunes

53/1 Politiques et programmes mobilisant les jeunes

Sous-programme 3
Développement durable

Résolutions de l'Assemblée générale

49/122 Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (Plan d'action de la Barbade)

S-22/2 Déclaration et état des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière

59/311 Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement)

65/2 Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

67/215 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

71/222 Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)

71/312 L'océan, notre avenir : appel à l'action

72/212 Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable

73/226 Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)

74/3 Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement

74/306 Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

74/307 Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19

75/212 Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)

76/202 ; 77/162 Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21

76/210 ; 77/170	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
76/296	Notre océan, notre avenir, notre responsabilité
77/165	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
77/169	Harmonie avec la Nature

Sous-programme 4
Statistiques

Résolutions de l'Assemblée générale

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle
69/266	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable
69/282	Journée mondiale de la statistique
71/313	Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

2006/6	Renforcement des capacités statistiques
2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale
2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle
2014/31	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable
2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)
2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale
2018/2	Organisation des travaux et méthodes de travail futures du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques
2018/14	Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe
2020/5	Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies
2021/259-261	Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa session de 2021 – recommandations 1 à 3
2022/3	Veiller à ce que les activités menées dans le domaine des statistiques et des données s'adaptent à l'évolution de l'écosystème statistique et des données
2022/24	Renforcement des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale
2022/324	Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante-troisième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquante-quatrième session
2023/301	Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa douzième session et ordre du jour provisoire et dates de sa treizième session

Sous-programme 5
Population

Résolutions de l'Assemblée générale

49/128	Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement
S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
57/299	Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida
65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement
71/1	Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants
72/281	Journée internationale des envois de fonds à la famille
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
73/326	Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales
76/266	Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés

77/176	Migrations internationales et développement

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1994/2	Programme de travail dans le domaine de la population
1995/55	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
1997/2	Migrations internationales et développement
1997/42	Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement
1999/10	Accroissement, structure et répartition de la population
2005/213	Amélioration des travaux de la Commission de la population et du développement
2016/25	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement
2022/332	Cycle d'examen et d'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Résolutions de la Commission de la population et du développement

1997/2	Présentation de rapports à la Commission de la population et du développement
1997/3	Programme de travail dans le domaine de la population
1998/1	Santé et mortalité
2000/1	Population, parité et développement
2001/1	Population, environnement et développement
2003/1	Population, éducation et développement
2004/1	Programme de travail dans le domaine de la population
2004/2	Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
2005/1	Population, développement et VIH/sida et leur rapport avec la pauvreté
2005/2	Contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sous tous ses aspects, à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire
2006/1	Méthodes de travail de la Commission de la population et du développement
2006/2	Migrations internationales et développement
2007/1	Changement de la structure par âge et ses conséquences sur le développement
2008/1	Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement
2009/1	Contribution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement
2010/1	Santé, morbidité, mortalité et développement
2011/1	Fécondité, santé procréative et développement
2012/1	Les adolescents et les jeunes
2013/1	L'évolution des migrations : aspects démographiques
2014/1	Évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
2016/1	Enrichissement des données démographiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030
2021/1	Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable
2022/1	La population et le développement durable, en particulier la croissance économique soutenue et inclusive

Sous-programme 6
Politiques et analyse économiques

Résolutions de l'Assemblée générale

118 (II)	Rapports sur la situation et les tendances de l'économie mondiale
61/210	Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
67/221	Stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés

68/18 ; 73/133	Sortie de pays de la catégorie des pays les moins avancés
74/200 ; 76/191	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
74/204 ; 76/194	Produits de base
74/231 ; 76/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
75/225 ; 77/174	Vers un nouvel ordre économique international
75/259	Prorogation de la période préparatoire précédant le retrait de l'Angola de la catégorie des pays les moins avancés
76/8	Retrait du Bangladesh, du Népal et de la République démocratique populaire lao de la catégorie des pays les moins avancés
76/190 ; 77/151	Commerce international et développement
76/217 ; 77/246	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
77/177	Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

1990/52	Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et de prévision des tendances économiques mondiales
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2011/274	Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
2019/3 ; 2021/19	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
2020/10	Rapport du Comité des politiques de développement sur sa vingt-deuxième session
2021/11	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt-troisième session

Sous-programme 7
Institutions publiques et administration numérique

Résolutions de l'Assemblée générale

50/225 ; 60/34	Administration publique et développement
69/228	Promouvoir et favoriser l'efficience, le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et la transparence dans les administrations publiques en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques
69/327	Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable
70/125	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
71/208	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/235	Mise en valeur des ressources humaines
76/213	Science, technologie et innovation au service du développement durable

Résolutions du Conseil économique et social

2001/45	Restructuration et revitalisation du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies
2016/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session
2017/23	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session
2018/12	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session
2019/24 ; 2022/15	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2019/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-huitième session

2020/21	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-neuvième session
2022/9	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa vingt et unième session

Sous-programme 8
Gestion durable des forêts

Résolutions de l'Assemblée générale

62/98	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
67/200	Journée internationale des forêts
70/199	Instrument des Nations Unies sur les forêts
71/285	Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

Résolutions du Conseil économique et social

2000/35	Rapport de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts
2015/33	L'arrangement international sur les forêts après 2015
2017/4	Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020
2020/14	Résultats de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts
2021/6	Programme de travail du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2022-2024
2022/17	Résultats de la dix-septième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Sous-programme 9
Financement du développement durable

Résolutions de l'Assemblée générale

56/210 B	Conférence internationale sur le financement du développement
57/250	Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat
57/273	Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement
63/239	Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
67/289 ; 71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale
71/213	Promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites pour favoriser le développement durable
72/278	Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
74/205 76/195	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
75/208 ; 76/198	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
76/192 ; 77/152	Système financier international et développement
76/193 ; 77/153	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
76/196 ; 77/154	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
76/197 ; 77/155	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
76/221 ; 77/185	Coopération Sud-Sud
77/244	Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies

Résolutions du Conseil économique et social

2004/69 ; 2006/48 ; 2017/2	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement
2010/26	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et à la Conférence d'examen de 2008
2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
2017/3	Code de conduite des Nations Unies pour la coopération en matière de lutte contre la fraude fiscale internationale
E/FFDF/2020/3 ; E/FFDF/2021/3	Conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement : suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Produits

9.18 On trouvera dans le tableau 9.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 9.1
Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	**1**	**1**	**1**	**1**
1. *World Social Report* (Rapport sur la situation sociale dans le monde)	1	1	1	1

Activités d'évaluation

9.19 L'évaluation interne de l'efficacité avec laquelle le Département conduit la réflexion sur le développement et appuie les travaux d'analyse, qui a été menée à bien en 2022, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2024.

9.20 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Les conclusions dégagées se fondent notamment sur : a) une évaluation portant sur les activités menées par le Département pour conduire la réflexion, analyser les politiques et produire des savoirs ainsi que pour recenser les domaines dans lesquels des progrès doivent être faits ; b) une évaluation portant sur les arrangements institutionnels qui existent et les domaines dans lesquels des améliorations doivent être apportées pour mieux alimenter la réflexion et enrichir les travaux d'analyse ; c) des données d'évaluation permettant de définir de manière plus précise et efficace la façon dont le Département entend conduire la réflexion.

9.21 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2024 :

a) évaluations internes sur des sujets transversaux ou thématiques communs aux sous-programmes ;

b) évaluations des activités de renforcement des capacités.

Programme de travail

Sous-programme 1
Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable

Objectif

9.22 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir le rôle de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable dans la mise en œuvre et le suivi intégrés du Programme 2030 et des textes issus d'autres conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes.

Stratégie

9.23 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de fournir un appui fonctionnel au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau pour le développement durable en vue de les aider à faciliter et à examiner la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et des engagements internationaux pris à cet égard dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. On s'acquittera plus précisément des tâches suivantes :

a) Fournir des analyses et des conseils factuels pour aider le Conseil : i) en participant à des dialogues sur les politiques à adopter et en formulant des recommandations stratégiques ; ii) en coordonnant les travaux des organes subsidiaires du Conseil et ceux des entités du système des Nations Unies ; iii) en repérant les questions nouvelles et émergentes qui ont une incidence sur la réalisation des objectifs de développement durable et en s'employant à y apporter des solutions ; iv) en renforçant les liens qui existent entre discussion et examen des politiques d'une part et action nationale en faveur du développement durable de l'autre ;

b) Aider le forum politique de haut niveau pour le développement durable à assurer le suivi et la mise en œuvre du Programme 2030 : i) en facilitant l'examen de l'état d'avancement, le dialogue sur les politiques et l'élaboration de recommandations pratiques visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030 ; ii) en aidant les pays à conduire des examens nationaux volontaires qui soient inclusifs et fondés sur des données factuelles et des analyses pour évaluer leurs activités de mise en œuvre du Programme 2030 ; iii) en incitant les équipes de pays des Nations Unies, les autres sous-programmes du Département et les entités du système des Nations Unies à apporter leur concours au processus d'examen ;

c) Fournir, sur demande, un appui fonctionnel et des services de secrétariat afin de faciliter la tenue des débats et des négociations sur les politiques à l'Assemblée générale, notamment dans le cadre de la Deuxième Commission (Commission économique et financière) ;

d) Fournir aux États Membres les données factuelles et les analyses dont ils ont besoin pour examiner et orienter les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, sur la base des mandats définis dans la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies effectué en 2020 et dans d'autres résolutions ;

e) Apporter un soutien au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au moyen de webinaires et d'autres activités, l'objectif étant de donner des orientations concernant l'appui que les équipes de pays des Nations Unies prêtent aux pays qui mènent des examens nationaux volontaires, et de permettre à ces équipes d'effectuer des évaluations coordonnées de la mise

en œuvre de l'examen quadriennal complet, en concertation avec le Bureau de la coordination des activités de développement ;

f) Faciliter le dialogue sur les politiques à adopter et la formulation de recommandations quant aux mesures efficaces, axées sur l'être humain et tenant compte des questions de genre qu'il convient de prendre pour faire face aux conséquences de la pandémie et des multiples crises – alimentaire, énergétique, financière et climatique – mondiales et interdépendantes de façon à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, en proposant des analyses, des données factuelles par pays et des recommandations portant notamment sur les moyens de remédier aux effets de la crise sanitaire sur la pauvreté, les inégalités et la faim dans le monde, ainsi que sur les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité ;

g) Faciliter la participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil économique et social[1], ainsi que la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes au forum politique de haut niveau pour le développement durable[2] ;

h) Renforcer les moyens dont disposent les jeunes pour apporter une contribution utile aux travaux du système des Nations Unies en améliorant le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social qui a lieu tous les ans, en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et le sous-programme 2, et en aidant les jeunes intervenants à participer davantage à d'autres débats, forums et réunions spéciales du Conseil et au forum politique de haut niveau pour le développement durable.

9.24 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Renforcement des directives stratégiques et opérationnelles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relatives à l'exécution du Programme 2030 aux niveaux mondial, régional et national ;

b) Meilleure compréhension, au niveau du forum politique de haut niveau pour le développement durable, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, des politiques qui ont produit des résultats, des leviers et points d'entrée pour la transformation, ainsi que des lacunes, des difficultés rencontrées et des questions nouvelles ;

c) Meilleure compréhension, au niveau des États Membres, des organismes du système des Nations Unies et des autres parties prenantes, des répercussions qu'ont la pandémie et les multiples crises – alimentaire, énergétique, financière et climatique – mondiales et interdépendantes sur l'exécution du Programme 2030, ainsi que des possibilités d'action et des mesures concrètes permettant de faire face à ces répercussions tout en accélérant la réalisation des objectifs de développement durable avant la fin de la décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable ;

d) Progrès accomplis au niveau national en matière de réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans les pays qui présentent des examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

---

[1] La résolution 1996/31 du Conseil économique et social établit le mandat correspondant et décrit les modalités qui régissent les relations consultatives entre les organisations non gouvernementales et le Conseil.

[2] Neuf grands groupes ont d'abord été répertoriés dans Action 21 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil). Il est question de ces grands groupes et d'autres groupes de parties prenantes dans la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, intitulée « L'avenir que nous voulons », ainsi que dans certaines résolutions ultérieures de l'Assemblée, à savoir les résolutions 67/290, 70/1, 70/299 et 72/305. Dans sa résolution 67/290, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable », l'Assemblée générale a souligné que le forum devait promouvoir la transparence et la mise en œuvre en continuant à renforcer le rôle consultatif et la participation des grands groupes et autres parties prenantes au niveau international et décidé que le forum serait ouvert à la participation des grands groupes et des autres parties prenantes.

e) Amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la coordination de l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement à l'exécution du Programme 2030 et à la lutte contre la COVID-19 et d'autres crises, y compris le soutien fourni dans le cadre des examens nationaux volontaires, et amélioration de la qualité et de la clarté des orientations données au système des Nations Unies pour le développement par les États Membres ;

f) Prise de parole des jeunes dans les délibérations de l'Organisation dans le cadre du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social ;

g) Renforcement de la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de l'Organisation grâce à l'appui apporté au Comité du Conseil économique et social chargé des organisations non gouvernementales ;

h) Augmentation de la participation des grands groupes et des autres parties prenantes aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 67/290 ;

i) Meilleure coordination et meilleure cohérence de la riposte mondiale aux crises en cours.

Exécution du programme en 2022

Promotion de l'égalité des genres grâce aux travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable

9.25 Dans sa résolution 75/290 A, l'Assemblée générale a invité le Conseil économique et social à « redoubler d'efforts pour assurer la prise en compte des questions de genre dans son ordre du jour, son programme de travail, ses séances et sa documentation » ; dans sa résolution 75/290 B, elle l'a invité à veiller à ce que l'examen du Programme 2030 tienne compte des questions de genre et accorde une attention particulière aux personnes les plus défavorisées. Dans le cadre du sous-programme, on a élaboré une liste de contrôle pour contribuer à intégrer les questions de genre dans les travaux du Conseil et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment en analysant ces travaux sous l'angle du genre et en soulignant les questions pertinentes pour l'égalité de genre dans le programme, la documentation technique et les délibérations du Conseil et du forum politique de haut niveau. On a redoublé d'efforts pour tenir systématiquement compte des questions de genre dans les rapports, les notes d'information et les autres documents établis à l'intention de ces organes et pour garantir la parité des genres et la diversité géographique parmi les oratrices et orateurs invités. On a en outre permis aux délégations et aux principales parties prenantes de mieux comprendre les questions de genre, à la lumière du Programme 2030.

9.26 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.2).

Tableau 9.2
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*
• Parité femmes-hommes parmi les oratrices et orateurs invités au forum politique de haut niveau pour le développement durable • 58 % des personnes invitées à s'exprimer étaient des femmes	• Les États Membres conviennent que les mesures prises à l'échelle nationale pour lutter contre la pandémie de COVID-19 doivent tenir compte des questions de genre • 49 % des personnes invitées à s'exprimer étaient des femmes	• Les États Membres réaffirment leur attachement à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans la déclaration ministérielle du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau de 2022 • 49 % des personnes invitées à s'exprimer étaient des femmes

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : prise en compte de la COVID-19 par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans leurs directives et leurs examens se rapportant aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 57 % des représentantes et représentants des gouvernements indiquent bien mieux comprendre les progrès accomplis concernant les principaux éléments de l'examen quadriennal complet et à ce que 43 % déclarent comprendre relativement mieux ces progrès, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir respectivement 55 % et 35 % des représentantes et représentants.

9.28 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.I).

Figure 9.I
Mesure des résultats : représentantes et représentants des gouvernements ayant indiqué mieux comprendre les progrès accomplis concernant les principaux éléments de l'examen quadriennal complet, y compris la riposte du système des Nations Unies à la pandémie, grâce au débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles

(En pourcentage)

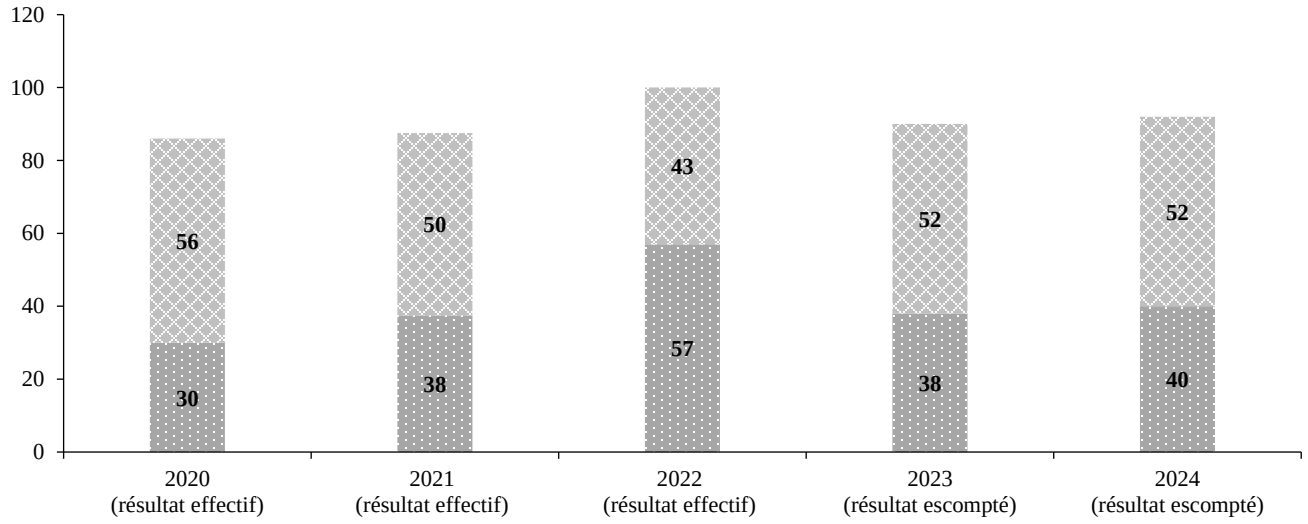

Résultat 2 : accélération de la réalisation des objectifs de développement durable grâce à une préparation efficace des examens nationaux volontaires

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.29 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 73 % des pays fassent intervenir plus d'une entité nationale dans la préparation de leurs examens nationaux volontaires, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 55 % des pays.

9.30 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.II).

Figure 9.II
Mesure des résultats : pays ayant fait participer plus d'une entité nationale à l'élaboration de l'examen national volontaire
(En pourcentage)

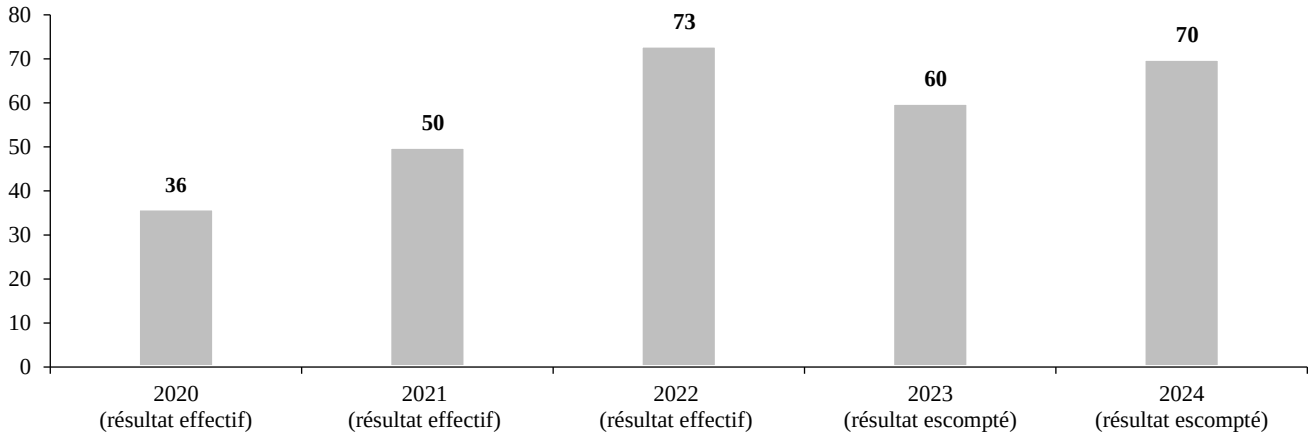

Résultat 3 : renforcement des mesures concertées prises à l'échelle mondiale pour faire face aux multiples crises interdépendantes

Projet de plan-programme pour 2024

9.31 En 2022, les États Membres se sont dits conscients que les crises mondiales multiples et interdépendantes nuisaient considérablement à la réalisation des objectifs de développement durable et compromettaient la mise en œuvre du Programme 2030 (voir le document E/HLS/2022/1). Le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable sont des lieux d'échange ouverts à tous qui permettent un dialogue sur les politiques intégrées à adopter concernant les nouvelles questions de développement durable qui se font jour à l'échelle mondiale. Compte tenu des activités lancées en 2020 pour aider les États Membres à lutter contre la COVID-19 et se relever de la pandémie, on s'est attaché, dans le cadre du sous-programme, à renforcer l'appui fourni au Conseil et au forum politique de haut niveau hors pandémie pour lutter contre les effets des multiples crises mondiales et interdépendantes, notamment les crises alimentaire, énergétique et financière et les changements climatiques sur la réalisation des objectifs de développement durable, trouver des solutions quant aux politiques à mener et améliorer la coordination et la cohérence de celles-ci comme suite à ces crises.

Enseignements tirés et changements prévus

9.32 Les enseignements tirés sont les suivants : il importe de fournir un appui adéquat au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau pour le développement durable pour mettre au point des solutions multilatérales aux multiples crises et de ne pas perdre de vue les objectifs de développement durable. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on aidera le Bureau du Conseil à organiser des réunions spéciales et des séances d'information du Conseil pour examiner les mesures de riposte aux crises qui tiennent compte des rapports d'interdépendance entre les aspects sanitaires, financiers, énergétiques et environnementaux et ceux liés à la sécurité alimentaire, accélérer la réalisation du Programme 2030 et renforcer la solidarité internationale. On profitera du fait que les travaux du Conseil et du forum politique de haut niveau devraient être examinés en 2024 pour aider les États Membres à faire preuve de la plus grande efficacité dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'agira notamment d'élaborer

des propositions concrètes pour aider à traduire la déclaration issue du forum politique de haut niveau de 2023 en recommandations stratégiques qui seront soumises aux États Membres pour examen.

9.33 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.3).

Tableau 9.3
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
Les États Membres comprennent mieux les effets de la pandémie et les moyens de les atténuer	La collaboration et la solidarité internationales sont renforcées et les politiques améliorées dans le cadre de la riposte mondiale à la pandémie de COVID-19	Les États Membres cherchent à prendre des mesures concertées face aux crises mondiales interdépendantes grâce à un dialogue sur les politiques et une coopération intergouvernementale	Les États Membres et les autres parties prenantes renforcent la coordination et la coopération internationales face aux multiples crises interdépendantes afin de remettre les objectifs de développement durable sur la bonne voie en adoptant une déclaration ambitieuse et tournée vers l'avenir au forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale	Les États Membres redoublent d'efforts pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, notamment en traitant les problèmes liés au développement durable qui se font jour ou continuent de se poser à l'échelle mondiale dans le cadre de l'édition de 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et du Sommet de l'avenir et de ses résultats

Produits

9.34 On trouvera dans le tableau 9.4 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.4
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**282**	**280**	**289**	**299**
Documents destinés aux entités suivantes :				
1. Assemblée générale	10	10	7	11
2. Conseil économique et social	10	10	10	10
3. Forum politique de haut niveau pour le développement durable	15	15	15	15

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
4. Comité chargé des organisations non gouvernementales	247	245	257	263
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**198**	**169**	**192**	**194**
Réunions ou séances :				
5. Assemblée générale	43	28	36	51
6. Conseil économique et social	64	59	61	57
7. Forum politique de haut niveau pour le développement durable	27	28	33	27
8. Comité chargé des organisations non gouvernementales	41	35	41	37
9. Experts chargés des questions relatives aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, des questions thématiques et des préparatifs de l'examen quadriennal complet	10	8	10	10
10. Experts chargés des questions relatives au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau	8	5	6	6
11. Experts chargés des questions relatives à Haïti	5	6	5	6
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**13**	**17**	**13**	**17**
12. Conseil économique et social : activités de formation avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche concernant le cycle des travaux du Conseil et l'examen quadriennal complet	1	6	1	5
13. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : ateliers (mondiaux) sur les préparatifs des examens nationaux volontaires et l'échange de données d'expérience relatives à la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre du forum	3	3	3	3
14. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : ateliers (régionaux) sur les préparatifs des examens nationaux volontaires dans le cadre du forum	5	5	5	5
15. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : séminaires, ateliers et autres activités relatifs aux préparatifs du forum	4	3	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**12**	**11**	**13**	**11**
16. Études sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	6	6	7	6
17. Études et documents relatifs à des questions concernant le Conseil économique et social	1	1	1	1
18. Études et documents relatifs à des questions concernant le forum politique de haut niveau, notamment les examens nationaux volontaires	4	4	4	4
19. Études et documents relatifs à des questions concernant le Comité chargé des organisations non gouvernementales	1	0	1	0

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : tenue de consultations concernant les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment les résolutions de suivi de l'application de la résolution de l'Assemblée sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; tenue de consultations concernant les déclarations ministérielles du Conseil et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que de consultations sur les rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales ; appui à la présidence et au Bureau du Conseil économique et social, au Bureau de la Deuxième Commission et aux réunions conjointes des Bureaux ; organisation de réunions d'information à l'intention de tous les États Membres sur les questions et les procédures liées au développement durable ; présentation d'avis d'experts aux organes intergouvernementaux de l'Organisation, notamment à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau et réalisation d'une campagne pour la mise en œuvre accélérée du pacte de financement ; établissement de la note informelle du Secrétariat prescrite en vue du débat du Conseil consacré aux questions de coordination ; communication et réunions d'information sur les travaux de l'Assemblée générale, du Conseil et du forum politique de haut niveau, à l'intention des organisations non gouvernementales, des grands groupes et d'autres parties prenantes ; tenue de consultations et de réunions pour inciter les entités des Nations Unies à contribuer aux travaux du Conseil, de l'Assemblée générale et du forum politique de haut niveau ; tenue de consultations avec

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*

les secrétariats des organes subsidiaires du Conseil à l'appui du rôle de coordination joué par celui-ci ; contributions stratégiques des hauts responsables du Département à des mécanismes de coordination interinstitutions, tels que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Comité exécutif du Secrétaire général, le Comité des adjoints et le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales plus ; fourniture aux hauts fonctionnaires des Nations Unies d'analyses et de conseils portant sur les questions relatives au développement durable.

Bases de données et supports numériques : bases de données sur les examens nationaux volontaires (339 entrées) ; base de données contenant les contributions au forum politique de haut niveau (1 400 entrées) ; système de gestion de la documentation officielle dématérialisée du Comité chargé des organisations non gouvernementales (38 séances) ; plateformes informatiques intégrées accessibles à quelque 6 000 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil ; cadre d'indicateurs visant à permettre à tous les États Membres d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (400 nouvelles entrées) ; base de données sur le financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (25 000 nouvelles entrées) ; base de données sur le pacte de financement conclu entre les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement en 2019 (60 nouvelles entrées).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur les travaux du Conseil, de l'Assemblée générale et du forum politique de haut niveau pour le développement durable à l'intention de tous les États Membres et du grand public ; contenus créés pour les médias sociaux, en collaboration avec le Département de la communication globale ; webinaires sur la participation aux travaux du Conseil et de l'Organisation, destinés à quelque 6 000 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web et contenus multimédias pour le Conseil et le forum politique de haut niveau pour le développement durable, et site Web de la base de données intégrée sur les organisations de la société civile (système iCSO).

Sous-programme 2
Développement social inclusif

Objectif

9.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les politiques d'élimination de la pauvreté, de réduction des inégalités et d'amélioration de l'inclusion sociale et du bien-être de tous.

Stratégie

9.36 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :

a) Produire des études et des analyses fondées sur des données factuelles, portant notamment sur les peuples autochtones, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les jeunes ;

b) Assurer le suivi des tendances socioéconomiques nationales et mondiales afin de repérer les difficultés émergentes et d'évaluer la manière dont les politiques sociales menées à l'échelle nationale et internationale devront être infléchies pour en tenir compte, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1 à 11 et n^{o} 16 ;

c) Offrir un appui fonctionnel au dialogue et aux processus intergouvernementaux, y compris aux sessions de la Commission du développement social, de l'Instance permanente sur les questions autochtones, de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale ;

d) Prendre part à des travaux d'analyses et fournir un appui intergouvernemental, des avis techniques et un renforcement des capacités aux pays qui en font la demande, en partenariat avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les entités des Nations Unies, notamment en utilisant le sport comme moteur de développement et de paix, ainsi que le prévoit le préambule du Programme 2030 ;

e) Aider les États Membres à faire face aux chocs tels que la pandémie et à s'en relever, en promouvant le recours à des politiques socialement inclusives, conçues pour éliminer la pauvreté, réduire les inégalités et protéger les populations les plus vulnérables ;

f) Axer les analyses réalisées sur la réduction des inégalités et le renforcement des systèmes de protection sociale dans le contexte de l'après-COVID-19, continuer de s'intéresser en priorité à la situation des groupes les plus vulnérables de la population et collaborer plus étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies afin de renforcer l'action menée à l'échelle nationale pour lutter contre la pandémie.

9.37 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Les États Membres seront mieux informés et davantage sensibilisés pour que personne ne soit laissé de côté ;

b) Les États Membres se saisiront de questions précises liées au développement social et s'en serviront pour prendre des mesures au niveau national ;

c) La capacité des États Membres de mettre en œuvre efficacement le volet social du Programme 2030 et des objectifs de développement durable sera renforcée ;

d) Les États Membres sortiront de la pandémie avec des sociétés plus résilientes et plus inclusives et se remettront sur la bonne voie pour exécuter le Programme 2030.

Exécution du programme en 2022

Base de données rationalisée sur les politiques et mesures nationales visant à combattre la faim et la pauvreté pendant et après la pandémie

9.38 La pandémie a révélé et exacerbé des inégalités et des vulnérabilités qui étaient déjà présentes partout dans le monde, notamment les risques sociaux et économiques liés à l'insuffisance des investissements dans les systèmes de protection sociale et les services publics. Les gouvernements ont pris des mesures souples pour limiter les effets socioéconomiques de la crise en investissant dans la résilience des populations et en promouvant l'égalité des chances et l'égalité d'accès aux services essentiels, notamment la protection sociale, l'enseignement et les soins de santé. En 2021, les États Membres ont dit avoir besoin d'un outil consultable répertoriant les mesures prises par les pays pendant la pandémie et la phase de relèvement. Dans le cadre du sous-programme et en coopération avec le Bureau de l'informatique et des communications, on a créé une base de données interactive et consultable en ligne qui répertorie les politiques et mesures adoptées par les États Membres pour lutter contre la pauvreté et la faim à partir des informations fournies dans les examens nationaux volontaires présentés depuis 2020 et des échanges qui ont eu lieu lors des sessions de la Commission du développement social ; environ 330 politiques et mesures y sont répertoriées.

9.39 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.5).

Tableau 9.5
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*
–	Les États Membres ont dit avoir besoin d'un outil consultable répertoriant les mesures prises pour lutter contre la faim et la pauvreté pendant la pandémie et la phase de relèvement	Les États Membres et l'ensemble des acteurs du système des Nations Unies ont accès à une base de données sur les politiques et les mesures adoptées pour lutter contre la faim et la pauvreté pendant la pandémie et la phase de relèvement

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : promotion des droits et du bien-être des personnes âgées

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 109 États Membres participent à l'examen et à l'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir qu'un plus grand nombre d'États Membres contribuent au quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international. La cible n'a pas été atteinte, car le cycle d'examen et d'évaluation n'a pas été épargné par la pandémie, qui s'est traduite par une réaffectation des ressources au profit des mesures de riposte. Malgré le contexte difficile, quatre septièmes des États Membres ont participé aux travaux du cycle ; ces États représentent 84 % de la population de personnes âgées dans le monde.

9.41 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.6).

Tableau 9.6
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
Les pays approuvent le calendrier du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	13 pays bénéficient d'un renforcement des capacités pour contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et au cycle d'examen	109 États Membres contribuent au quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	Au moins 13 pays tiennent compte des réussites, bonnes pratiques, lacunes et priorités futures recensées dans le cadre des cycles d'examen et d'évaluation nationaux et régionaux pour continuer de mettre en œuvre le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	Les pays tiennent compte des enseignements tirés dans la suite du cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement

Résultat 2 : renforcement du rôle des coopératives au service d'un développement inclusif

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à mobiliser davantage les parties prenantes régionales et nationales et à développer leurs connaissances et leurs capacités afin que les coopératives jouent un plus grand rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

9.43 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.7).

Tableau 9.7
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
Des acteurs de l'économie sociale et solidaire se sont engagés à s'associer à l'action menée par le système des Nations Unies dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable	Les États Membres ont adopté la résolution 76/135 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a notamment demandé au système des Nations Unies d'aider les gouvernements à renforcer les coopératives	Les parties prenantes régionales et nationales contribuent à renforcer le rôle joué par les coopératives dans la réalisation des objectifs de développement durable	Les pays et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents soutiennent les coopératives et les aident à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable	Les pays et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'emploient à faire naître un environnement favorable aux coopératives

Résultat 3 : meilleure accessibilité de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées pour que toutes les personnes en situation de handicap puissent y participer pleinement

Projet de plan-programme pour 2024

9.44 Conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'accessibilité est une condition préalable à une société inclusive pour tous. L'information et les communications doivent notamment être accessibles ; ce sont les personnes qui présentent un handicap intellectuel et les personnes qui ont des troubles de la vue, de l'audition, du langage et de la mobilité qui pâtissent de manière disproportionnée d'un défaut d'accessibilité. Dans le cadre du sous-programme, et en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes, on s'est employé à améliorer l'accessibilité de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées grâce à l'utilisation de plateformes virtuelles et conviviales pour les réunions, de services de transcription en temps réel et d'interprétation en langue des signes et de formats accessibles pour les documents officiels.

Enseignements tirés et changements prévus

9.45 Compte tenu des évaluations et des consultations menées, les enseignements tirés sont les suivants : il est nécessaire de mieux comprendre les différents besoins des participants en matière d'accessibilité et d'en tenir compte dès les premières étapes de la planification, afin de créer des conditions propices à une plus grande inclusion de tous les groupes de personnes en situation de handicap. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on consultera les personnes en situation de handicap et les parties concernées dans les premières phases de planification et on étudiera les modalités particulières permettant à ces personnes de participer à la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

9.46 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.8).

Tableau 9.8
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
Les pays donnent leur avis sur l'amélioration de l'accessibilité de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Pour la première fois, des séances virtuelles accessibles permettent à davantage de personnes en situation de handicap de participer à la Conférence	Des efforts d'inclusion sont faits grâce à la publication de documents officiels dans un langage facile à lire et à comprendre	Des personnes en situation de handicap et les parties concernées fournissent des conseils et un retour d'information sur les modalités particulières propres à favoriser l'accessibilité	Les États Membres et d'autres parties prenantes échangent des bonnes pratiques sur l'utilisation des modalités particulières propres à favoriser l'accessibilité

Produits

9.47 On trouvera dans le tableau 9.9 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.9
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**28**	**26**	**27**	**23**
Documents destinés aux entités suivantes :				
1. Assemblée générale (documents portant sur le vieillissement, le rôle des coopératives dans le développement, les personnes en situation de handicap, les politiques et programmes en faveur des jeunes, la suite donnée à l'Année internationale de la famille, la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, l'inclusion sociale et d'autres questions de développement social, la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et le sport au service du développement et de la paix)	9	7	10	7
2. Commission du développement social	5	5	6	5
3. Instance permanente sur les questions autochtones	10	10	7	7
4. Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	4	4	4	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**85**	**83**	**85**	**85**
Réunions ou séances :				
5. Deuxième Commission de l'Assemblée générale	4	4	4	4
6. Troisième Commission de l'Assemblée générale	6	6	6	6
7. Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement	8	8	8	8
8. Conseil économique et social	6	6	6	6
9. Forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
10. Commission du développement social	20	20	20	20
11. Instance permanente sur les questions autochtones	24	22	24	24
12. Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	16	16	16	16
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**2**	**2**	**2**	**2**
13. Projets relatifs à l'élaboration des politiques sociales	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**10**	**10**	**10**	**10**
14. Séances de formation sur des questions sociales, y compris sous forme de conférences et de tables rondes multipartites, destinées aux États Membres et à d'autres parties prenantes	10	10	10	10
Publications (nombre de publications)	**–**	**–**	**1**	**1**
15. *World Youth Report* (Rapport mondial sur la jeunesse)	–	–	–	1
16. Publication sur les peuples autochtones	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**7**	**6**	**9**	**7**
17. Documents finals de groupes d'experts sur diverses questions sociales	7	6	7	7
18. Mise à jour du rapport sur le handicap et le développement	–	–	1	–
19. Parties du rapport du Secrétaire général sur le sans-abrisme (rapport élaboré conjointement avec ONU-Habitat)	–	–	1	–

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture aux États Membres qui en font la demande de conseils sur leur situation socioéconomique et leurs cadres normatifs, stratégiques et administratifs compte tenu de la dimension sociale du développement durable et des objectifs de développement durable ; présentation à plus de 40 États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur des questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

Bases de données et supports numériques : base de données sur les politiques et mesures visant à combattre la faim et la pauvreté.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation de manifestations spéciales marquant les journées internationales consacrées à diverses questions sociales ; établissement de documents d'orientation et organisation d'activités de communication visant à promouvoir le développement social à l'échelle mondiale.

Relations extérieures et relations avec les médias : exposés, conférences de presse et communiqués de presse portant sur diverses questions sociales.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion de messages électroniques, audio et vidéo sur le vieillissement, les coopératives, le handicap, la famille, les questions relatives aux peuples autochtones, la jeunesse et le sport au service du développement et de la paix.

Sous-programme 3
Développement durable

Objectif

9.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs, cibles et engagements y relatifs en mobilisant davantage les États Membres et les autres parties prenantes.

Stratégie

9.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :

a) Établir des rapports analytiques et des évaluations, tenir à jour des bases de données en ligne et organiser des réunions d'experts et des conférences thématiques sur certains objectifs de développement durable et les liens qui existent entre eux ;

b) Organiser, dans les mois qui précèdent la tenue du forum politique de haut niveau pour le développement durable, des conférences et réunions de groupes d'experts accessibles aux États Membres sur les thèmes retenus pour le forum et sur les objectifs de développement durable à l'examen ;

c) Jouer un rôle central dans les mécanismes de coordination interinstitutions relatifs à l'eau, à l'énergie, aux petits États insulaires en développement, aux océans et aux transports et dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation grâce à une coopération nouée de longue date avec certaines entités sur des questions telles que les changements climatiques et la création de partenariats pour le développement durable ;

d) Coordonner les travaux du Mécanisme de facilitation des technologies, notamment le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et la plateforme en ligne des initiatives existantes en matière de science, de technologie et d'innovation (2030 Connect) ;

e) Organiser des manifestations spéciales en rapport avec les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment le Forum du monde des affaires sur les objectifs de développement durable et le Forum des autorités locales et régionales, afin que les principaux secteurs concernés puissent mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements relatifs aux objectifs de développement durable et que les États Membres et tous les autres grands acteurs du développement puissent avoir des échanges ;

f) Organiser, en coordination avec les commissions régionales, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, le cas échéant, des activités de renforcement des capacités aux niveaux mondial, régional et national sur les sujets susmentionnés.

9.50 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Meilleure connaissance, par les États Membres et les autres parties prenantes principales, du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, notamment aux fins de leur participation aux délibérations du forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres forums connexes et de l'élaboration de politiques et de programmes nationaux dans ce domaine ;

b) Utilisation accrue de la science et de la technologie, de sorte que les États Membres et les autres parties prenantes les exploitent aux mieux pour atteindre les objectifs de développement durable ;

c) Meilleure prise en compte des objectifs de développement durable dans des activités de planification, politiques et stratégies nationales inclusives, et intensification des mesures et initiatives prises par les États Membres et d'autres parties prenantes afin d'accélérer la réalisation du Programme 2030.

Exécution du programme en 2022

Nouveaux engagements et nouvelles annonces de contribution pour une action accrue en faveur des océans

9.51 Les États Membres et les autres parties prenantes ont convenu que, pour améliorer l'état désastreux des océans, davantage d'ambition était nécessaire à tous les niveaux. Comme suite à la résolution 73/292 et à la décision 75/578 de l'Assemblée générale, on a tâché, dans le cadre du sous-programme, d'aider les États Membres à organiser l'édition de 2022 de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 – conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable –, qui a eu lieu à Lisbonne, du 27 juin au 1er juillet 2022. La Conférence a mobilisé la communauté mondiale des océans et réuni plus de 6 000 participantes et participants, dont plus de 2 000 représentaient la société civile ; de toutes les conférences internationales organisées depuis le début de la pandémie, elle a enregistré le plus haut niveau de participation de la société civile. Elle a permis d'intensifier l'action menée en faveur des océans sur la base de la science et de l'innovation et a favorisé la création de nouveaux partenariats et de nouvelles solutions pour la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14. Plus de 700 engagements ont été pris de manière volontaire et plusieurs annonces de contribution ont été faites. La déclaration intitulée « Notre océan, notre avenir, notre responsabilité » a été adoptée, et ses auteurs ont pris la mesure des effets dévastateurs que la pandémie, les changements climatiques et les déchets plastiques avaient sur la santé des océans, l'économie océanique et les communautés côtières, et indiqué la voie à suivre pour atteindre l'objectif 14 d'ici à 2030.

9.52 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.10).

Tableau 9.10
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*
La Conférence de 2020 sur les océans est reportée en raison de la pandémie	L'Assemblée générale décide d'organiser la Conférence sur les océans en juillet 2022	Davantage d'engagements sont pris pour intensifier l'action en faveur des océans (700 engagements volontaires) et plusieurs annonces de contribution sont faites par des États Membres, notamment des contributions d'un montant de plusieurs milliards de dollars pour enrayer et inverser la dégradation de la santé des écosystèmes et de la biodiversité des océans

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : accélération des progrès en vue de garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable d'ici à 2030

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.53 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 140 mesures visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 soient adoptées et 42 engagements soient pris au titre du Programme d'action sur l'eau, ce qui a permis de faire mieux que la cible prévue, à savoir l'adoption de 150 mesures relatives à l'objectif 6. On a en outre aidé le

Président de l'Assemblée générale à organiser la réunion préparatoire de la Conférence de 2023 sur l'eau.

9.54 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.11).

Tableau 9.11
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
Le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable nº 6 est lancé lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable afin de mobiliser les organismes des Nations Unies, les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes pour faire progresser les questions relatives à l'eau et à l'assainissement, et donc le Programme 2030 dans son ensemble	• La réunion de haut niveau sur la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'eau et des cibles connexes du Programme 2030 s'est tenue. Au total, 7 chefs d'État et de gouvernement, 48 ministres et plus de 100 représentantes et représentants d'organisations intergouverne-mentales, du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes y ont participé • Fin 2021, on comptait 116 mesures visant à accélérer la réalisation de l'objectif 6	Au total, on compte 182 mesures visant à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable nº 6 et engagements relatifs au Programme d'action sur l'eau	• 200 mesures visant à accélérer la réalisation de l'objectif 6 sont enregistrées • Nouveaux pays cibles pour l'initiative de développement des capacités liées à l'objectif 6	Les États Membres suivent les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action sur l'eau et en rendent compte grâce à une plateforme dédiée

Résultat 2 : un regard interdisciplinaire sur la réalisation des objectifs de développement durable : le *Rapport mondial sur le développement durable*

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.55 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les États Membres bénéficient d'un exposé du Groupe indépendant de scientifiques lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022 et participent à des consultations régionales, ce qui leur a permis de communiquer des informations sur leur situation respective pour orienter le *Rapport mondial sur le développement durable* ; la cible fixée a donc été atteinte.

9.56 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.12).

Tableau 9.12
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
• Les États Membres décident d'utiliser les leviers et les points d'entrée du rapport de 2019 comme cadre pour l'examen thématique des objectifs de développement durable lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020 • Le Secrétaire général nomme un nouveau groupe de 15 scientifiques chargé d'élaborer l'édition de 2023 du Rapport mondial sur le développement durable	• Le nouveau Groupe indépendant de scientifiques fait un exposé aux États Membres lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021, le rapport ayant été achevé dans les grandes lignes • Un appel à contributions est largement diffusé afin de recueillir les données des parties prenantes, y compris des populations sous-représentées	Les États Membres bénéficient d'un exposé du Groupe indépendant de scientifiques lors du forum politique de haut niveau de 2022 et participent à des consultations régionales, ce qui leur permet de communiquer des informations sur leur situation respectives pour orienter le Rapport mondial sur le développement durable	• Le *Rapport mondial sur le développement durable* de 2023 est officiellement publié en septembre • Une première série de réunions d'information mondiales et régionales commencera immédiatement après la publication, l'objectif étant de donner un ancrage local aux appels mondiaux à l'action afin de faciliter la mise en œuvre dans différents contextes	• Les États Membres intègrent les conclusions du rapport dans leurs stratégies et politiques nationales de développement • Un nouveau groupe de 15 scientifiques chargé d'élaborer l'édition de 2027 du Rapport mondial sur le développement durable est créé

Résultat 3 : renforcement des mesures et des engagements pris pour répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement

Projet de plan-programme pour 2024

9.57 Les petits États insulaires en développement sont un cas à part en matière de développement durable car ils continuent de se heurter à l'ensemble de problèmes que posent en particulier leur éloignement géographique, leur économie à petite échelle et les coûts élevés et les effets néfastes des changements climatiques et des catastrophes naturelles. Le sous-programme a pour mandat de leur fournir un appui intergouvernemental, notamment en assurant le secrétariat de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue au Samoa en 2014. Dans ce cadre, on contribue à élaborer des politiques de développement durable les concernant, on publie des rapports analytiques sur les questions qui les intéressent, on coorganise les travaux menés en partenariat avec d'autres organisations et on apporte un appui au renforcement des capacités. On recueille en outre des exemples de partenariats concluants permettant de favoriser le développement durable des petits États insulaires en développement et on continue d'aider un groupe d'experts de haut niveau à élaborer un indice de vulnérabilité multidimensionnelle.

Enseignements tirés et changements prévus

9.58 Les enseignements tirés sont les suivants : contrôler la mise en application du texte issu de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, à savoir les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), est une tâche complexe étant donné qu'aucun cadre de suivi concret n'a été élaboré immédiatement après la Conférence. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on travaillera avec les États Membres pour qu'un tel mécanisme de suivi soit mis au point et approuvé à la Conférence de 2024. Les États Membres et les autres parties prenantes pourront ainsi mieux évaluer les progrès réalisés au niveau mondial s'agissant de répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement et de déterminer les mesures de suivi à prendre.

9.59 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.13).

Tableau 9.13
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
Mise en œuvre des résultats de l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), conformément à la résolution A/74/3 de l'Assemblée générale	Par sa résolution A/76/203, l'Assemblée générale demande que soit convoquée, en 2024, une quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement	Les États Membres définissent une première série de modalités pour la Conférence de 2024	• Les États Membres participent au processus préparatoire de la Conférence, qui comprend 3 réunions régionales et 1 réunion interrégionale • Le comité préparatoire de la Conférence commence ses travaux	• La Conférence se tient à Antigua-et-Barbuda • Les États Membres adoptent un texte ciblé, pragmatique, arrêté à l'échelle internationale et tourné vers l'avenir et un cadre de suivi est élaboré et approuvé

Produits

9.60 On trouvera dans le tableau 9.14 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.14
Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**12**	**26**	**12**	**12**
Documents destinés aux entités suivantes :				
1. Assemblée générale	8	18	6	6
2. Forum politique de haut niveau pour le développement durable	3	7	5	5

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
3. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**92**	**120**	**90**	**88**
Réunions ou séances :				
4. Assemblée générale	42	63	42	42
5. Conseil économique et social	4	2	4	2
6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable	32	31	30	30
7. Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	4	4	4	4
8. Groupe indépendant de scientifiques chargé de rédiger le *Rapport mondial sur le développement durable*	10	20	10	10
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**5**	**9**	**5**	**7**
9. Projets portant sur le développement durable (eau, énergie, transport durable, consommation et production durables, mobilisation des parties prenantes, partenariats pour les petits États insulaires en développement, microentreprises et petites et moyennes entreprises, etc.)	5	9	5	7
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**100**	**108**	**100**	**100**
10. Activités de formation sur le renforcement des capacités nationales dans tous les domaines du développement durable organisées à l'intention des décideurs et décideuses des pays en développement et des petits États insulaires en développement en transition et en collaboration avec eux	100	108	100	100
Publications (nombre de publications)	–	–	1	–
11. *Rapport mondial sur le développement durable*	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**8**	**15**	**15**	**15**
12. Publications sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030	8	15	15	15

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, notamment à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau, et publication de documents relatifs à la participation des parties prenantes au suivi et à l'examen du Programme 2030 ainsi qu'aux partenariats multipartites à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.

Bases de données et autres supports numériques : tenue de bases de données publiques portant sur les initiatives volontaires, les petits États insulaires en développement, les partenariats (7 000 enregistrés), les engagements volontaires pris à l'occasion de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, les bonnes pratiques liées aux objectifs de développement durable (500 enregistrées), la réalisation des objectifs à l'échelle du système des Nations Unies, les mesures visant à accélérer la réalisation des objectifs (450 enregistrées), le Mécanisme de facilitation des technologies, ONU-Énergie (200 engagements enregistrés), l'harmonie avec la nature et d'autres thèmes liés au développement durable.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation de réunions spéciales et de manifestations parallèles consacrées à des questions de développement durable dans le cadre de grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies au Siège de l'Organisation ou ailleurs ; publication de la revue *Natural Resources Forum*.

Plateformes numériques et contenus multimédias : Sustainable Development Knowledge Platform (plateforme de connaissances sur le développement durable).

Sous-programme 4
Statistiques

Objectif

9.61 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités des États Membres en matière de production et d'utilisation de données de qualité, actualisées, ventilées et ouvertes, ainsi que de statistiques nationales et d'informations géospatiales, qui serviront de base à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions dans le cadre du Programme 2030 et d'autres initiatives stratégiques de l'ONU, ainsi qu'à l'examen des progrès accomplis aux niveaux national et international.

Stratégie

9.62 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :

a) Élaborer, diffuser et faciliter l'application par les États Membres des cadres, des normes et des méthodes en matière d'information statistique et géospatiale, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable, le Cadre intégré de l'information géospatiale et les nouveaux enjeux ;

b) Fournir aux États Membres une assistance et des conseils techniques grâce à des activités de formation en présentiel et en ligne sur des sujets tels que la modernisation des systèmes d'information statistique et la gestion intégrée des informations géospatiales, l'utilisation des mégadonnées, la comptabilité économique et environnementale, la gestion des informations géospatiales, l'assurance qualité et les instruments d'enquête pour combler les lacunes en matière de données et faire en sorte qu'aucune personne concernée ne soit exclue des décisions et des politiques ;

c) Faciliter la coordination et accroître la cohérence des activités et programmes internationaux d'information statistique et géospatiale en s'attachant à garantir la disponibilité, l'accessibilité et l'application des informations géospatiales, y compris la normalisation des noms géographiques, et œuvrer à une meilleure intégration de l'information statistique et géospatiale ;

d) Coopérer avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans le cadre des activités relatives aux données et aux statistiques et de leurs interactions avec la communauté statistique mondiale, notamment par l'intermédiaire du Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens, et travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales et établir des partenariats avec des organisations de la société civile, des universités et des fournisseurs de données du secteur privé ;

e) Collecter, compiler et diffuser des informations et des données statistiques mondiales dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, y compris concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en utilisant des technologies telles que l'Échange de données et de métadonnées statistiques ;

f) Faire paraître des publications phares relatives aux données, tenir à jour des bases de données et des plateformes de données, continuer de moderniser le portail de diffusion du système des Nations Unies, UNdata, et faciliter la mise au point de bases de données et de laboratoires de données ouverts pour mettre en évidence les nouvelles façons d'utiliser les données et étudier la question de la visualisation des données et des métadonnées ;

g) Recueillir auprès des États Membres des informations sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable pour les données relatives au Programme 2030, y compris sur les besoins de financement dans les domaines prévus dans

le Plan d'action et sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur le travail des organismes nationaux de statistique, en collaboration avec le Groupe de gestion des données sur le développement (Banque mondiale), le Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle et les commissions régionales de l'ONU ;

h) Élaborer et partager des conseils et des informations sur les initiatives, les outils et les meilleures pratiques pouvant aider les systèmes statistiques nationaux à continuer de fonctionner efficacement après la pandémie et répondre aux nouveaux besoins en données pour faire face aux incidences de la pandémie sur les sociétés et les atténuer, et pour traiter les questions de la rapidité d'accès aux données essentielles dont les pouvoirs publics et tous les secteurs de la société ont besoin pour se relever de la pandémie et de la publicité de ces données.

9.63 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Amélioration de la qualité et de la disponibilité des informations statistiques et géospatiales utiles à l'élaboration des politiques et de l'accès à ces informations ;

b) Intensification de la production et de la diffusion par les États Membres de données de meilleure qualité et de statistiques et d'informations géospatiales nationales comparables et conformes aux normes et aux cadres internationaux adoptés, et facilitation de l'accès à ces données sans restriction ;

c) Renforcement de la cohérence ainsi que de l'efficacité du fonctionnement et de la transformation des systèmes statistiques et géospatiaux mondiaux ;

d) Renforcement des capacités des États Membres et du système des Nations Unies en matière de statistiques et d'information géospatiale.

Exécution du programme en 2022

Mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale

9.64 Le Cadre intégré de l'information géospatiale joue un rôle essentiel pour ce qui est de définir les bases et modalités qui permettent de développer, d'intégrer, de renforcer et d'optimiser la gestion de l'information géospatiale et les ressources connexes dans tous les pays, de réduire la fracture numérique en matière d'information géospatiale, de parvenir à une prospérité socioéconomique et de ne laisser personne de côté. Le sous-programme a contribué à de nombreux axes de travail en mobilisant davantage les États Membres au moyen de séances plénières et d'ateliers présentiels organisés dans les commissions régionales qui ont eu des effets positifs sur le paysage géospatial mondial et les programmes nationaux de développement. Le deuxième Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale, qui s'est tenu à Hyderabad (Inde), du 10 au 14 octobre 2022, a été l'occasion de souligner qu'il importe de collaborer et de s'engager derrière le Cadre intégré pour atteindre les objectifs de développement durable, régler les problèmes liés au climat et ne laisser personne de côté.

9.65 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.III).

Figure 9.III
Mesure des résultats : nombre de pays et de personnes qui participent à la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale

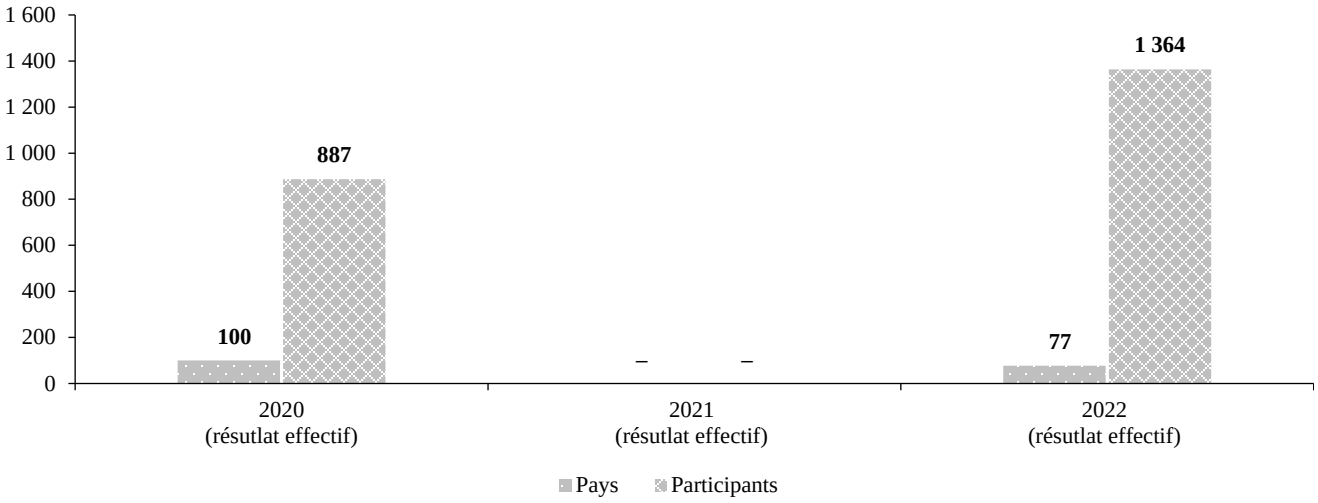

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : adoption d'une approche intégrée des politiques environnementales et économiques au moyen du Système de comptabilité environnementale et économique

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.66 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 92 pays appliquent le Système de comptabilité environnementale et économique, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 95 pays. La cible n'a pas été atteinte en raison des dernières répercussions de la pandémie sur le calendrier de mise en œuvre de certains pays.

9.67 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.IV).

Figure 9.IV
Mesure des résultats : nombre de pays qui utilisent le Système de comptabilité environnementale et économique (résultat cumulé)

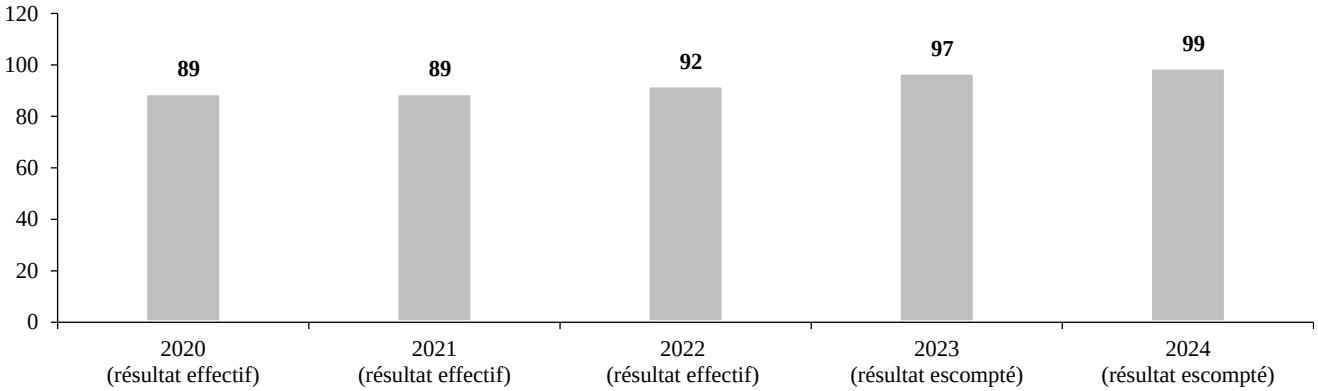

Résultat 2 : intensification des activités relatives aux statistiques commerciales

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.68 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 71 pays soumettent des données commerciales actualisées une fois dans l'année et à ce que 44 pays soumettent ces données une fois par mois, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 75 pays pour la communication annuelle et 42 pays pour la communication mensuelle. La cible relative à la communication annuelle n'a pas été atteinte car 10 pays ont soumis leurs données commerciales en retard, après la date limite du 31 mars 2022.

9.69 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.V).

Figure 9.V
Mesure des résultats : nombre de pays ayant soumis des données commerciales actualisées

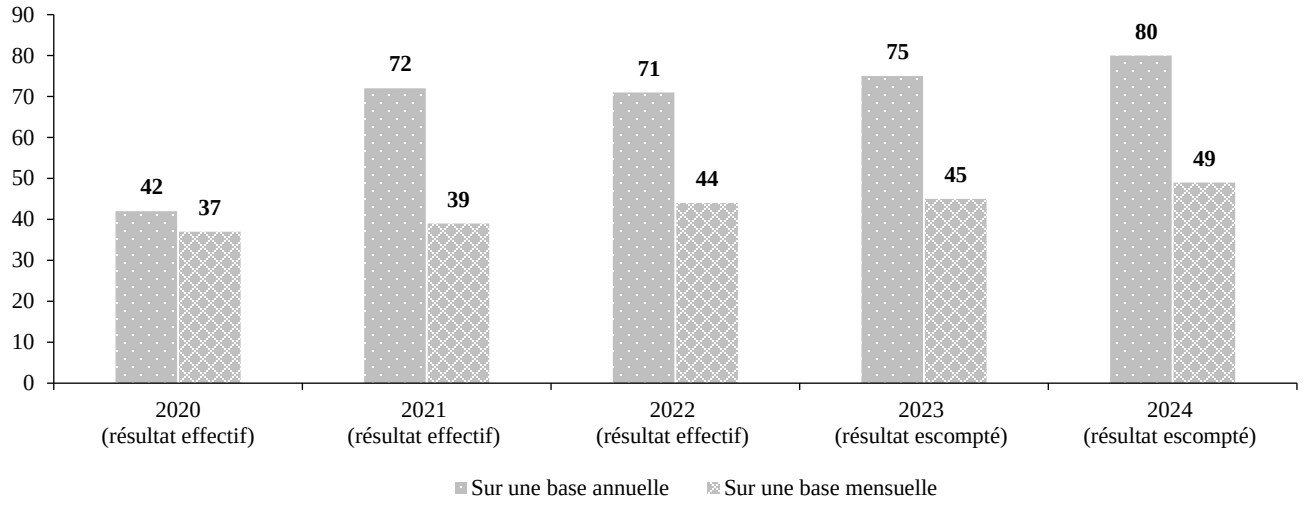

Résultat 3 : mise en œuvre accélérée du Cadre intégré de l'information géospatiale

Projet de plan-programme pour 2024

9.70 Par sa résolution 2022/24, le Conseil économique et social a réaffirmé qu'il importait de renforcer et d'améliorer l'efficacité du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en particulier en ce qui concerne ses activités axées sur les objectifs de développement durable et le Cadre intégré de l'information géospatiale, afin que celui-ci conserve son efficacité et continue de se renforcer et que tous les États Membres puissent continuer de bénéficier de ses travaux.

Enseignements tirés et changements prévus

9.71 Les enseignements tirés sont les suivants : le recours à une stratégie intégrée à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics est un bon moyen de mobiliser et de mettre en commun des capacités en matière d'information géospatiale. En outre, on pourrait nouer des partenariats multipartites et s'attacher ainsi à mettre en place un environnement propice à la réduction de la fracture numérique en matière d'information géospatiale et des inégalités d'accès aux technologies, données et processus géospatiaux, qui sont essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'appuiera sur les réunions mondiales et régionales du Comité d'experts pour améliorer les accords institutionnels relatifs aux organismes nationaux chargés de l'information géospatiale et promouvoir une approche globale s'agissant de mettre en œuvre les cadres, méthodes et principes directeurs relatifs à l'information géospatiale qui

ont une portée mondiale et reposent sur un consensus, en particulier le Cadre intégré de l'information géospatiale, ce qui permettra de renforcer les capacités nationales des États Membres en la matière.

9.72 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.VI).

Figure 9.VI
Mesure des résultats : nombre de pays ayant mis au point des plans d'action à partir du Cadre intégré de l'information géospatiale

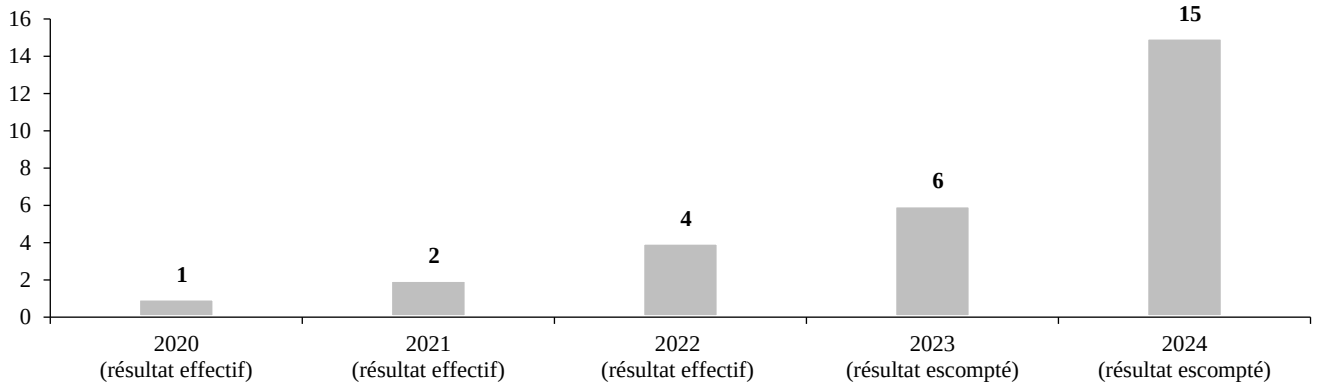

Produits

9.73 On trouvera dans le tableau 9.15 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.15
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**19**	**27**	**20**	**22**
1. Rapports destinés à la Commission de statistique	16	23	16	16
2. Documents destinés au Comité des contributions	2	2	2	4
3. Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	–	–	1	–
4. Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	1	1	1	1
5. Rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable soumis au forum politique de haut niveau pour le développement durable	–	1	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures, par entité ou thème)	**151**	**165**	**201**	**194**
Réunions ou séances :				
6. Commission de statistique	7	8	7	7
7. Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	–	–	10	–
8. Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	6	6	6	6

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
9. Experts des statistiques économiques, démographiques et sociales, des statistiques de l'environnement et de l'information géospatiale, ainsi que des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et des domaines statistiques transversaux	138	151	178	181
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**5**	**9**	**7**	**6**
10. Projets sur les statistiques économiques	1	1	1	1
11. Projets sur les statistiques démographiques et sociales	–	–	–	–
12. Projets sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale	3	3	3	2
13. Projets sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	1	5	3	3
Publications (nombre de publications)	**36**	**34**	**33**	**35**
Publications sur les statistiques économiques				
14. *International Trade Statistics Yearbook*, Volumes I and II (Annuaire sur les statistiques commerciales internationales, volumes I et II)	2	2	2	2
15. *National Accounts Statistics : Analysis of Main Aggregates* (Statistiques sur les comptes nationaux : analyse des principaux agrégats)	1	1	1	1
16. *National Accounts Statistics : Main Aggregates and Detailed Tables, Parts I-V* (Statistiques sur les comptes nationaux : principaux agrégats et tableaux détaillés, parties I-V)	5	5	5	5
17. *Manual on Principal Indicators for Business and Trade Statistics* (Manuel sur les principaux indicateurs statistiques relatifs aux entreprises et au commerce)	–	1	–	–
18. *Manual on Principal Indicators for Business and Trade Statistics, Volume II* (Manuel sur les principaux indicateurs statistiques relatifs aux entreprises et au commerce, volume II)	–	–	–	1
19. *Handbook on Integrating Business and Trade Statistics* (Manuel sur l'intégration des statistiques relatives aux entreprises et au commerce)	–	–	–	1
20. *Handbook on the Classification of Business Functions* (Manuel sur la classification des fonctions essentielles des entreprises)	1	1	–	–
21. *Classification centrale de produits*	1	–	–	1
22. *Maturity model for Statistical Business Registers* (Modèle de maturité applicable aux registres statistiques des entreprises)	–	–	1	–
23. *Macroeconomic Terms and Definitions* (Termes et définitions macroéconomiques)	–	–	–	1
Publications sur les statistiques démographiques et sociales				
24. *Annuaire démographique*	1	1	1	1
25. *Population and Vital Statistics Report, Series A* (Rapport statistique sur les populations et données vitales, série A)	1	1	1	1
26. *Revised Recommendations on Statistics of International Migration* (Révision des recommandations en matière de statistiques des migrations internationales)	1	–	–	–
27. *Handbook on Register-based Population and Housing Censuses* (Manuel sur les recensements de la population et des logements basés sur des registres)	1	1	–	–
28. *Handbook on Geo-referencing Population and Housing Census* (Manuel sur le géoréférencement des recensements de la population et des logements)	–	–	1	–

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
29. *Guidelines to Produce Statistics on Time Use : Measuring Paid and Unpaid Work* (Guide des statistiques du budget-temps : mesures du travail rémunéré et non rémunéré)	–	–	1	–
Publications sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale				
30. *Electricity Profiles* (Profils du secteur de l'électricité)	1	1	1	1
31. *Energy Balances* (Bilans énergétiques)	1	1	1	1
32. *Energy Statistics Pocketbook* (Livre de poche des statistiques de l'énergie)	1	1	1	1
33. *Annuaire des statistiques de l'énergie*	1	1	1	1
34. *Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques*	1	1	–	–
35. *Measuring Sustainable Tourism* (Mesurer la durabilité du tourisme)	1	–	–	1
Publications sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux				
36. *Annuaire statistique*	1	1	1	1
37. *Monthly Bulletin of Statistics* (Bulletin mensuel de statistique)	12	12	12	12
38. *Livre de poche des statistiques mondiales*	1	1	1	1
39. Rapport sur les objectifs de développement durable	1	1	1	1
40. *Progress chart on the Sustainable Development Goal indicators* (Tableau montrant les progrès accomplis par rapport aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable)	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**34**	**41**	**32**	**35**
41. Activités ou documentation techniques sur les statistiques économiques	4	3	3	3
42. Activités ou documentation techniques sur les statistiques démographiques et sociales	2	3	2	1
43. Activités ou documentation techniques sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale	4	7	3	7
44. Activités ou documentation techniques sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	24	28	24	24

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

Bases de données et supports numériques : base de données Comtrade contenant 90 milliards d'entrées sur le commerce de marchandises et de services et utilisée par 10 millions de personnes ; plateforme UNdata contenant 60 millions d'entrées et utilisée par 1 million de personnes ; base de données mondiale sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable contenant 2,3 millions d'entrées et utilisée par 100 000 personnes ; bases de données sur les domaines statistiques transversaux contenant des données sur plus de 200 territoires statistiques (régions et pays).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes et supports d'information et manifestations sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux.

Sous-programme 5
Population

Objectif

9.74 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre de mieux cerner les tendances démographiques, de mieux faire comprendre les liens qui existent entre les changements démographiques et le développement durable aux responsables de l'élaboration des politiques et au grand public, grâce à des données factuelles, et de renforcer les moyens dont dispose la communauté internationale pour véritablement faire face aux problèmes de population actuels et à ceux qui se dessinent et tenir compte des aspects démographiques dans le programme de développement international.

Stratégie

9.75 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :

a) On préparera des études sur les questions liées à la croissance démographique, au vieillissement de la population, aux migrations, à l'urbanisation, à la fécondité, à la planification familiale, à la mortalité et à d'autres aspects de la population ayant trait au développement durable à l'aide d'estimations et de projections démographiques, de l'analyse des tendances démographiques et de l'évaluation des politiques démographiques ;

b) On produira des ensembles de données complets sur des sujets choisis, des rapports de synthèse destinés à mettre en exergue ces sujets et les données connexes, ainsi qu'un rapport annuel sur un grand sujet démographique défini. Les ensembles de données comprendront des résultats agrégés pour des groupes de pays en situation particulière ;

c) On assurera le renforcement des capacités des pays qui en font la demande, et des équipes de pays des Nations Unies, en matière de données et d'analyses démographiques ;

d) On fournira un appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, en particulier à la Commission de la population et du développement, notamment en établissant les rapports et en organisant des réunions d'experts et des tables rondes ;

e) On aidera les États à évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 1994, en mettant particulièrement l'accent sur le suivi au niveau mondial des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable concernant la santé procréative, les migrations internationales et la mortalité maternelle et juvénile, souvent en partenariat avec d'autres entités du système des Nations Unies ;

f) On améliorera les estimations et les projections de l'ONU concernant la population mondiale et on étudiera les liens entre la COVID-19 et les phénomènes démographiques, y compris la mortalité, le vieillissement de la population, la fécondité, la planification familiale et les migrations internationales, en incluant ces analyses dans des publications et des documents techniques, selon qu'il convient.

9.76 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Amélioration de l'accès aux données et aux rapports sur les questions démographiques pour les pouvoirs publics et d'autres utilisateurs, et augmentation de l'utilisation des données et des conclusions du sous-programme dans les travaux des parties prenantes ;

b) Meilleure connaissance des tendances démographiques et de leurs liens avec le développement durable grâce à des données précises et à des rapports utiles à l'élaboration de politiques, que les États Membres et d'autres parties intéressées pourront utiliser dans la planification des politiques et du développement ;

c) Meilleure utilisation par la communauté internationale d'informations scientifiquement fondées sur les incidences démographiques de la pandémie, en particulier sur la mortalité.

Exécution du programme en 2022

Le cap des huit milliards d'habitants a été franchi, amenant la communauté internationale à s'intéresser de plus près aux liens entre population et développement durable

9.77 Selon les projections démographiques actualisées des Nations Unies, publiées dans le rapport *World Population Prospects* en juillet 2022, la population mondiale devait passer le seuil des 8 milliards d'habitants à la mi-novembre 2022. Ce cap a été l'occasion de sensibiliser la population aux tendances démographiques et à la corrélation entre l'évolution démographique et le développement durable, y compris les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Dans le cadre du sous-programme, on a tiré parti de la « Journée des huit milliards » (célébrée le 15 novembre) pour attirer davantage l'attention des parties prenantes sur les défis et les perspectives liés à la croissance continue, bien que ralentie, de la population humaine. Les supports élaborés à cette occasion, qui comprenaient un communiqué de presse, une note de synthèse, une tribune libre du Secrétaire général et des vidéos d'information, mettaient l'accent sur la diversité des situations démographiques des pays du monde entier et sur la responsabilité partagée de protéger à la fois les populations et la planète. La campagne, élaborée en collaboration avec le Département de la communication globale et le Fonds des Nations Unies pour la population, a suscité une vaste couverture médiatique.

9.78 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.16).

Tableau 9.16
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*
–	–	Les pouvoirs publics, le grand public et les autres parties prenantes ont pu accéder aux nouvelles estimations démographiques et aux informations sur les liens entre population et développement durable, comme en témoignent les 4 600 articles de presse consacrés au rapport *World Population Prospects de 2022*

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : amélioration des estimations du nombre de migrants internationaux

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.79 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'examen systématique et approfondi des données empiriques ventilées par âge, genre et origine concernant les migrants. Les estimations obtenues n'ont pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir faire en sorte que les États Membres, les responsables de l'élaboration des politiques et le grand public aient de meilleures connaissances et aient accès à des données actualisées et améliorées sur le nombre de migrants internationaux. La cible n'a pas été atteinte car de nombreux recensements, qui représentent la principale source de données utilisée pour estimer le nombre de migrants internationaux, ont été reportés en 2020 et 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

9.80 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.17).

Tableau 9.17
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
Les États Membres ont eu accès à une mise à jour du nombre de migrants internationaux, réalisée à l'aide de méthodes préexistantes, y compris à des données ajustées pour tenir compte des incidences de la COVID-19	Les données de 183 pays ou régions ont été examinées et des améliorations de l'estimation du nombre de migrants internationaux ont été mises à l'essai afin que les parties prenantes, notamment les États Membres, puissent mieux la mettre à profit	Examen systématique et approfondi des données empiriques ventilées par âge, genre et origine concernant les migrants	Les parties prenantes, y compris les États Membres, ont accès à des données supplémentaires pour le reste des 235 unités géographiques de la base de données sur le nombre de migrants ; des améliorations sont apportées à l'estimation du nombre de migrants internationaux	Utilisation accrue des estimations par les parties prenantes, comme en témoigne l'augmentation de 10 % du nombre de citations entre 2023 et 2024

Résultat 2 : consolidation des données et politiques démographiques pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.81 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a facilité la participation des États Membres et des ONG à des séances d'information, à des réunions de groupes d'experts et à des consultations sur des sujets liés au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

9.82 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.18).

Tableau 9.18
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
Le passage aux réunions virtuelles a permis une plus grande mobilisation	Le groupe d'experts a souligné qu'il fallait mieux intégrer les contributions des pays et mieux les informer	Participation des délégations des États Membres et des représentants de la société civile à des manifestations sur des thèmes liés au Programme d'action de la Conférence	Les pays bénéficient d'une meilleure intégration des éléments de données dans leurs préparatifs en vue de l'examen du Programme d'action en 2024	L'examen de la mise en œuvre du Programme d'action par la Commission de la population et du développement amène les États Membres à réaffirmer leur engagement à poursuivre la mise en

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
		internationale sur la population et le développement		œuvre dudit Programme

Résultat 3 : les États Membres tiennent davantage compte de l'aspect démographique dans la mise en œuvre du Programme 2030

Projet de plan-programme pour 2024

9.83 Les utilisateurs de données et les parties prenantes à tous les niveaux ont besoin d'un accès rapide aux données sur les questions démographiques, notamment sur la taille et la structure par âge de la population, la fécondité, la planification familiale, la taille et la composition des ménages, la mortalité, les migrations internationales et l'urbanisation. Afin de permettre à la population d'accéder plus facilement à l'information, une nouvelle plateforme, appelée Portail de données, a été créée dans le cadre du sous-programme. L'objectif initial de cette démarche était d'intégrer les indicateurs de santé procréative dans le Portail de données, en donnant la priorité à un sous-ensemble de pays dont les besoins en matière de planification familiale sont largement non satisfaits. Les résultats du rapport *World Population Prospects* de 2022 ont été intégrés dans le Portail de données, mais d'autres ensembles de données intéressant le sous-programme ne l'ont pas encore été.

Enseignements tirés et changements prévus

9.84 L'enseignement tiré est le suivant : en raison de la nature fragmentée des différents ensembles de données, l'infrastructure de données était difficile à gérer et ne permettait pas d'interroger des indicateurs issus d'ensembles de données différents, de créer des visualisations de données innovantes ou de fournir aux utilisateurs expérimentés un accès aux données à l'aide d'une interface de programmation d'applications ouverte et standardisée. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on développera et améliorera à la fois le contenu et les fonctionnalités du Portail de données afin de diffuser de manière homogène un nombre croissant d'ensembles de données complets et de multiplier les possibilités de visualisation et de requête de données, de manière à renforcer les capacités d'analyse des États Membres et d'autres parties prenantes et à leur permettre ainsi de mieux tenir compte des aspects démographiques dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.

9.85 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.VII).

Figure 9.VII
Mesure des résultats : nombre d'utilisateurs du Portail de données (résultat annuel) et nombre d'ensembles de données contenus dans le Portail de données (résultat cumulé)

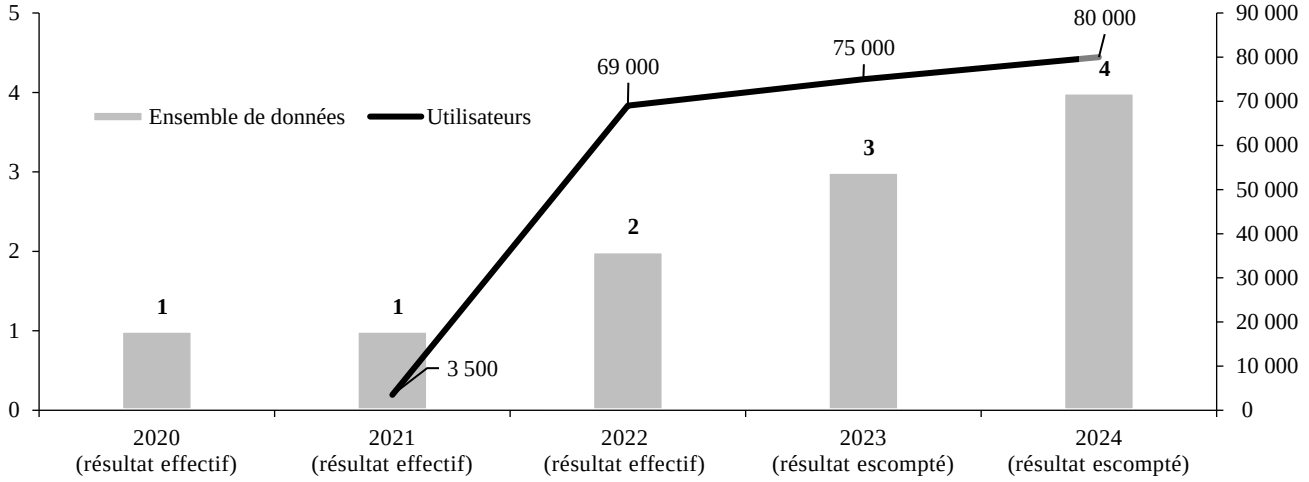

Produits

9.86 On trouvera dans le tableau 9.19 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.19
Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**4**	**4**	**2**	**4**
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	–	1
2. Rapports destinés à la Commission de la population et du développement	3	3	2	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**36**	**34**	**29**	**36**
Réunions ou séances :				
3. Assemblée générale	7	7	–	7
4. Conseil économique et social	1	1	1	1
5. Commission de la population et du développement	24	24	24	24
6. Experts en questions démographiques	4	2	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	**4**	**2**	**3**	**3**
7. *World Population Prospects: Highlights* (non disponible en français)	–	1	–	1
8. Rapport de synthèse sur certaines tendances démographiques	–	–	1	–
9. *International Migration: Highlights* (non disponible en français)	1	–	–	–
10. *World Fertility and Family Planning: Highlights* (non disponible en français)	1	1	–	1
11. *World Population Ageing: Highlights* (non disponible en français)	–	–	1	–
12. *Population Megatrends* (non disponible en français)	1	–	1	–

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
13. Questionnaire pour l'enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements	1	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**12**	**12**	**8**	**8**
14. Grands ensembles de données sur les questions démographiques	2	2	–	2
15. Ensembles de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	3	3	1	1
16. Rapports des réunions de groupes d'experts sur des questions démographiques	3	3	3	2
17. Études techniques sur des questions démographiques	4	4	4	3

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions d'information à l'intention des États Membres et consultations avec ces derniers concernant la session annuelle de la Commission de la population et du développement ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions relatives à la démographie et au développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

Bases de données et supports numériques : bases de données et ensembles de données concernant des questions de démographie, notamment des documents y relatifs.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : notes de synthèse, messages clés et pochettes d'information portant sur des questions démographiques ; manifestations spéciales sur des questions démographiques.

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse et communiqués de presse relatifs à la Commission de la population et du développement ; communiqués de presse visant à soutenir le lancement de publications ou d'ensembles de données importants ; réponses aux demandes des États Membres, des médias, des entités des Nations Unies et d'autres parties intéressées.

Plateformes numériques et contenus multimédias : visualisations interactives de données et contenus multimédias ou à destination des médias sociaux portant sur des questions démographiques.

Sous-programme 6
Politiques et analyse économiques

Objectif

9.87 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités nationales et la coordination internationale des politiques en matière de recensement et de gestion des risques macroéconomiques à court terme, d'élaborer des politiques socioéconomiques de développement à moyen et à long terme, et d'accélérer le développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et d'autres pays en situation particulière.

Stratégie

9.88 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :

a) On continuera à faire un suivi et des prévisions quant à la situation macroéconomique aux niveaux national, régional et mondial, en particulier en ce qui concerne les pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés ;

b) On élargira le champ d'application des outils de prévision et de simulation économiques afin d'évaluer les arbitrages permettant de promouvoir la croissance économique tout en réduisant la pauvreté et les inégalités et en renforçant la durabilité environnementale, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) On appuiera le Comité des politiques de développement et fournira des analyses dans le cadre du processus intergouvernemental relatif aux pays les moins avancés, ainsi que des thèmes annuels pour les séances du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

d) On concevra et organisera des activités de renforcement des capacités pour aider un certain nombre de pays, en particulier les pays récemment retirés de la liste des pays les moins avancés ou en passe de l'être, à améliorer leur capacité de suivi de la planification économique et d'élaboration de politiques ;

e) On examinera l'évolution rapide de la technologie, en s'intéressant aux avantages et aux inconvénients que celle-ci peut représenter et en définissant les stratégies et politiques nécessaires pour exploiter les avantages potentiels aux fins du développement durable et pour atténuer les éventuels effets négatifs ;

f) On s'appuiera sur les travaux d'analyse menés dans le cadre du sous-programme pour formuler des orientations générales et des recommandations sur des sujets choisis à l'intention des États Membres à des fins de relèvement après des crises récurrentes, notamment la pandémie de COVID-19 ;

g) On apportera un soutien au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux fins de la mise en place d'un appui technique à l'intention des États Membres et de la réalisation d'analyses communes de pays et de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, mais également aux fins du relèvement après la COVID-19 et de la mise en œuvre d'autres mesures pertinentes, au moyen de contributions analytiques et de ressources en ligne personnalisées ;

h) On se fera le relais de l'esprit d'initiative et de coordination insufflé par le Réseau des économistes des Nations Unies, une plateforme réunissant les économistes du système des Nations Unies pour leur permettre de partager leurs points de vue aux niveaux local, national, régional et mondial ;

i) On assurera la maintenance de la base de données sur les perspectives économiques dans le monde, la base de données sur les critères d'inscription sur la liste des pays les moins avancés, le Portail d'information sur les mesures d'appui aux pays les moins avancés consacré aux mesures de soutien international et d'autres ressources en ligne consultables par les décideurs et décideuses et autres parties prenantes nationales et internationales ;

j) On fournira aux États Membres des éléments d'informations solides aux fins de la formulation de politiques mondiales, régionales et nationales, en réunissant des données empiriques au niveau national, en organisant des réunions de groupes d'experts et en réalisant des études de fond sur des questions thématiques en matière de développement économique à court et à long terme.

9.89 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) La stabilité macroéconomique à court terme et les objectifs de développement à long terme sont mieux articulés, tandis que des progrès sont faits dans la réalisation des objectifs de développement durable, grâce à une plus grande prise en compte des priorités économiques, sociales et environnementales dans les plans et stratégies de développement nationaux ;

b) Les États Membres connaissent mieux les mesures multilatérales nécessaires et les politiques qu'ils peuvent adopter afin de se relever durablement des crises récurrentes, notamment la COVID-19, en s'inscrivant dans la continuité du Programme 2030 ;

c) Le Comité des politiques de développement et le Conseil économique et social disposent de meilleures informations aux fins de l'évaluation des pays les moins avancés et de la formulation de recommandations sur leur retrait de la liste ;

d) Les États Membres et la communauté internationale connaissent et comprennent mieux la progression du développement des pays les moins avancés, les risques et les difficultés auxquels ceux-ci sont confrontés, et les modalités d'appui possibles précises ;

e) La capacité des États Membres de mettre à profit efficacement les mesures de soutien international, de se préparer à la sortie de la catégorie des pays les moins avancés et d'assurer la stabilité de leur progrès en matière de développement et la réalisation du Programme 2030 est renforcée ;

f) Le système des Nations Unies pour le développement collabore davantage et est mieux coordonné et plus efficace, offrant ainsi un cadre de coopération pour la mise en œuvre du Programme 2030 plus cohérent et favorisant le développement durable au niveau national.

Exécution du programme en 2022

Accès à une analyse de l'incidence des crises multiples sur les perspectives de développement

9.90 L'évolution de la conjoncture mondiale en 2022 a eu une incidence considérable sur les perspectives de développement de nombreux pays, notamment en ce qui concerne l'inflation, les taux d'intérêt et les systèmes alimentaires. Elle a en outre ralenti le relèvement après la pandémie de COVID-19 et menacé les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Face à cette situation, dans le cadre du sous-programme, on a suivi de près la vulnérabilité des pays en développement, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés, et on a élaboré une carte des « points chauds », actualisée chaque semaine, qui permettait de visualiser l'évolution des indicateurs clés. On a par ailleurs créé des exposés hebdomadaires, en collaboration avec d'autres entités compétentes des Nations Unies, contenant des analyses de la situation et des projections indicatives qui illustraient les répercussions socioéconomiques et financières des multiples crises sur l'économie mondiale. En outre, le rapport sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale à la mi-2022 (World Economic Situation and Prospects as of mid-2022) était tout particulièrement axé sur les effets de ces multiples crises sur les prix de l'énergie et des matières premières et sur les conséquences connexes pour l'action climatique. Les différents résultats obtenus ont permis aux États Membres et à la population mondiale au sens large d'avoir accès à des analyses sur les perspectives actuelles de croissance et de développement au niveau mondial.

9.91 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.20).

Tableau 9.20
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*
–	–	Les États Membres et la population mondiale au sens large ont accès à une analyse opportune de l'incidence des diverses crises sur les perspectives économiques mondiales et régionales et des répercussions potentielles sur l'action climatique, ainsi qu'à des conseils en matière de politique macroéconomique afin de relever les défis qui se présentent aux niveaux mondial, régional et national

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : consolidation de l'analyse économique et des connaissances en ce qui concerne les possibilités d'action en matière de développement visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par le relèvement après la pandémie et la mise à profit des grandes tendances

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.92 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les États Membres aient accès à des recommandations stratégiques sur deux nouvelles questions thématiques : l'influence des nouvelles technologies sur la structure de l'économie et les incidences du vieillissement que connaît la population, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

9.93 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.21).

Tableau 9.21
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
Les États Membres ont accès à des recommandations sur la manière de faire face aux incidences à court et à long terme de la COVID-19 sur le développement durable	Les États Membres avaient à leur disposition de meilleures connaissances et analyses concernant les avantages et les défis économiques et sociaux que représentent les nouvelles technologies	Les États Membres ont accès à des recommandations stratégiques sur deux nouvelles questions thématiques : l'influence des nouvelles technologies sur la structure de l'économie et les incidences du vieillissement que connaît la population	Les États Membres ont accès à une analyse actualisée des inégalités, ainsi que d'autres problématiques socioéconomiques clés, et à des recommandations en matière de développement durable sur la manière de les résoudre	Les États Membres ont accès à une analyse actualisée des principaux obstacles au développement durable découlant des crises récurrentes, ainsi qu'à des recommandations pour les surmonter

Résultat 2 : amélioration du mécanisme de suivi pour les pays les moins avancés récemment retirés de la liste des pays les moins avancés ou en passe de l'être, accroissement de la réactivité face aux crises et renforcement du soutien international

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.94 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a permis à huit pays de la catégorie des moins avancés (Angola, Bangladesh, Bhoutan, Îles Salomon, Népal, République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe et Vanuatu) de participer au mécanisme de suivi amélioré, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

9.95 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.VIII).

Figure 9.VIII
Mesure des résultats : nombre de pays les moins avancés participant au mécanisme de suivi amélioré

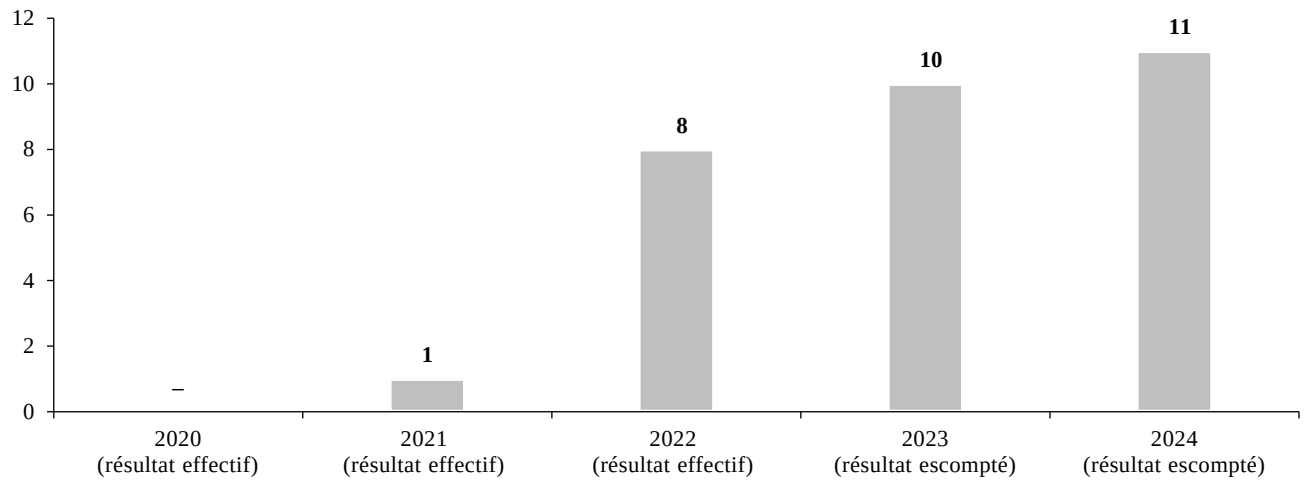

Résultat 3 : cohérence des politiques renforcée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, grâce à un Réseau des économistes des Nations Unies revitalisé

Projet de plan-programme pour 2024

9.96 Compte tenu des défis liés à la mise en œuvre du Programme 2030 qui sont ressortis du forum politique de haut niveau pour le développement durable, et des crises récurrentes, il est essentiel de créer des synergies pour renforcer le rôle de premier plan de l'Organisation des Nations Unies dans la réflexion, notamment sur l'élaboration des politiques les plus pertinentes aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Dans le cadre du sous-programme, on a assuré la direction technique et la coordination du Réseau des économistes des Nations Unies, qui a été créé en 2019 pour faciliter la collaboration et le travail conjoint entre experts du système des Nations Unies sur des questions afférentes au programme de développement durable.

Enseignements tirés et changements prévus

9.97 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire de mieux comprendre les priorités et les préoccupations des pays pour apporter un soutien efficace au niveau national et pour éclairer les discussions au niveau mondial. Dans le même temps, les discussions menées au niveau mondial peuvent mettre en évidence des perspectives politiques de premier plan dont les économistes pourraient tenir compte dans les travaux qu'ils mènent à l'échelle nationale. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à renforcer la participation des économistes des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin de permettre plus efficacement aux pays d'exprimer leurs points de vue et d'éclairer les délibérations mondiales afférentes au Programme 2030. On pourra ainsi promouvoir la mise en place d'approches cohérentes sur des questions clés et fournir des orientations et des conseils concernant les lignes à adopter d'un point de vue économique, de manière à appuyer les équipes de pays des Nations Unies et les États Membres.

9.98 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.IX)

Figure 9.IX
Mesure des résultats : nombre d'entités du système des Nations Unies comptant des membres dans le Réseau des économistes des Nations Unies (résultat cumulé)

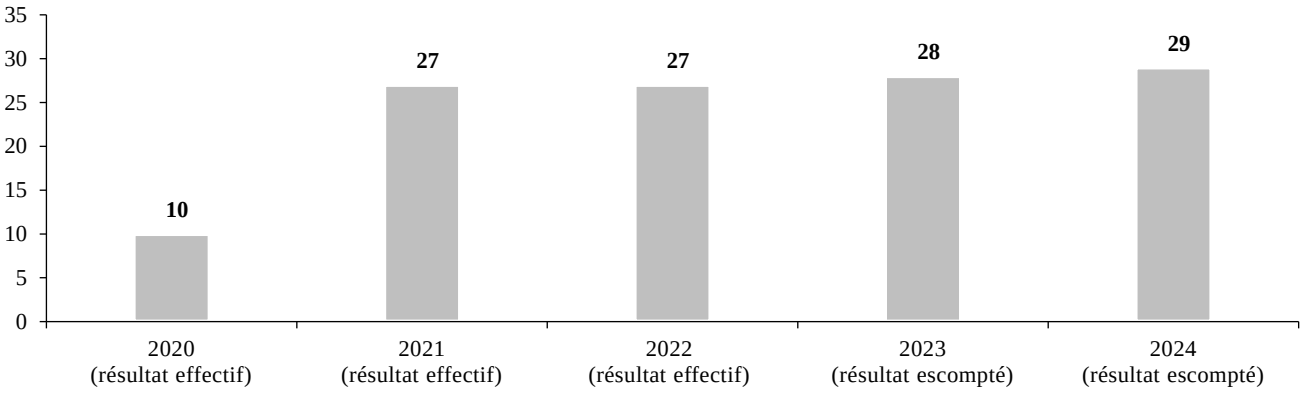

Produits

9.99 On trouvera dans le tableau 9.22 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.22
Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**3**	**3**	**4**	**3**
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	2	1
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	2	2	2	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**22**	**23**	**22**	**22**
Réunions ou séances :				
3. Assemblée générale	6	7	6	6
4. Conseil économique et social	6	6	6	6
5. Comité des politiques de développement	10	10	10	10
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**45**	**47**	**45**	**45**
6. Activités de formation sur le développement durable	45	47	45	45
Publications (nombre de publications)	**2**	**2**	**2**	**2**
7. Publications sur l'économie mondiale	1	1	1	1
8. Note du Comité des politiques de développement	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**65**	**57**	**50**	**46**
9. Études de fond sur le développement, les questions nouvelles et l'économie mondiale	11	8	7	7
10. Exposés sur l'économie mondiale	4	4	2	2
11. Notes d'information mensuelles sur la situation économique mondiale	12	11	12	11

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
12. Rapports issus de réunions sur l'économie mondiale, le développement et les questions nouvelles	3	3	2	2
13. Note du Comité des politiques de développement	11	11	10	10
14. Contribution technique aux analyses communes de pays et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable	22	18	15	12
15. Notes d'orientation	2	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils aux États Membres sur les politiques à adopter sur diverses questions économiques thématiques ou sur des situations économiques nationales et sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

Bases de données et autres supports numériques : système de notifications ePing, une plateforme en ligne qui met à disposition des informations sur les accords sur les obstacles techniques au commerce et l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (20 000 utilisateurs enregistrés issus de 189 pays) ; Portail d'information sur les mesures d'appui aux pays les moins avancés, qui contient des informations sur les mesures internationales d'appui (100 000 pages consultées et 393 entrées actualisées) ; données sur les pays les moins avancés et études d'impact ; (3 bases de données en ligne, couvrant 143 pays et 22 années de données) ; outils de modélisation des politiques de développement durable ; base de données sur les perspectives économiques dans le monde.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse (2 mondiales et 5 régionales) sur la situation économique mondiale.

Sous-programme 7
Institutions publiques et administration numérique

Objectif

9.100 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la mise en place d'une gouvernance et d'institutions publiques efficaces, responsables et inclusives au service du développement durable, notamment grâce à l'innovation, à l'administration en ligne et à la transformation numérique.

Stratégie

9.101 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :

a) On appuiera le Comité d'experts de l'administration publique en organisant des réunions d'experts et en établissant des documents d'analyse et des directives techniques nécessaires à la mise en pratique des principes de gouvernance efficace au service du développement durable, élaborés par le Comité et approuvés par le Conseil économique et social en 2018, avec la participation des parties prenantes pertinentes ;

b) On diffusera des orientations générales en matière d'innovation, d'administration numérique et de transformation numérique au service des objectifs de développement durable au moyen de l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne, on suivra l'évolution mondiale des aspects institutionnels associés à l'objectif de développement durable n° 16 et on examinera les dispositions institutionnelles nationales aux fins de la mise en œuvre des objectifs, en mettant l'accent sur les pays en situation particulière, et à l'appui direct du suivi et de l'examen du Programme 2030 au niveau mondial ;

c) On favorisera les actions de concertation et de sensibilisation relatives à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et on facilitera la mise en œuvre et le suivi des grandes orientations définies lors de ce dernier, à savoir C1 (le rôle des instances

publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement), C7 [les applications TIC : utiles à tous égards (notamment pour l'administration en ligne)], C11 (coopération internationale et régionale) ;

d) On facilitera la concertation multipartite sur les mesures à prendre en matière de gouvernance d'Internet, notamment en facilitant l'examen des questions de politique générale concernant des aspects essentiels de la gouvernance d'Internet tels que la gouvernance des données, l'inclusion numérique et la protection des données (A/75/16, par. 204), et on contribuera à l'élaboration de politiques aux niveaux mondial, national et local, en aidant le Secrétaire général à organiser le Forum annuel sur la gouvernance d'Internet et des activités intersessions ;

e) On élargira l'appui apporté par le sous-programme au développement des capacités pour répondre aux demandes de coopération technique des États Membres en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance et de leurs institutions publiques et le renforcement de leurs capacités en matière de ressources humaines à l'appui de la décennie d'action, notamment en nouant des partenariats avec les commissions régionales et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

f) On intensifiera les travaux visant à doter les membres de la fonction publique des moyens dont ils ont besoin pour réaliser le Programme 2030 en leur apportant un appui consultatif et en élaborant et expérimentant de nouvelles méthodes relatives aux capacités de direction, les dispositifs institutionnels visant à assurer la cohérence des politiques, la transparence et l'intégrité dans la fonction publique et l'innovation dans la prestation des services publics, en mettant l'accent sur les pays en situation particulière, en collaboration avec le bureau de projet sur la gouvernance et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

g) On renforcera la capacité des États Membres à promouvoir l'innovation dans la gouvernance publique en mettant en place des mécanismes visant à donner suite au Prix et au Forum des Nations Unies pour le service public, tels que l'apprentissage entre pairs pour le transfert et l'adaptation de pratiques innovantes, notamment en matière de prise en compte des questions de genre dans les travaux analytiques, et par l'intermédiaire du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique ;

h) On appuiera les institutions supérieures de contrôle en ce qui concerne la vérification de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en fournissant des travaux analytiques, des avis d'experts, une assistance technique et des moyens propres à renforcer les capacités existantes, sur la base des demandes déjà déposées par les groupes constitutifs de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ;

i) On promouvra et exploitera les pratiques novatrices en matière d'administration publique et les stratégies relatives à l'administration en ligne.

9.102 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Meilleure connaissance des questions émergentes liées à la gouvernance et à l'administration publique aux niveaux national et infranational et aide fournie aux pays pour qu'ils adaptent aux circonstances du moment les aspects institutionnels de leur examen national volontaire, afin que les États Membres puissent renforcer leurs capacités à promouvoir efficacement la gouvernance au service du développement durable ;

b) Renforcement des capacités des États Membres de créer des institutions efficaces, responsables et inclusives aux fins de l'accomplissement des objectifs de développement durable ;

c) Renforcement de la capacité des États Membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et services efficaces et inclusifs en matière d'administration numérique dans le but d'améliorer la vie de la population ;

d) Renforcement de la capacité des membres de la fonction publique à fournir des services dans les domaines de la santé et de l'éducation, de la justice, de la protection sociale et de l'emploi, en mettant l'accent sur le renforcement de la professionnalisation de la main-d'œuvre du secteur public et les questions d'égalité femmes-hommes ;

e) Ajustements effectués par les États Membres, aux niveaux structurel, organisationnel et programmatique, pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;

f) Adoption de stratégies numériques gouvernementales visant à instaurer des sociétés résilientes et à combler le fossé numérique.

Exécution du programme en 2022

Au Pakistan, l'École nationale des politiques publiques forme les futurs fonctionnaires à l'innovation et au Programme 2030

9.103 Au Pakistan, l'École nationale des politiques publiques a sollicité une aide pour organiser des activités de formation visant à sensibiliser les esprits et à promouvoir des changements de comportement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Cette formation était essentielle, d'autant plus que la pandémie de COVID-19 a ralenti les progrès accomplis sur la voie de la réalisation du Programme 2030, affectant de manière disproportionnée les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, ainsi que les femmes et les filles. Pour surmonter la crise et atteindre les objectifs de développement durable, il est essentiel de pouvoir compter sur une fonction publique porteuse de changement. En collaboration avec le coordinateur résident, dans le cadre du sous-programme, on a organisé un atelier de renforcement des capacités et un programme de formation des formateurs à l'intention de 85 hauts fonctionnaires et de 5 formateurs de l'École nationale des politiques publiques, au sujet de la boîte à outils du Département sur les mentalités innovantes, qui a été intégrée dans le programme pédagogique de l'école – une avancée majeure, étant donné que l'École nationale est le haut lieu de la formation en cours d'emploi des fonctionnaires au Pakistan.

9.104 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.23).

Tableau 9.23
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*
Sensibilisation accrue des écoles d'administration publique à la nécessité d'adopter un état d'esprit novateur en ce qui concerne les objectifs de développement durable et les programmes d'études sur la gouvernance au service des objectifs de développement durable	L'École nationale des politiques publiques a adapté au contexte pakistanais la boîte à outils du Département sur les mentalités innovantes et le changement d'attitude en vue de la réalisation des objectifs de développement durable	L'École nationale des politiques publiques du Pakistan a intégré la boîte à outils adaptée dans ses programmes de formation visant à aider les futurs fonctionnaires à acquérir un état d'esprit novateur afin de mettre en œuvre le Programme 2030

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : inclusion numérique des personnes vulnérables dans les pays en situation particulière

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.105 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 154 États Membres en moyenne fournissent des services en ligne aux personnes en situation de vulnérabilité (c'est-à-dire les personnes vivant dans la pauvreté, les immigrants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et les jeunes), en particulier dans les pays en situation particulière, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 143 États Membres.

9.106 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.X).

Figure 9.X
Mesure des résultats : nombre d'États Membres fournissant des services en ligne pour les personnes vulnérables, ventilé par groupes (base annuelle)

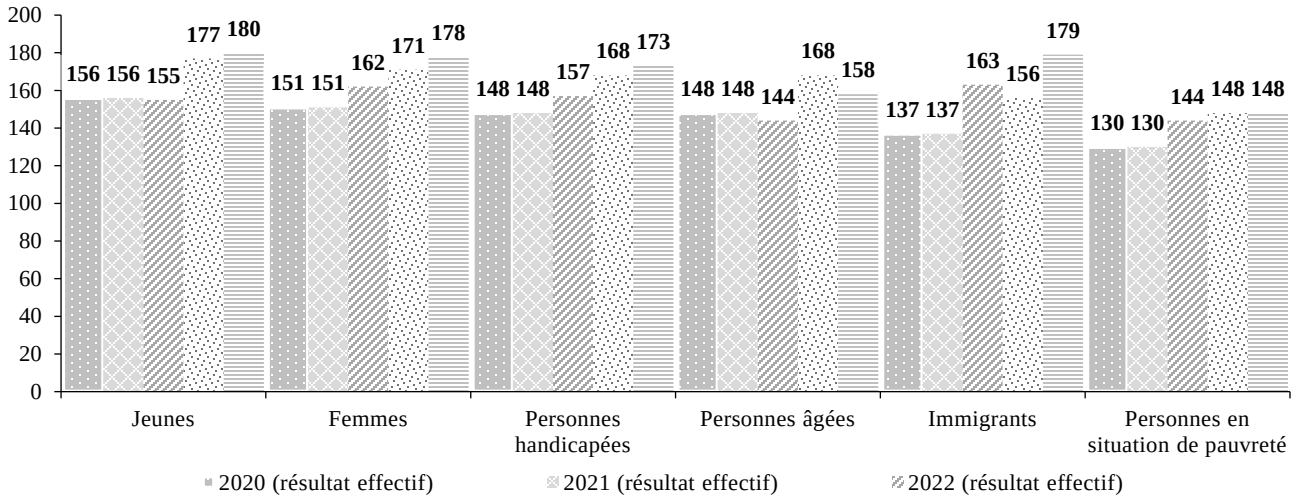

Résultat 2 : les institutions publiques ont les moyens d'être le fer de lance de l'action climatique

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.107 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption, par la Namibie, d'une feuille de route nationale pour l'institutionnalisation de la prise de décision fondée sur des données probantes en ce qui concerne le climat, l'utilisation des terres, l'énergie et les systèmes d'eau, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

9.108 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.24).

Tableau 9.24
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté*	*2024 (résultat escompté)*
Les dispositions institutionnelles ont été améliorées de sorte à renforcer la coordination entre les ministères dans l'évaluation intégrée des politiques d'action climatique à l'appui des plans de développement nationaux et des objectifs de développement durable	Les capacités de planification intégrée au service de la réalisation des objectifs de développement durable ont été renforcées, un lien ayant été fait entre les besoins liés au relèvement après la COVID-19 et les objectifs de développement durable à long terme	La Namibie a adopté une feuille de route nationale pour l'institutionnalisation de la prise de décision fondée sur des données probantes en ce qui concerne le climat, l'utilisation des terres, l'énergie et les systèmes d'eau	Les États Membres ont développé des capacités organisationnelles et individuelles leur permettant de promouvoir, au sein de leur personnel, la pensée systémique et la planification stratégique, ainsi que des mentalités et des compétences axées sur l'expérimentation, les prévisions, les outils numériques et l'utilisation de données probantes, au service de l'action numérique	Les États Membres ont institutionnalisé les capacités organisationnelles de pensée systémique et de planification stratégique à l'appui de l'action climatique

Résultat 3 : innovation renforcée et transformation numérique de l'administration pour une prestation de services publics efficace et inclusive

Projet de plan-programme pour 2024

9.109 La pandémie de COVID-19 a contraint les gouvernements du monde entier à accélérer leur transformation numérique pour permettre à tous et toutes d'accéder aux services de manière efficace et efficiente. Alors que les pays peinent à se relever, la transformation numérique des gouvernements reste un outil majeur pour accélérer l'innovation et la prestation de services publics. Dans le cadre du sous-programme, on a contribué à sensibiliser les esprits à la nécessité de faire preuve d'innovation dans la prestation des services publics. Grâce à l'outil d'évaluation des capacités d'administration numérique, on a en outre aidé les représentants des organismes publics à recenser les défis et les catalyseurs de la transformation de l'administration numérique, afin d'appuyer l'élaboration de plans d'action et de feuilles de route.

Enseignements tirés et changements prévus

9.110 L'enseignement tiré est le suivant : la mise en place d'une approche de formation des formateurs, basée sur le programme d'enseignement sur la gouvernance au service des objectifs de développement durable, s'est révélée efficace pour soutenir la diffusion des connaissances, en particulier en ce qui concerne l'apprentissage entre pairs sur les questions d'innovation et les meilleures pratiques en matière de transformation de l'administration numérique à des fins de prestation de services publics. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on organisera davantage de sessions de formation des formateurs pour atteindre un public plus large afin d'aider les fonctionnaires à renforcer leurs capacités d'innovation et de transformation de l'administration numérique.

9.111 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.XI)

Figure 9.XI
Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires soutenant l'élaboration de plans d'action et de feuilles de route sur l'innovation et l'administration numérique (résultat annuel)

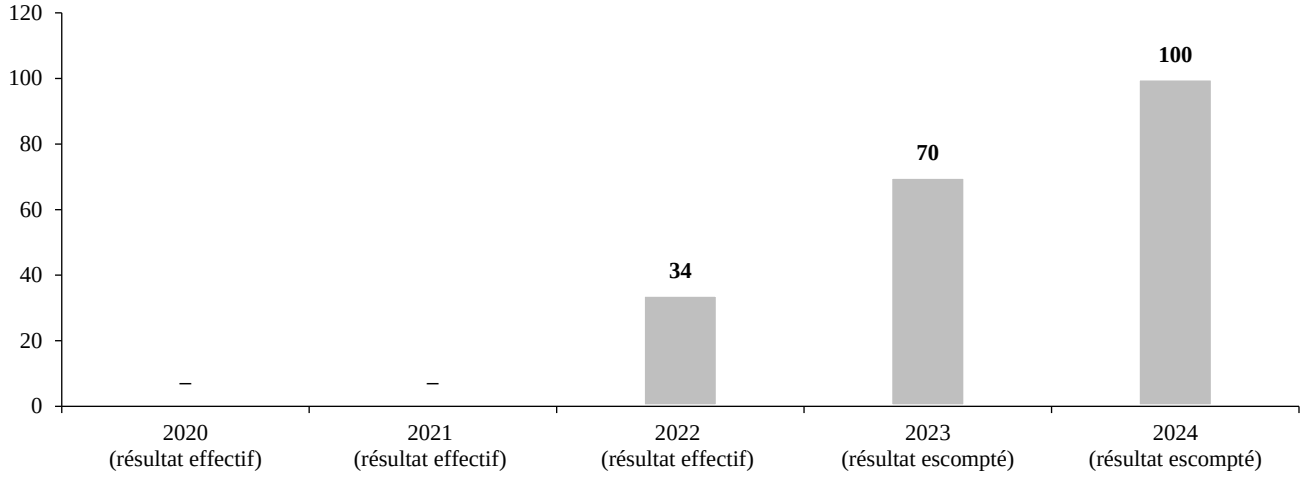

Produits

9.112 On trouvera dans le tableau 9.25 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.25
Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**9**	**11**	**9**	**9**
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	1	1	1	1
3. Documents destinés au Comité d'experts de l'administration publique	7	9	7	7
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**18**	**16**	**18**	**18**
Réunions ou séances :				
4. Assemblée générale	2	2	2	2
5. Conseil économique et social	6	5	6	6
6. Comité d'experts de l'administration publique	10	9	10	10
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique, notamment ceux qui émanent du Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance (nombre de projets)	**6**	**1**	**6**	**6**
7. Projets sur le terrain relatifs à diverses questions liées à l'administration publique	6	1	6	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**12**	**14**	**12**	**12**
8. Activités de formation liées au Prix des Nations Unies pour le service public et à la Journée des Nations Unies pour la fonction publique (forum)	2	1	2	2

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
9. Activités de formation sur diverses questions liées aux institutions publiques, y compris des réunions de groupes d'experts	4	4	4	4
10. Atelier régional avec des ministres sur les tendances émergentes en matière de gouvernance et d'institutions publiques liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (collaboration avec les commissions régionales et les organismes des Nations Unies y comprise)	1	1	1	1
11. Séminaires sur la gouvernance d'Internet (forum)	1	1	1	1
12. Activités de formation sur diverses questions liées à l'administration publique	4	7	4	4
Publications (nombre de publications)	**1**	**1**	**1**	**1**
13. *Étude des Nations Unies sur l'administration en ligne*	1	1	–	1
14. *Rapport mondial sur le secteur public*	–	-	1	-
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**7**	**8**	**7**	**7**
15. Cours de formation en ligne relatifs à des questions liées à l'administration publique	2	2	2	2
16. Activités ou documentation techniques relatives à des questions liées à la gouvernance et aux institutions publiques au service du développement durable	3	4	3	3
17. Recueil de bonnes pratiques et d'innovations dans le service public	1	1	1	1
18. Recueil de bonnes pratiques en matière d'institutions publiques et d'administration numérique au service du développement durable	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, notamment à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau ; mise en commun des connaissances et travail en réseau, notamment dans le cadre du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique (plus de 30 membres et 5 000 utilisateurs) – à l'échelle mondiale, il met en contact les institutions internationales, régionales, sous-régionales et nationales ainsi que les experts spécialisés dans la gouvernance et l'administration publiques efficaces au service du développement durable, dans l'optique de l'objectif de développement durable n° 16.

Bases de données et supports numériques : bases de données contenant plus de 350 candidatures de pays sur des questions liées à l'administration publique, telles que le réseau des Prix des Nations Unies pour le service public et la banque de connaissances sur l'administration en ligne (qui couvre 193 États Membres et les villes les plus peuplées de chaque État Membre).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletin du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web intéressant le sous-programme – Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance, Forum sur la gouvernance d'Internet, Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique et sites Web de la Division des institutions publiques et de l'administration numérique.

Sous-programme 8
Gestion durable des forêts

Objectif

9.113 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la mise en œuvre effective de la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

Stratégie

9.114 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :

a) On soutiendra le dialogue intergouvernemental sur la politique forestière, par l'intermédiaire du Forum des Nations Unies sur les forêts, conformément au plan stratégique et au programme de travail quadriennal (2021-2024), on préparera l'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et on coordonnera la contribution du Forum au forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

b) On promouvra la coopération avec les entités des Nations Unies concernées, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres acteurs du secteur forestier et on coordonnera l'action menée par ces parties ;

c) On développera le centre d'information en ligne du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et l'on fournira une aide aux pays et aux partenaires pour la conception de stratégies de financement des forêts, la facilitation de l'accès au financement et l'octroi d'un appui aux États Membres aux fins de la mobilisation de ressources pour la gestion durable des forêts ;

d) On prêtera une attention particulière aux besoins et aux situations propres à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays à faible couverture forestière, aux pays à forte couverture forestière, aux pays à couverture forestière moyenne où la déforestation est faible, aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays en transition (voir la résolution 2017/4 du Conseil économique et social, par. 63) ;

e) On promouvra l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), au moyen notamment de sa stratégie de communication et de sensibilisation, et on aidera les pays à se doter de cadres solides pour l'établissement de rapports nationaux ;

f) On facilitera la conduite d'analyses communes de pays au moyen des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin de fournir aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents les outils dont ils ont besoin pour adapter leurs interventions aux besoins et aux réalités propres à chaque pays et œuvrer efficacement pour la gestion durable des forêts au niveau national ;

g) On fournira un appui aux États Membres, lorsque nécessaire, pour les aider à faire face aux problèmes liés à la gestion durable des forêts, concernant notamment la COVID-19, en approfondissant les travaux normatifs menés dans le cadre du sous-programme ainsi que les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités et le dialogue intergouvernemental tenu au sujet de l'intégration de la question de la gestion durable des forêts dans les mesures et stratégies de relèvement après la pandémie, conformément aux résolutions adoptées par le Forum des Nations Unies sur les forêts à ses quinzième et dix-septième sessions et aux documents issus des seizième et dix-huitième sessions.

9.115 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Renforcer l'engagement politique et les initiatives prises en faveur de la gestion durable des forêts, ce qui permettra d'accroître la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable, s'agissant notamment de la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, et de mieux tenir compte des forêts dans les plans nationaux sur le développement durable, les programmes de relance et de relèvement liés à la pandémie et les stratégies de réduction de la pauvreté ;

b) Rendre les pays concernés mieux à même de mobiliser des financements pour la gestion durable des forêts et d'accéder à ces financements, quelle qu'en soit la source, et contribuer à améliorer l'information disponible concernant les sources de financement (multilatérales et autres) existantes et nouvelles et les données y relatives, ainsi qu'à faciliter l'accès à ces sources et à ces données ;

c) Faire progresser la réalisation par les États Membres des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable liés aux forêts ;

d) Sensibiliser les États Membres aux multiples avantages des forêts en mettant à profit le thème de la Journée internationale des forêts 2024 et en soulignant le rôle interdépendant joué par les forêts pour permettre au monde d'atteindre les objectifs de développement durable devant être examinés lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024.

Exécution du programme en 2022

Amélioration des données permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts

9.116 Les rapports nationaux volontaires des États Membres constituent la principale source d'information pour ce qui est d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts y figurant. Dans le cadre du sous-programme, les États Membres ont bénéficié d'un appui dans l'élaboration d'un modèle de rapport adéquat aux fins du suivi et de l'évaluation des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts et de prise de décision fondée sur des données probantes. En réponse à la résolution 2022/17 du Conseil économique et social, le format du document a été modifié et une phase d'essai a été organisée dans les pays intéressés.

9.117 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.26).

Tableau 9.26
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*
Des analyses de données et d'informations provenant de 52 rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts y figurant ont été présentées par les États Membres au Forum des Nations Unies sur les forêts en 2019	Les États Membres ont pu évaluer les progrès accomplis grâce au *Rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021*	12 États Membres ont participé à la phase d'essai organisée à propos du nouveau format à respecter pour l'établissement de rapports nationaux sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts y figurant, et donné leur avis sur le sujet

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : amélioration de l'accès des États Membres aux données sur le financement de la gestion durable des forêts

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.118 Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont contribué à ce que les États Membres aient accès à un nouveau bulletin d'information trimestriel sur le financement des forêts et à 228 entrées supplémentaires dans le centre d'information, consistant en des informations sur les sources possibles de financement des forêts, des supports de formation et des exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques, et à ce que 180 États Membres utilisent les données issues du centre d'information, ce qui a permis d'atteindre les cibles fixées.

9.119 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.27).

Tableau 9.27
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
Les besoins des États Membres en matière de données sont pris en compte dans la dernière étape de la conception du site Web du centre d'information	Les États Membres ont accès à la phase 1 du centre d'information, qui comprend 130 entrées consistant en des informations sur les sources possibles de financement des forêts, des supports de formation et des exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques	• Les États membres ont accès à un nouveau bulletin d'information trimestriel sur le financement des forêts et au centre d'information, qui comprend désormais 228 entrées consistant en des informations sur les sources possibles de financement des forêts, des supports de formation et des exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques • 180 États Membres utilisent les données issues du centre d'information	Les États Membres ont accès à une base de données additionnelle sur les flux financiers dans le secteur forestier et utilisent les données disponibles via le centre d'information pour progresser dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et de la cible 15.b associée aux objectifs de développement durable, notamment dans le cadre des plans de relèvement liés à la pandémie	Les États Membres ont accès au centre d'information, y compris à 80 nouvelles entrées des bases de données, consistant en des informations sur les sources possibles de financement des forêts et les flux financiers dans le secteur forestier, des supports de formation et des exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques

Résultat 2 : renforcement de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, y compris de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, de façon à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment ceux relatifs aux changements climatiques et à la perte de biodiversité

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.120 Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont contribué à la préparation de l'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts, portant entre autres sur les progrès accomplis dans : a) la réalisation des objectifs formulés dans l'arrangement, notamment par le Forum des Nations Unies sur les forêts et ses membres, le Secrétariat du Forum, le Partenariat de collaboration sur les forêts, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et le fonds d'affectation spéciale pour le Forum ; b) la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et de sa stratégie de communication et de sensibilisation ; c) la fourniture d'un appui à la réalisation du Programme 2030 ; d) la mobilisation des partenaires régionaux et sous-régionaux, des grands groupes et d'autres parties prenantes envers l'arrangement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

9.121 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.28).

Tableau 9.28
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
–	–	L'examen à mi-parcours de 2024 concernant l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts est préparé, avec la participation des États Membres, des partenaires régionaux et sous-régionaux, des grands groupes et d'autres parties prenantes concernées	Les États Membres élaborent des propositions visant à renforcer l'arrangement international sur les forêts, qui comprennent également des mesures nationales destinées à consolider le rôle joué par les forêts dans d'autres objectifs et engagements mondiaux liés aux forêts, notamment en matière de changements climatiques et de biodiversité	Les États membres décident des mesures à prendre pour renforcer l'arrangement international sur les forêts, qui comprennent également des mesures nationales visant à consolider le rôle joué par les forêts dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en matière de lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, ainsi que d'autres objectifs et engagements mondiaux liés aux forêts

Résultat 3 : accélération des progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, grâce notamment à des partenariats

Projet de plan-programme pour 2024

9.122 La mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts dépend de l'accélération des contributions de toutes les parties prenantes, ce qui, comme le Conseil économique et social l'a indiqué dans sa résolution 2022/17, nécessite de coordonner, d'intégrer et d'intensifier les mesures liées aux forêts et de soutenir les partenariats. On s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à renforcer la coordination et la coopération avec les acteurs concernés afin d'enregistrer des progrès en 2024.

Enseignements tirés et changements prévus

9.123 L'enseignement tiré est le suivant : il est essentiel, pour atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts d'ici à 2030, de renforcer la collaboration avec les acteurs mondiaux. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on renforcera la collaboration existante avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, et on établira de nouveaux liens de coopération avec les principales parties prenantes, notamment le secteur privé, des organisations scientifiques, universitaires et philanthropiques et des entités régionales et sous-régionales, dont on cherchera à accroître les contributions.

9.124 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.29).

Tableau 9.29
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
–	Les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont élaboré un plan de travail du Partenariat pour la période 2021-2024, qui est aligné sur le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)	Le grand groupe des entreprises et de l'industrie a désigné un nouveau coordonnateur chargé de faciliter la coordination et la discussion avec le secteur privé concernant les questions ayant trait au Forum des Nations Unies sur les forêts	2 organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, 2 entités régionales et sous-régionales et 2 parties prenantes intègrent le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts dans leurs plans de travail	2 initiatives conjointes d'organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'entités régionales et sous-régionales et de parties prenantes voient le jour afin d'accélérer la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts

Produits

9.125 On trouvera dans le tableau 9.30 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.30
Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**8**	**8**	**8**	**8**
1. Rapports du Forum des Nations Unies sur les forêts	8	8	8	8
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**20**	**14**	**20**	**20**
2. Réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts	16	10	16	16
3. Réunions d'experts sur la gestion durable des forêts, l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, le rôle joué par les forêts dans différents domaines (notamment la réalisation des objectifs de développement durable), le financement forestier et diverses autres questions liées aux forêts	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	**8**	**6**	**8**	**8**
4. Projets sur le financement des forêts et l'élaboration de stratégies nationales de financement	6	5	6	6

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
5. Projets sur la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts	2	1	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**7**	**7**	**7**	**7**
6. Activités de formation sur le financement des forêts	6	6	6	6
7. Activités de formation sur la gestion durable des forêts	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**7**	**8**	**7**	**7**
8. Activités ou documentation techniques relatives à la gestion durable des forêts	3	3	3	3
9. Activités ou documentation techniques relatives au rôle joué par les forêts dans différents domaines, notamment la réalisation des objectifs de développement durable liés aux forêts	2	2	2	2
10. Activités ou documentation techniques relatives au financement et à l'élaboration de stratégies nationales de financement	2	3	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils touchant diverses questions liées aux forêts.

Bases de données et supports numériques : bases de données concernant le centre d'échange.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations spéciales, notamment la Journée internationale des forêts et les activités organisées dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts ; fiches d'information et notes de synthèse sur la gestion durable des forêts, le financement des forêts et diverses autres questions liées aux forêts.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse et articles sur le Forum des Nations Unies sur les forêts et la Journée internationale des forêts.

Sous-programme 9
Financement du développement durable

Objectif

9.126 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de continuer à assurer le suivi et l'examen de l'application des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba, et la mobilisation des moyens nécessaires à l'exécution du Programme 2030.

Stratégie

9.127 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on fera ce qui suit :

a) On s'appuiera sur les travaux d'analyse menés en collaboration avec les partenaires du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement et on établira le *Financing for Sustainable Development Report* (rapport sur le financement du développement durable) et d'autres rapports, ce qui alimentera les négociations des États Membres au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, ainsi qu'aux délibérations de la Deuxième Commission et dans d'autres instances ;

b) On accroîtra les investissements en faveur des objectifs de développement durable, on proposera des solutions concrètes permettant de continuer d'accroître les investissements dans le développement durable, en s'appuyant sur les travaux de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable, et on facilitera le dialogue sur

l'investissement durable, notamment par l'intermédiaire de la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable, qui constitue un lieu d'échange direct pour les États Membres et les investisseurs ;

c) On fournira un appui aux mécanismes intergouvernementaux et processus d'experts et on renforcera les capacités en vue de favoriser une coopération internationale plus inclusive et plus efficace en matière fiscale et d'aider les États Membres à améliorer leurs politiques et leur administration fiscales, à accroître la mobilisation de leurs ressources nationales, à lutter contre la fraude fiscale, l'évasion fiscale à outrance et les flux financiers illicites, et à réaliser des progrès en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable et l'action climatique, une attention particulière étant accordée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement ;

d) On renforcera le soutien apporté dans le cadre du sous-programme au Forum pour la coopération en matière de développement, grâce à la réalisation d'examens axés sur l'action et les résultats des tendances, des progrès et des questions nouvelles concernant la coopération internationale au service du développement, en s'intéressant tout particulièrement aux politiques et aux pratiques qui visent à aider ceux qui ont le moins de ressources et de capacités ;

e) On fournira un appui aux pays dans la conception et la mise en œuvre de cadres de financement nationaux intégrés, par l'intermédiaire du dispositif de cadres de financement nationaux intégrés, lequel, lancé en avril 2022 par le Département en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques, fournit une assistance technique aux pays de mise en œuvre, facilite l'échange de connaissances et donne accès à des conseils techniques sur les cadres de financement nationaux intégrés.

9.128 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

a) Adoption de politiques et de mesures de financement du développement durable en concourant aux résultats du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et aux délibérations de la Deuxième Commission, qui reposeront sur une base analytique plus solide ;

b) Mise au point et utilisation par les pays de cadres de financement nationaux intégrés, comprenant des possibilités d'actions concrètes visant à mobiliser des financements pour le développement durable ;

c) Accélération de la mobilisation des ressources pour les objectifs de développement durable, avec à la clef de plus grandes possibilités d'investissement ayant des effets bénéfiques, notamment dans les pays en situation particulière ;

d) Adoption de meilleures solutions aux niveaux mondial, régional, national et local pour renforcer la coopération fiscale et la mobilisation des ressources nationales et meilleure application par les gouvernements et les autres parties prenantes des politiques et orientations pratiques de l'ONU en matière fiscale ;

e) Utilisation, par les gouvernements et d'autres parties prenantes, des orientations générales visant à renforcer la coopération internationale pour le développement afin que le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) soient bien appliqués.

Exécution du programme en 2022

Amélioration de la mise en œuvre, par les autorités locales, de plans d'action sur la gestion des actifs aux fins du développement durable, grâce à l'utilisation de ressources d'apprentissage en ligne multilingues

9.129 La bonne gestion de l'actif de l'infrastructure aide les gouvernements à améliorer la fourniture de services essentiels et à mobiliser les ressources nécessaires au développement durable. Dans le cadre de son initiative de renforcement des capacités en matière de gestion de l'actif de l'infrastructure, en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le sous-programme a encouragé les autorités locales, de même que les organismes concernés par la gestion de l'actif de l'infrastructure, à concevoir et à mettre en œuvre des plans d'action pluriannuels de gestion des actifs axés sur les actifs les plus critiques, en portant une attention accrue à la résilience aux changements climatiques et aux capacités en matière de données et de statistiques. Grâce au partage de modèles de plans d'action et de guides de rédaction en ligne dans plusieurs langues, ainsi qu'à l'introduction de modalités d'apprentissage hybrides et en ligne supplémentaires, l'adoption de plans d'action a augmenté de manière significative au cours des trois dernières années. Ainsi, outre les 65 administrations locales ayant bénéficié d'une aide directe pour la conception et la mise en œuvre de plans d'action dans le cadre de l'atelier de formation du sous-programme, plus de 84 nouvelles collectivités ont conçu de tels outils, qu'elles se sont engagées à mettre en œuvre. Afin d'encourager l'apprentissage mutuel entre les autorités, les 149 plans d'action en question sont accessibles en ligne.

9.130 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.XII).

Figure 9.XII
Mesure des résultats : nombre de plans d'action sur la gestion des actifs élaborés et mis en œuvre par les autorités locales

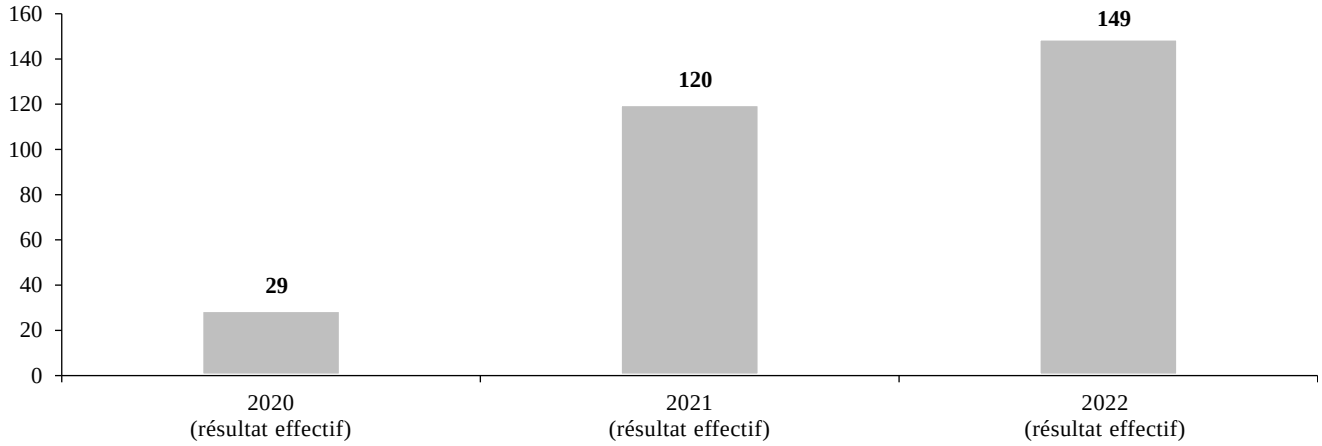

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : vers la conception et l'application par les pays en développement de politiques budgétaires et financières et de politiques connexes permettant de réduire les risques et de renforcer la résilience

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.131 Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont contribué à renforcer les capacités des ministères nationaux des finances et des administrations fiscales, ainsi que d'autres ministères, départements et bureaux aux niveaux régional, national et local, dans les domaines des politiques et

pratiques budgétaires, de la gestion de l'actif de l'infrastructure et de la coopération au service du développement, permettant de la sorte de réduire les risques et de renforcer la résilience, 95,2 % des fonctionnaires gouvernementaux ayant reçu une formation faisant état d'une sensibilisation et d'une compréhension accrues dans ces domaines, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, qui était de 75 %.

9.132 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.XIII).

Figure 9.XIII
Mesure des résultats : les membres du personnel du ministère des finances et de l'administration fiscale disent mieux connaître et mieux comprendre les politiques et pratiques fiscales pouvant aider à réduire les risques et à renforcer la résilience (base annuelle)

(En pourcentage)

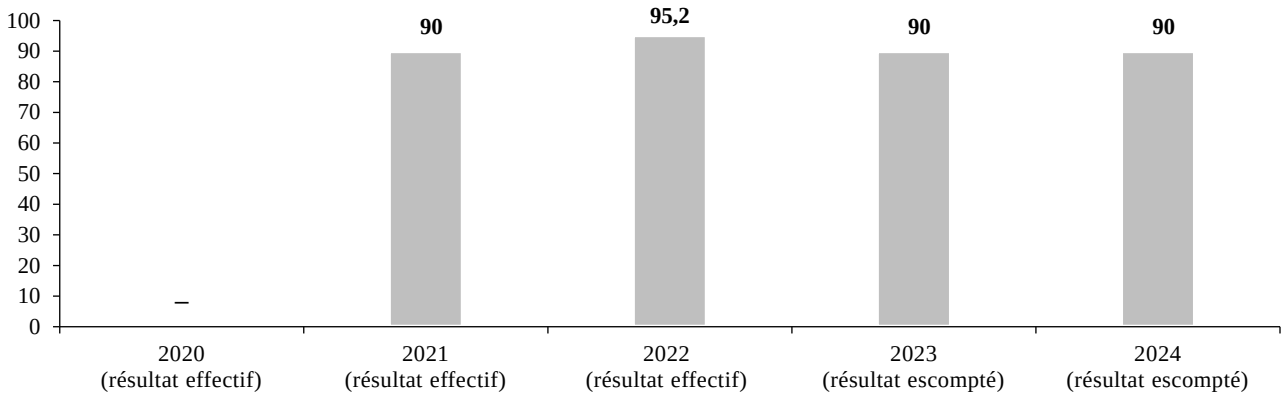

Résultat 2 : augmentation des investissements durables dans les pays en développement aux fins de la réalisation des objectifs développement durable

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

9.133 Les activités menées dans le cadre du sous-programme ont contribué à ce que 10 pays en développement participent à la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable et interagissent avec de potentiels investisseurs sur les opportunités d'investissement dans le développement durable, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

9.134 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.31).

Tableau 9.31
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
La Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable est annulée pour cause de pandémie	• 8 pays en développement participent à la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable	10 pays en développement participent à la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable	12 pays en développement participent à la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable et échangent avec des	13 pays en développement participent à la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable et échangent avec des investisseurs potentiels

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
	• Des investisseurs privés, tels que les membres de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable, voient en la Foire une occasion d'échanger avec les gouvernements • Les investisseurs font un suivi auprès de certains pays concernant tel ou tel projet		investisseurs potentiels	

Résultat 3 : les pays créanciers et débiteurs s'accordent sur les défis mondiaux et les solutions en matière de dette, de liquidité et de marge de manœuvre budgétaire aux fins de l'investissement dans les objectifs de développement durable

Projet de plan-programme pour 2024

9.135 La vulnérabilité de la dette de nombreux pays en développement s'est accrue à la suite de la pandémie de COVID-19, entraînant des problèmes financiers et une baisse de l'investissement dans les objectifs de développement durable. Le risque de crise de la dette et de défaut de paiement est en augmentation, ce qui pourrait résulter en de lourdes conséquences macroéconomiques et socioéconomiques, telles que la réduction de la croissance économique et l'aggravation de la pauvreté. Dans le cadre du sous-programme, des recommandations sur les défis se posant en matière de dette, de liquidité et de marge de manœuvre budgétaire aux fins de l'investissement dans les objectifs de développement durable ont été publiées. Bien que ces recommandations aient contribué à faire mieux comprendre dans leur ensemble les difficultés et les possibilités d'action envisageables, elles n'ont pas permis de parvenir à un accord sur un potentiel terrain d'entente pour le règlement de ces problèmes d'ordre mondial.

Enseignements tirés et changements prévus

9.136 L'enseignement à tirer est le suivant : il est nécessaire de créer un espace neutre de dialogue sur les questions ayant trait à la dette, qui soit ouvert tant aux créanciers qu'aux débiteurs. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on organisera une série de dialogues inclusifs réunissant les acteurs concernés afin de rechercher des solutions réalisables susceptibles de faire l'objet d'un consensus global.

9.137 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.32).

Tableau 9.32
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	*2021 (résultat effectif)*	*2022 (résultat effectif)*	*2023 (résultat escompté)*	*2024 (résultat escompté)*
–	–	–	Les États Membres et les partenaires concernés du système des Nations Unies fournissent un retour d'information et des orientations sur les grandes questions se posant en matière de dette, de liquidité et de marge de manœuvre budgétaire afin d'éclairer les échanges	Des solutions aux défis se posant en matière de dette, de liquidité et de marge de manœuvre budgétaire aux fins de l'investissement dans les objectifs de développement durable sont discutées et, éventuellement, approuvées

Produits

9.138 On trouvera dans le tableau 9.33 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 9.33
Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	**35**	**45**	**39**	**36**
1. Documents destinés à l'Assemblée générale	4	4	6	4
2. Documents destinés au Conseil économique et social	1	2	3	2
3. Documents destinés au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	30	39	30	30
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	**183**	**212**	**191**	**151**
Réunions ou séances :				
4. De l'Assemblée générale	28	29	10	10
5. Du Conseil économique et social	30	30	30	20
6. Du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	16	16	16	16
7. Des sous-comités du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	64	92	75	75
8. Du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	30	30	30	15
9. Des experts sur les questions liées au financement du développement durable	15	15	30	15

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	**21**	**53**	**44**	**39**
10. Activités de formation sur les mécanismes de financement du développement	2	2	2	2
11. Ateliers sur les questions fiscales et la mobilisation des ressources nationales	10	47	35	35
12. Activités de formation sur les dialogues interactifs	1	–	2	–
13. Tables rondes ministérielles	2	–	2	–
14. Séminaires sur le financement du développement, y compris débats interactifs avec des représentants de gouvernements et des acteurs institutionnels et non institutionnels (société civile et secteur privé)	6	4	3	2
Publications (nombre de publications)	**1**	**1**	**2**	**1**
15. *Financing for Sustainable Development Report* (Rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement)	1	1	1	1
16. *United Nations Manual for the Negotiation of Bilateral Tax Treaties between Developed and Developing Countries* (guide pratique sur la négociation de conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement)	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	**4**	**4**	**4**	**3**
17. *Building on Monterrey: selected policy issues on financing for development* (L'après-Monterrey : quelques questions de politique générale sur le financement du développement)	1	2	1	1
18. Études analytiques sur des questions relatives à la coopération au service du développement, y compris la coopération Sud-Sud, et évaluation indépendante des tendances et des progrès en matière de coopération pour le développement	2	2	3	2
19. Notes de réflexion résumant certaines des questions abordées dans le *Financing for Sustainable Development Report* (Rapport sur le financement du développement durable)	1	–	–	–

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : séances d'information mensuelles à l'intention des États Membres ; consultations sur les travaux du Groupe des Amis pour le financement des objectifs de développement durable ; consultations sur le financement du développement durable et des objectifs de développement durable, à l'intention de membres d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé, y compris l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable, et de représentants d'universités, de fondations et d'entités du système des Nations Unies ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur des questions relatives au développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

D. Activités de communication

Programmes de sensibilisation, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information du Forum pour la coopération en matière de développement ; pochettes d'information sur la tenue de manifestations sur le financement du développement durable.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les travaux annuels, y compris le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ; Dialogue quadriennal de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement ; réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement ; manifestation consacrée au financement du développement durable et consultations multipartites sur le financement du développement ; travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale ; Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable ; publication du *Financing for Sustainable Development Report* (Rapport sur le financement du développement durable) ; mise sur pied de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable.

Catégorie et sous-catégorie	*Produits prévus : 2022*	*Produits livrés : 2022*	*Produits prévus : 2023*	*Produits prévus : 2024*
Plateformes numériques et contenus multimédias : tribunes libres et blogs ; sites Web du Bureau du financement du développement durable, du Forum pour la coopération en matière de développement, du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et des plateformes numériques connexes pour les activités de développement des capacités, et de l'initiative mondiale de développement des capacités en matière de gestion de l'actif de l'infrastructure menée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales, le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ; site Web de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable et plateforme de connaissances sur les cadres nationaux intégrés de financement.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

9.139 On trouvera dans les tableaux 9.34 à 9.36 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 9.34
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
Objet de dépense	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Postes	77 697,3	77 694,9	92,0	677,8	143,6	913,4	1,2	78 608,3
Autres dépenses de personnel	1 300,8	1 945,1	(328,2)	–	(44,6)	(372,8)	(19,2)	1 572,3
Dépenses de représentation	0,6	5,3	–	–	–	–	–	5,3
Consultants	693,0	708,3	(133,5)	–	2,5	(131,0)	(18,5)	577,3
Experts	606,1	1 255,2	–	–	(63,4)	(63,4)	(5,1)	1 191,8
Voyages des représentants	969,9	2 344,6	–	–	–	–	–	2 344,6
Voyages du personnel	625,5	455,0	–	–	6,2	6,2	1,4	461,2
Services contractuels	1 999,0	1 579,1	–	11,0	97,6	108,6	6,9	1 687,7
Frais généraux de fonctionnement	436,0	807,8	–	1,4	(9,0)	(7,6)	(0,9)	800,2
Fournitures et accessoires	8,6	58,1	–	2,1	(12,0)	(9,9)	(17,0)	48,2
Mobilier et matériel	194,5	189,4	–	9,7	11,4	21,1	11,1	210,5
Subventions et contributions	75,3	86,0	–	–	–	–	–	86,0
Total	**84 606,6**	**87 128,8**	**(369,7)**	**702,0**	**132,3**	**464,6**	**0,5**	**87 593,4**

Tableau 9.35
Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2023	489	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 32 D-1, 67 P-5, 88 P-4, 67 P-3, 44 P-2/1, 33 G(1°C), 146 G(AC)
Suppressions	(2)	1 poste d'assistant(e) aux systèmes d'information [G(AC)] au titre du sous-programme 5
		1 poste d'assistant(e) d'édition [G(AC)] au titre du sous-programme 5
Créations	8	1 poste de Chef de section (information géospatiale) (P-5) au titre du sous-programme 4
		1 poste de spécialiste de l'information géospatiale (P-4) au titre du sous-programme 4
		2 postes de spécialiste de l'information géospatiale (P-3) au titre du sous-programme 4

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

		2 postes de spécialiste de l'information géospatiale (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) au titre du sous-programme 4
		1 poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] au titre du sous-programme 4
		1 poste d'ingénieur(e) de données (P-3) au titre du sous-programme 5
Transformation	1	1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de l'évaluation (P-4) [prévu au chapitre 35 (Compte pour le développement)] au titre de la composante Appui au programme
Réaffectations	–	1 poste de spécialiste hors classe de l'information (P-5), qui deviendrait un poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme au titre de la composante Direction exécutive et administration
		1 poste d'aide-bibliothécaire [G(AC)], qui deviendrait un poste d'assistant(e) de recherche au titre du sous-programme 6
Effectif proposé pour 2024	496	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 32 D-1, 68 P-5, 90 P-4, 70 P-3, 46 P-2/1, 33 G(1re C), 145 G(AC)

Tableau 9.36
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe[a]
(Nombre de postes)

		Changements				
Catégorie et classe	*Effectif approuvé pour 2023*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2024*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	2	–	–	–	–	2
D-2	9	–	–	–	–	9
D-1	32	–	–	–	–	32
P-5	67	–	1	–	1	68
P-4	88	–	1	1	2	90
P-3	67	–	2	1	3	70
P-2/1	44	–	2	–	2	46
Total partiel	**310**	**–**	**6**	**2**	**8**	**318**
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1re C)	33	–	–	–	–	33
G(AC)	146	–	1	(2)	(1)	145
Total partiel	**179**	**–**	**1**	**(2)**	**(1)**	**178**
Total	**489**	**–**	**7**	**-**	**7**	**496**

[a] Y compris neuf postes temporaires [3 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)] qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/248 et 71/272.

9.140 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 9.37 à 9.39 et dans la figure 9.XIV.

9.141 Comme le montrent les tableaux 9.37 1) et 9.38 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 87 593 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 464 600 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle d'ajustements techniques, des nouveaux mandats et des mandats élargis, ainsi que d'autres

changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 9.37
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme
(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Changements					
Composante/sous-programme	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
A. Organes directeurs	718,8	1 984,5	–	–	(20,3)	(20,3)	(1,0)	1 964,2
B. Direction exécutive et administration	5 465,0	4 939,6	60,2	–	–	60,2	1,2	4 999,8
C. Programme de travail								
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	8 462,2	7 818,4	–	–	20,3	20,3	(0,3)	7 838,7
2. Développement social inclusif	9 351,3	9 759,2	(64,7)	–	–	(64,7)	(0,7)	9 694,5
3. Développement durable	8 089,7	9 383,7	–	–	–	–	–	9 383,7
4. Statistiques	20 132,5	18 725,6	–	689,6	–	689,6	2,4	19 415,2
5. Population	6 636,2	7 143,1	–	–	(72,3)	(72,3)	(1,0)	7 070,8
6. Politiques et analyse économiques	6 462,1	6 918,1	–	–	–	–	–	6 918,1
7. Institutions publiques et administration numérique	6 575,4	6 650,0	–	–	–	–	–	6 650,0
8. Gestion durable des forêts	2 263,7	2 384,2	–	–	–	–	–	2 384,2
9. Financement du développement durable	5 634,4	6 551,5	(397,0)	–	–	(397,0)	(6,1)	6 154,5
Total partiel (C)	**73 607,5**	**75 333,8**	**(461,7)**	**689,6**	**(52,0)**	**175,9**	**0,3**	**75 509,7**
D. Appui au programme	4 815,3	4 870,9	31,8	12,4	204,6	248,8	5,1	5 119,7
Total partiel (1)	**84 606,6**	**87 128,8**	**(369,7)**	**702,0**	**132,3**	**464,6**	**0,5**	**87 593,4**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions)*
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	534,5	659,0	(306,4)	(46,5)	352,6
C. Programme de travail					
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et	338,0	598,5	(108,5)	(18,1)	490,0

Composante/sous-programme	*2022 (dépenses effectives)*	*2023 (estimations)*	*Changements*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions)*
coordination au service du développement durable					
2. Développement social inclusif	603,9	476,3	418,3	(87,8)	894,6
3. Développement durable	7 567,5	12 373,8	(2 824,4)	(22,8)	9 549,4
4. Statistiques	3 451,4	7 071,4	(1 050,4)	(14,9)	6 021,0
5. Population	786,2	1 003,2	(763,8)	(76,1)	239,4
6. Politiques et analyse économiques	421,1	290,0	310,0	106,9	600,0
7. Institutions publiques et administration numérique	4 267,7	4 693,9	(1 539,6)	(32,8)	3 154,3
8. Gestion durable des forêts	841,7	1 163,5	(42,1)	(3,6)	1 121,4
9. Financement du développement durable	3 573,8	4 271,2	(1 265,3)	(29,6)	3 005,9
Total partiel (C)	**21 851,3**	**31 941,8**	**(6 865,8)**	**(21,5)**	**25 076,0**
D. Appui au programme	62 703,4	64 151,4	1 351,3	2,1	65 502,7
Total partiel (2)	**85 089,2**	**96 752,2**	**(5 820,9)**	**(6,0)**	**90 931,3**
Total	**169 161,3**	**183 881**	**(5 356,3)**	**(2,9)**	**178 524,7**

Tableau 9.38

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

		Changements				
Composante/sous-programme	*Effectif approuvé pour 2023*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Effectif proposé pour 2024*
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	26	–	–	–	–	26
C. Programme de travail						
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	43	–	–	–	–	43
2. Développement social inclusif	58	–	–	–	–	58
3. Développement durable	51	–	–	–	–	51
4. Statistiques	121	–	7	–	7	128
5. Population	42	–	–	(1)	(1)	41
6. Politiques et analyse économiques	42	–	–	–	–	42
7. Institutions publiques et administration numérique	40	–	–	–	–	40
8. Gestion durable des forêts	12	–	–	–	–	12

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2023	Changements				Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
9. Financement du développement durable	34	–	–	–	–	34
Total partiel (C)	**443**	**–**	**7**	**(1)**	**6**	**449**
D. Appui au programme	20	–	–	1	1	21
Total partiel (1)	**489**	**–**	**7**	**–**	**7**	**496**

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2023 (estimations)	Changements	2024 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail			
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	–	–	–
2. Développement social inclusif	–	–	–
3. Développement durable	3	–	3
4. Statistiques	1	–	1
5. Population	3	(3)	–
6. Politiques et analyse économiques	–	–	–
7. Institutions publiques et administration numérique	–	–	–
8. Gestion durable des forêts	2	–	2
9. Financement du développement durable	7	(2)	5
Total partiel (C)	**16**	**(5)**	**11**
D. Appui au programme	31	(1)	30
Total partiel (2)	**47**	**(6)**	**41**
Total	**536**	**1**	**537**

Tableau 9.39
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	77 697,3	77 694,9	92,0	677,8	143,6	913,4	1,2	78 608,3
Autres objets de dépense	6 909,3	9 433,9	(461,7)	24,2	(11,3)	(448,8)	(4,6)	8 985,1
Total	**84 606,6**	**87 128,8**	**(369,7)**	**702,0**	**132,3**	**464,6**	**0,5**	**87 593,4**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		310	–	6	2	8	–	318
Agents des services généraux et des catégories apparentées		179	–	1	(2)	(1)	–	178
Total		**489**	**–**	**7**	**–**	**7**	**–**	**496**

Figure 9.XIV
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

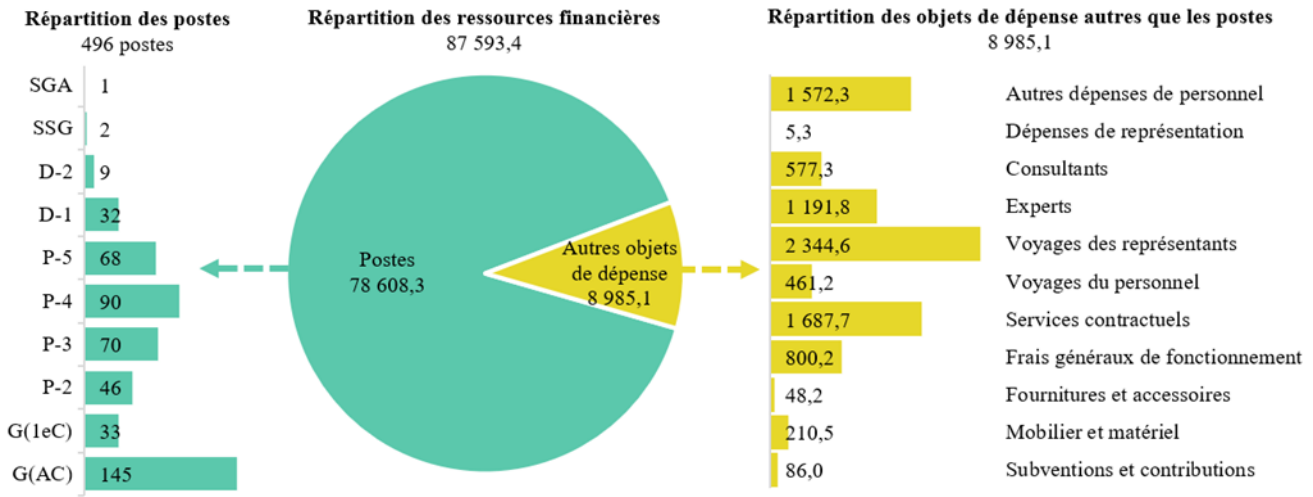

Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

9.142 Comme le montre le tableau 9.37 1), les changements entraînent une diminution nette de 369 700 dollars, qui s'explique comme suit :

a) **Direction exécutive et administration**. L'augmentation de 60 200 dollars tient à l'application du taux de vacance convenu pour les postes existants à un poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) qui avait été créé en 2023 comme suite à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale et pour lequel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie ;

b) **Sous-programme 2 (Développement social inclusif)**. La diminution de 64 700 dollars tient au non-renouvellement de crédits qui avaient été prévus pour 2023 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) comme suite à la résolution 76/133 de l'Assemblée générale sur les politiques et programmes inclusifs destinés à lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

c) **Sous-programme 9 (Financement du développement durable)**. La diminution de 397 000 dollars tient au non-renouvellement de crédits qui avaient été prévus pour 2023 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des consultants comme suite à la résolution 77/244 de l'Assemblée générale sur la promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies ;

d) **Appui au programme**. L'augmentation de 31 800 dollars tient à l'application du taux de vacance convenu pour les postes existants à un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] qui avait été créé en 2023 comme suite à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale et pour lequel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie.

Nouveaux mandats et mandats élargis

9.143 Comme le montre le tableau 9.37 1), les changements entraînent une augmentation de 702 000 dollars, qui s'explique comme suit :

a) **Sous-programme 4 (Statistiques)**. L'augmentation de 689 600 dollars tient aux ressources à prévoir comme suite à la résolution 2022/24 du Conseil économique et social sur le renforcement des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, dans laquelle le Conseil a décidé de renforcer les travaux du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et demandé la création d'un secrétariat pour le Comité, qui serait composé de sept postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 1 G(AC)], ainsi qu'aux dépenses connexes relatives aux fournitures de bureau. Les postes qu'il est proposé de créer sont décrits à l'annexe III du présent rapport ;

b) **Appui au programme**. L'augmentation de 12 400 dollars tient aux dépenses afférentes aux services communs (informatique et entretien du matériel de bureautique) en lien avec les sept postes qu'il est proposé de créer.

Autres changements

9.144 Comme le montre le tableau 9.37 1), les changements entraînent une augmentation nette de 132 300 dollars, qui s'explique comme suit :

a) **Organes directeurs**. La diminution de 20 300 dollars au titre des voyages des représentants tient au transfert, au sous-programme 1, de ressources destinées à financer les voyages de sept membres supplémentaires du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti pour 2024, compte tenu de la résolution 76/246 A de l'Assemblée générale ;

b) **Sous-programme 1 (Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable)**. L'augmentation de 20 300 dollars au titre des voyages des représentants tient au transfert de ressources qui étaient auparavant inscrites à la composante Organes directeurs et qui serviront à financer les voyages de membres supplémentaires du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, compte tenu de la résolution 76/246 A de l'Assemblée générale ;

c) **Sous-programme 5 (Population)**. La diminution de 72 300 dollars tient à l'effet net de la suppression proposée de deux postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) (un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information et un poste d'assistant(e) d'édition) et de la création proposée d'un poste d'ingénieur(e) de données (P-3), comme décrit à l'annexe III, ainsi qu'à une réduction des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel ;

d) **Appui au programme**. L'augmentation de 204 600 dollars tient au fait qu'il est proposé de transformer en poste un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de l'évaluation (P-4) jusqu'ici rattaché au chapitre 35 (Compte pour le développement), comme indiqué à l'annexe III. La création de ce poste apporterait une stabilité et une continuité accrues aux activités de l'équipe de gestion du Compte pour le développement. De plus, le transfert de cet emploi, auparavant inscrit au chapitre 35, permettrait d'intégrer pleinement le (la) spécialiste de l'évaluation dans l'équipe de gestion (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2) financée au chapitre 9. Alors que l'emploi de temporaire financé au titre du chapitre 35 a contribué à jeter les bases nécessaires pour que l'évaluation devienne un élément essentiel de la fonction de gestion des programmes, son transfert et sa transformation en poste permettraient de faire en sorte que la fonction d'évaluation demeure un pilier stratégique de la gestion des programmes du Compte pour le développement.

Ressources extrabudgétaires

9.145 Comme le montrent les tableaux 9.37 2) et 9.38 2), les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 90 931 300 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des activités de fond et de renforcement des capacités, comme décrit au titre de chaque sous-programme. Il est notamment prévu de recevoir un montant de 55 378 200 dollars qui servira à alimenter les fonds d'affectation spéciale du Programme des administrateurs auxiliaires et de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, qui sont administrés par le Département (composante Appui au programme). La diminution nette de 5 820 900 dollars tient principalement au fait que plusieurs projets devraient prendre fin en 2023, que le nombre de projets devrait être moins élevé en 2024 et qu'on prévoit une diminution des contributions à l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, qui devrait être contrebalancée en partie par une augmentation des contributions au Programme des administrateurs auxiliaires.

9.146 Les contributions en nature qu'il est prévu de recevoir concernent des droits d'usage cédés sans contrepartie pour les locaux des projets, d'un montant estimé à 273 000 dollars (231 000 dollars au titre du sous-programme 3 et 42 000 dollars au titre du sous-programme 7), ainsi que d'autres services tels que la fourniture d'avis d'experts et la mise à disposition d'installations de formation et de matériel, d'un montant estimé à 390 000 dollars (136 000 dollars au titre du sous-programme 3 et 254 000 dollars au titre du sous-programme 7).

9.147 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Département, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

9.148 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux dont le Département assure le service. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée générale, telle que modifiée par les résolutions 41/176, 42/25 (sect. VI) et 43/217 (sect. IX), tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par les résolutions 1798 (XVII), 2128 (XX) et 2245 (XXI) de l'Assemblée. On trouvera dans le tableau 9.40 des informations sur les organes d'experts et les organes intergouvernementaux permanents ainsi que sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 9.40
Organes directeurs
(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2023 (crédits ouverts)*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Forum politique de haut niveau pour le développement durable	Le forum politique de haut niveau pour le développement durable exerce une action mobilisatrice, donne des orientations et formule des recommandations aux fins du développement durable, suit et passe en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable, améliore l'intégration des trois dimensions du développement durable et a un programme ciblé, dynamique et pragmatique qui accorde l'attention voulue aux problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable. Le forum est également chargé d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable et de superviser un réseau de mécanismes de suivi et d'examen à l'échelle mondiale. En outre, il permet de procéder chaque année à des examens nationaux volontaires et à des examens thématiques sous les auspices du Conseil économique et social. Le voyage des représentants issus des pays les moins avancés aux réunions est financé au moyen du budget ordinaire. Le document final des réunions du forum tenues sous les auspices du Conseil est une déclaration ministérielle négociée.	Mandat : résolutions 66/288, 67/290 et 70/299 de l'Assemblée générale Composition : tous les États Membres de l'ONU et les États membres des institutions spécialisées Nombre de sessions en 2024 : 1 (session annuelle tenue sous les auspices du Conseil économique et social)	436,2	436,2
Commission du développement social	La Commission des questions sociales a été créée en 1946 comme commission technique du Conseil économique et social. En 1966, le Conseil l'a renommée Commission du développement social de sorte que soit précisé son rôle d'organe destiné à préparer la tâche du Conseil pour tout ce qui a trait à la politique de développement social. En 1996, il a décidé que la Commission serait chargée au premier chef de la suite à donner au Sommet mondial pour le développement social et de l'examen de l'application de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. En 2016, il a déclaré que la Commission contribuerait, dans le cadre de son mandat, au suivi du Programme 2030 en appuyant les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable effectués dans le contexte du forum politique de haut niveau pour le développement durable.	Mandat : résolutions 10 (II), 1139 (XLI), 1996/7 et 2016/6 du Conseil économique et social Composition : 46 représentantes et représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	132,5	132,5

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2023 (crédits ouverts)*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Instance permanente sur les questions autochtones	L'Instance permanente sur les questions autochtones est un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Ses membres siègent à titre personnel en tant qu'experts indépendants spécialisés dans les questions autochtones. Cet organe consultatif du Conseil est chargé d'examiner les questions autochtones relevant du mandat du Conseil en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits humains.	Mandat : résolution 2000/22 du Conseil économique et social Composition : 16 expertes et experts Nombre de sessions en 2024 : 1	229,4	229,4
Commission de statistique	La Commission de statistique est une commission technique du Conseil économique et social. Elle aide le Conseil à favoriser l'élaboration de statistiques nationales et à améliorer leur comparabilité, à coordonner les activités statistiques des institutions spécialisées, à développer des services centraux de statistique au Secrétariat, à donner des avis aux divers organes de l'ONU sur des questions relatives à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des données statistiques et à favoriser le perfectionnement des statistiques et des méthodes de statistique en général.	Mandat : résolution 1566 (L) du Conseil économique et social, réaffirmant sa résolution 8 (I) telle que modifiée par la résolution 8(II) de 1946 ; résolutions 2006/6 et 2020/5 Composition : 24 représentantes et représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	68,8	68,8
Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale est un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Il guide les prises de décisions conjointes et définit des orientations concernant la production, la mise à disposition et l'application des informations géospatiales dans le cadre de plans directeurs nationaux et mondiaux, élabore des principes, des politiques, des méthodes, des normes et des mécanismes communs en vue de promouvoir l'interopérabilité des données et services géospatiaux et offre un cadre pour l'élaboration de stratégies visant à mettre en place et à renforcer les capacités nationales en ce qui concerne l'information géospatiale, en particulier dans les pays en développement. Il est administré dans les limites des ressources existantes et organisé en conséquence.	Mandat : résolutions 2011/24, 2016/27 et 2022/24 du Conseil économique et social Composition : experts de tous les États Membres et experts d'organisations internationales qui participent en qualité d'observateurs Nombre de sessions en 2024 : 1	–	–
Commission de la population et du développement	La Commission de la population et du développement est une commission technique du Conseil économique et social. La Commission apporte son concours au Conseil : a) en faisant procéder à des études et en formulant à l'intention du Conseil des recommandations sur les questions et tendances démographiques, l'intégration des stratégies en matière de population et de développement, les politiques et programmes de population et les politiques et programmes de développement connexes et la prestation d'une assistance en matière de population, et	Mandat : résolutions 3 (III), 150 (VII) et 2016/25 et décision 1995/320 du Conseil économique et social et résolution 49/128 de l'Assemblée générale Composition : 47 représentantes et représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1	79,4	79,4

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2023 (crédits ouverts)*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
	en examinant toutes les questions de population et de développement au sujet desquelles les organes directeurs et subsidiaires de l'ONU ou des institutions spécialisées peuvent solliciter son avis ; b) en assurant le suivi, l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et mondial et, dans le cadre de son mandat, en contribuant au suivi et à l'examen du Programme 2030 ; c) en examinant les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et international et en donnant au Conseil des avis en la matière.			
Comité des politiques de développement	Le Comité des politiques de développement est un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Il examine le thème annuel du Conseil et est chargé de procéder à un examen triennal de la situation des pays les moins avancés et de tenir des réunions sur ce sujet tous les trois ans. Il fait également le point sur les progrès accomplis en matière de développement par les pays reclassés tous les ans pendant trois ans à compter de la date à laquelle le reclassement devient effectif, puis tous les trois ans, en complément de deux examens triennaux de la liste des pays les moins avancés qu'il effectue. Il fait rapport au Conseil tous les quatre ans, l'année précédant l'examen quadriennal complet, de la manière dont le système des Nations Unies pour le développement tient compte de la catégorie des pays les moins avancés.	Mandat : résolutions 1998/46 et 2017/29 du Conseil économique et social et résolution 67/221 de l'Assemblée générale Composition : 24 spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, qui siègent à titre personnel Nombre de sessions en 2024 : 1	224,0	224,0
Comité d'experts de l'administration publique	Le Comité d'experts de l'administration publique est un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Il appuie les travaux des organes intergouvernementaux en donnant des conseils sur les politiques et les programmes à adopter en vue d'améliorer les structures de gouvernance et d'administration publique et les mécanismes de développement. Il aide également le Conseil en examinant les tendances, les questions et les priorités liées à l'administration publique et au renforcement des institutions, notamment en ce qui concerne le Programme 2030 ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable et l'examen des progrès accomplis à cet égard.	Mandat : résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil économique et social Composition : 24 spécialistes des domaines interdépendants de l'économie publique, de l'administration publique et des finances publiques, qui siègent à titre personnel Nombre de sessions en 2024 : 1	216,7	216,7
Forum des Nations Unies sur les forêts	Le Forum des Nations Unies sur les forêts est un organe subsidiaire intergouvernemental du Conseil économique et social. Il a pour fonctions principales : a) de constituer de façon intégrée et globale, notamment au moyen	Mandat : résolutions 2000/35 et 2015/33 du Conseil économique et social et résolution 71/285 de l'Assemblée générale	65,5	65,5

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2023 (crédits ouverts)*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
	d'approches intersectorielles, un cadre mondial cohérent, ouvert, transparent et participatif pour la formulation des politiques, le dialogue et la coopération et la coordination sur les questions relatives à la gestion durable de tous les types de forêts ainsi que sur les nouveaux domaines ; b) de promouvoir, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, y compris de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, et la réalisation des objectifs et cibles énoncés dans celui-ci, de mobiliser les ressources financières, techniques et scientifiques à cette fin et de faciliter l'accès à celles-ci ; c) de favoriser l'instauration de cadres de gouvernance et de conditions propices, à tous les niveaux, à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ; d) de contribuer à l'élaboration d'une politique internationale cohérente de collaboration axée sur des questions relatives à tous les types de forêts ; e) de renforcer au plus haut niveau l'engagement politique en faveur d'une gestion durable des forêts, avec la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes.	Composition : 197 représentantes et représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1		
Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale est un organe subsidiaire du Conseil économique et social. Il est reconnu pour son travail d'élaboration de normes fiscales internationales et pour les orientations stratégiques et pratiques qu'il fournit aux pays pour les aider à mobiliser des ressources nationales aux fins du développement durable et à harmoniser leurs politiques budgétaires avec les priorités fixées en matière de développement durable. Il participe aux travaux du Conseil grâce à la réunion spéciale annuelle du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale afin d'améliorer le traitement intergouvernemental des questions fiscales. Il est chargé : a) de garder à l'examen et de mettre à jour, à chaque fois qu'il est utile, le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et le guide pratique sur la négociation de conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement (Manual for the Negotiation of Bilateral Tax Treaties between Developed and Developing Countries) ; b) de servir de cadre au dialogue en vue de renforcer et de promouvoir la coopération internationale entre autorités fiscales nationales ; c) d'examiner les incidences que pourraient avoir les questions	Mandat : résolutions 1273 (XLIII), 2004/69 et 2017/2 du Conseil économique et social et résolution 69/313 de l'Assemblée générale Composition : 25 experts nommés par les gouvernements et agissant en qualité d'experts Nombre de sessions en 2024 : 2	532,0	511,7

Organe directeur	*Description*	*Informations supplémentaires*	*2023 (crédits ouverts)*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
	nouvelles et d'actualité sur la coopération internationale en matière fiscale et de procéder à des évaluations, de présenter des observations et de formuler des recommandations ; d) de formuler des recommandations sur le renforcement des capacités et l'apport d'une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition ; e) de prêter une attention particulière aux pays en développement et aux pays en transition lorsqu'il traite de toutes les questions susmentionnées.			
Total			**1 984,5**	**1 964,2**

9.149 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 964 200 dollars et font apparaître une diminution de 20 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 9.144 a) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.41.

Tableau 9.41
Organes directeurs : évolution des ressources financières
(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements					
	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Autres objets de dépense								
Voyages des représentants	718,8	1 984,5	–	–	(20,3)	(20,3)	(1,0)	1 964,2
Total	**718,8**	**1 984,5**	**–**	**–**	**(20,3)**	**(20,3)**	**(1,0)**	**1 964,2**

Direction exécutive et administration

9.150 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la gestion d'ensemble, la supervision et l'administration des activités du Département telles qu'elles découlent des mandats qui ont été confiés à celui-ci et du programme de travail approuvé. Chef du Département, le Secrétaire général adjoint est investi des pouvoirs nécessaires en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles en vue d'assurer la bonne exécution des mandats. Il convoque les réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, exerce les fonctions de directeur de programme du Compte de l'ONU pour le développement et gère les activités de renforcement des capacités. Il est également membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Il est secondé par la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique.

9.151 La Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en fournissant un appui fonctionnel et des orientations

concernant l'aide que le Département apporte aux mécanismes intergouvernementaux, notamment à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires ainsi qu'au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elle est également chargée de la coordination interorganisations et apporte son concours au Secrétaire général adjoint dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

9.152 Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique est le principal conseiller économique du Secrétaire général adjoint. Il dirige et oriente les travaux de recherche et d'analyse menés par le Département dans le domaine des politiques, notamment pour ce qui est des questions nouvelles. Il assure également la coordination et l'examen des publications du Département, des rapports du Secrétaire général et de divers produits techniques qui aident à mieux faire connaître les activités du Département en matière de politiques mondiales de développement et en facilitent la mise en œuvre.

9.153 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aide l'équipe de direction à assurer la coordination et la gestion d'ensemble des programmes et des ressources et à mettre en œuvre des initiatives dans le Département. Il aide le Secrétaire général adjoint à mettre en œuvre l'ensemble des activités de programmation, de suivi et d'évaluation du Département. Il coordonne l'appui que le Département apporte au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, facilite les travaux des coordonnatrices et coordonnateurs du Département pour les questions de genre et les questions de handicap et examine les rapports des organes délibérants et les publications phares du Département.

9.154 Le Service de la planification stratégique et des communications aide le Secrétaire général adjoint à faire progresser les objectifs stratégiques, l'intégration et la cohérence des politiques du Département, notamment pour ce qui est de la collaboration avec d'autres entités du Secrétariat dans les domaines de la gestion des connaissances, de la communication, des sites Web, de la sensibilisation sur les réseaux sociaux et autres médias, des services de publication et des technologies de l'information. Il soutient l'action du Département au sein du Comité exécutif du Secrétaire général et des mécanismes et organes de coordination et représente le Département auprès des organes directifs et normatifs du Secrétariat, tels que le Comité des publications, le Conseil de l'informatique et des communications et le Groupe de la communication des Nations Unies. Il joue un rôle central dans l'exécution des programmes du Département en veillant au bon fonctionnement des systèmes d'information et des grandes applications. Il soutient également le comité de rédaction et les réseaux de communication et de planification stratégique du Département et gère le cadre de communication stratégique du Département, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre.

9.155 Le Groupe du programme, du suivi et de l'évaluation coordonne l'établissement du plan-programme annuel et assure le suivi et l'évaluation internes du travail du Département. Il assure la liaison avec les organes de contrôle dans le cadre des évaluations et apporte son concours à l'occasion des audits dont le Département fait l'objet. Il est également chargé d'établir des rapports de suivi qui aident les responsables à prendre des décisions. Il rend compte au Secrétaire général adjoint par l'intermédiaire du (de la) Chef du Bureau du Secrétaire général adjoint. Il fonctionne indépendamment des autres services opérationnels et services de gestion du Département.

9.156 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. S'appuyant sur l'expérience acquise en 2020, 2021 et 2022, il utilise des plateformes en ligne et organise des réunions et des ateliers en ligne ou selon des modalités hybrides, dans la mesure du possible. En 2024, il veillera à distribuer des supports et des documents par voie électronique de façon plus systématique et fera en sorte qu'un plus grand nombre de réunions se déroulent sans support papier de manière à réduire les déchets. Il s'emploiera également à améliorer la lisibilité des publications numériques afin de promouvoir leur consultation en ligne et de décourager l'impression d'exemplaires papier. Moyennant l'appui de donateurs, il

compensera les émissions de gaz à effet de serre générées par les voyages en avion effectués en lien avec les grandes conférences. En outre, lors des manifestations organisées par ses soins, il veillera scrupuleusement à respecter la politique de l'Organisation visant à éviter les plastiques à usage unique. Il est déterminé à contribuer à la mise en œuvre du plan de neutralité climatique du Secrétariat.

9.157 On trouvera dans le tableau 9.42 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Bien que les restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19 aient été quelque peu assouplies en 2022, la programmation en amont est restée difficile. Le Département a communiqué des orientations internes sur les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, notamment en ce qui concerne les voyages liés aux réunions intergouvernementales, les manifestations et les ateliers organisés par ses soins. La réception tardive des contributions volontaires et la désignation tardive de voyageurs n'ayant pas la qualité de fonctionnaires expliquent également en partie pourquoi les directives n'ont pas été respectées autant qu'elles auraient dû l'être. Le Département poursuivra ses efforts pour améliorer le respect des délais, notamment en veillant à ce que les réunions et manifestations qu'il organise soient programmées aussi tôt que possible et en essayant d'obtenir des États qu'ils nomment leurs représentants dans les meilleurs délais.

Tableau 9.42
Respect des délais
(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	*2021 (taux effectif)*	*2022 (taux effectif)*	*2023 (taux prévu)*	*2024 (taux prévu)*
Soumission de la documentation dans les délais	98	98	98	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	51	41	48	100	100

9.158 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 4 999 800 dollars et font apparaître une augmentation de 60 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 9.142 a) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.43 et la figure 9.XV.

Tableau 9.43
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 124,4	4 495,2	60,2	–	–	60,2	1,3	4 555,4
Autres objets de dépense	340,8	444,4	–	–	–	–	–	444,4
Total	**5 465,2**	**4 939,6**	**60,2**	**–**	**–**	**60,2**	**1,2**	**4 999,8**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		17	–	–	–	–	–	17

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		**26**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**26**

Figure 9.XV
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

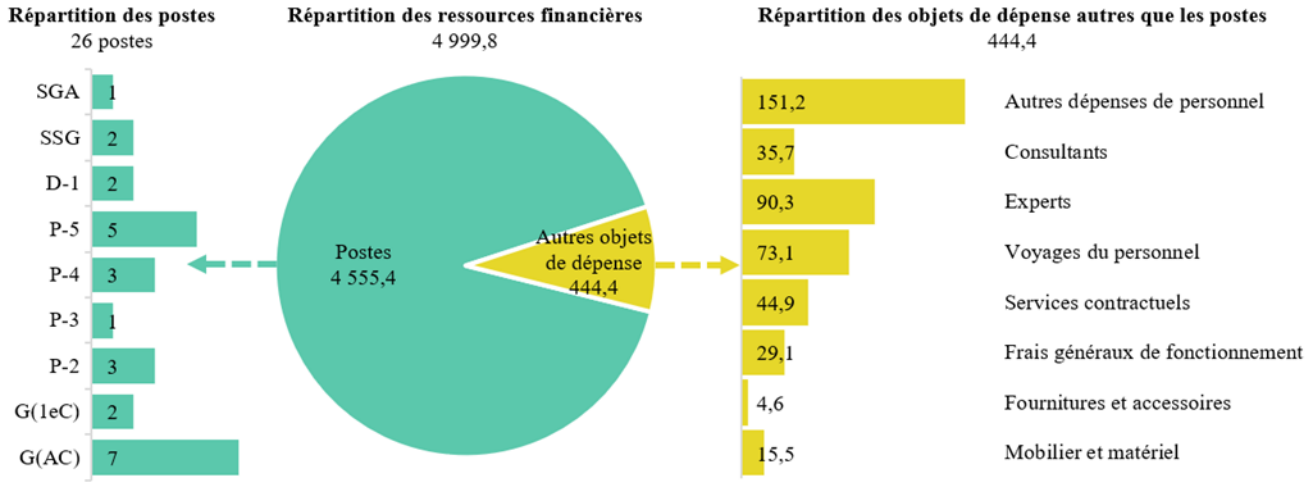

Ressources extrabudgétaires

9.159 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 352 600 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à mieux faire comprendre et connaître le Programme 2030 et à élargir les partenariats d'exécution au moyen de concertations d'envergure mondiale. La diminution de 306 400 dollars tient principalement à l'achèvement prévu du projet consacré au renforcement du rôle de premier plan joué par l'ONU dans la réflexion sur le développement durable et inclusif.

Programme de travail

Sous-programme 1
Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable

9.160 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 7 838 700 dollars et font apparaître une augmentation de 20 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 9.144 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.44 et la figure 9.XVI.

Tableau 9.44
Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 592,3	6 933,2	–	–	–	–	–	6 933,2
Autres objets de dépense	869,9	885,2	–	–	20,3	20,3	2,3	905,5
Total	**8 462,2**	**7 818,4**	**–**	**–**	**20,3**	**20,3**	**0,3**	**7 838,7**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	–	–	–	–	–	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		17	–	–	–	–	–	17
Total		**43**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**43**

Figure 9.XVI
Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

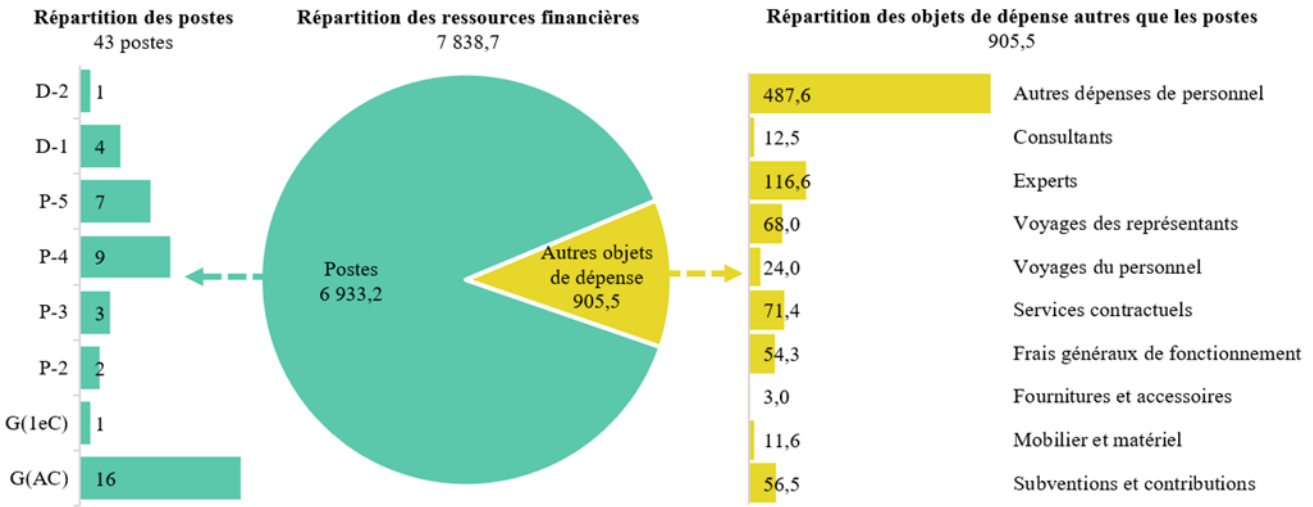

Ressources extrabudgétaires

9.161 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 490 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement : a) à améliorer le travail analytique nécessaire à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment le contrôle et le suivi de l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet de 2020 au moyen de sondages plus fréquents auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, des équipes de pays des Nations Unies et des gouvernements ; b) à assurer la participation d'experts gouvernementaux des pays en développement présentant leurs examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau pour le développement durable. La diminution de

108 500 dollars qui est prévue tient principalement à l'achèvement de divers projets liés aux examens nationaux volontaires.

Sous-programme 2
Développement social inclusif

9.162 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 9 694 500 dollars et font apparaître une diminution de 64 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 9.142 b) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.45 et la figure 9.XVII.

Tableau 9.45
Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	9 022,9	9 241,9	–	–	–	–	–	9 241,9
Autres objets de dépense	328,4	517,3	(64,7)	–	–	(64,7)	(12,5)	452,6
Total	**9 351,3**	**9 759,2**	**(64,7)**	**–**	**–**	**(64,7)**	**(0,7)**	**9 694,5**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		40	–	–	–	–	–	40
Agents des services généraux et des catégories apparentées		18	–	–	–	–	–	18
Total		**58**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**58**

Figure 9.XVII
Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

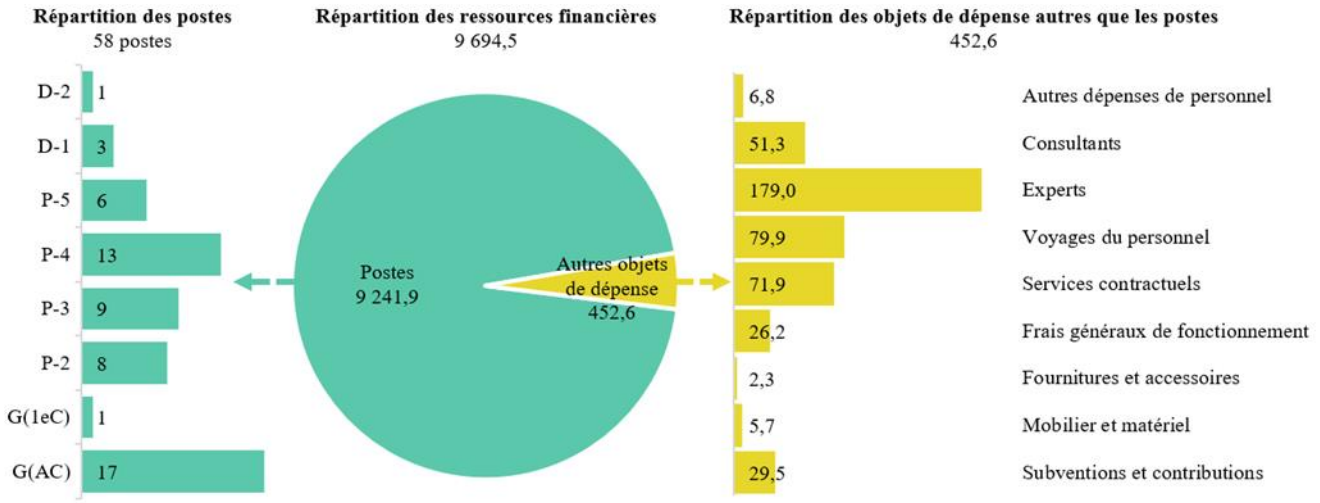

Ressources extrabudgétaires

9.163 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 894 600 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à exécuter : a) des activités relatives aux personnes en situation de handicap, aux jeunes, aux personnes âgées, aux familles et aux peuples autochtones ; b) des projets et activités de renforcement des capacités en lien avec des initiatives gouvernementales visant à élaborer des politiques et des plans d'action nationaux sur les peuples autochtones et à améliorer l'inclusion sociale des enfants et des jeunes autistes par le sport. L'augmentation de 418 300 dollars qui est prévue tient principalement au fait que de nouveaux projets devraient être menés, notamment des activités de renforcement des capacités, afin de répondre aux demandes de soutien formulées par plusieurs gouvernements en ce qui concerne les questions autochtones.

Sous-programme 3
Développement durable

9.164 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 9 383 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.46 et la figure 9.XVIII.

Tableau 9.46
Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	7 207,8	8 289,3	–	–	–	–	–	8 289,3
Autres objets de dépense	881,9	1 094,4	–	–	–	–	–	1 094,4
Total	**8 089,7**	**9 383,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**9 383,7**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		32	–	–	–	–	–	32
Agents des services généraux et des catégories apparentées		19	–	–	–	–	–	19
Total		**51**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**51**

Figure 9.XVIII
Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

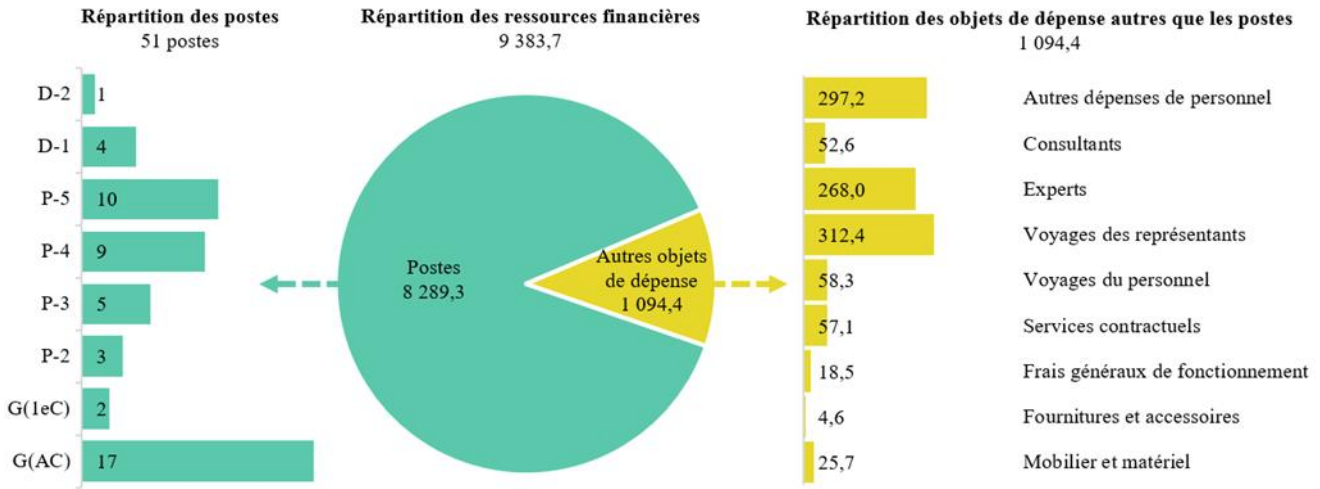

Ressources extrabudgétaires

9.165 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 9 549 400 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à appuyer les travaux analytiques et l'exécution de projets de renforcement des capacités sur des questions transversales, telles que les partenariats pour le développement durable, l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales, le renforcement du rôle des microentreprises et petites et moyennes entreprises dans la mise en œuvre du Programme 2030, et l'intégration des objectifs de développement durable dans les stratégies nationales de développement durable. Les projets qui seront menés aborderont également des questions sectorielles (eau, énergie, changements climatiques, océans, transports durables, villes intelligentes, production et consommation durables,

agriculture durable, etc.) et les liens qui les unissent. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme demeurera axé sur les pays en situation particulière, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays d'Afrique et les petits États insulaires en développement, ainsi que sur les pays à revenu intermédiaire qui en feront la demande. La diminution de 2 824 400 dollars tient principalement au fait que certains projets de renforcement des capacités prendront fin en 2023 et 2024.

Sous-programme 4
Statistiques

9.166 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 19 415 200 dollars et font apparaître une augmentation de 689 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 9.143 a) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.47 et la figure 9.XIX.

Tableau 9.47
Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

			Changements					
	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	19 069,1	17 757,7	–	677,8	–	677,8	3,8	18 435,5
Autres objets de dépense	1 063,4	967,9	–	11,8	–	11,8	1,2	979,7
Total	**20 132,5**	**18 725,6**	**–**	**689,6**	**–**	**689,6**	**2,4**	**19 415,2**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		71	–	6	–	–	–	77
Agents des services généraux et des catégories apparentées		50	–	1	–	–	–	51
Total		**121**	**–**	**7**	**–**	**–**	**–**	**128**

Figure 9.XIX
Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

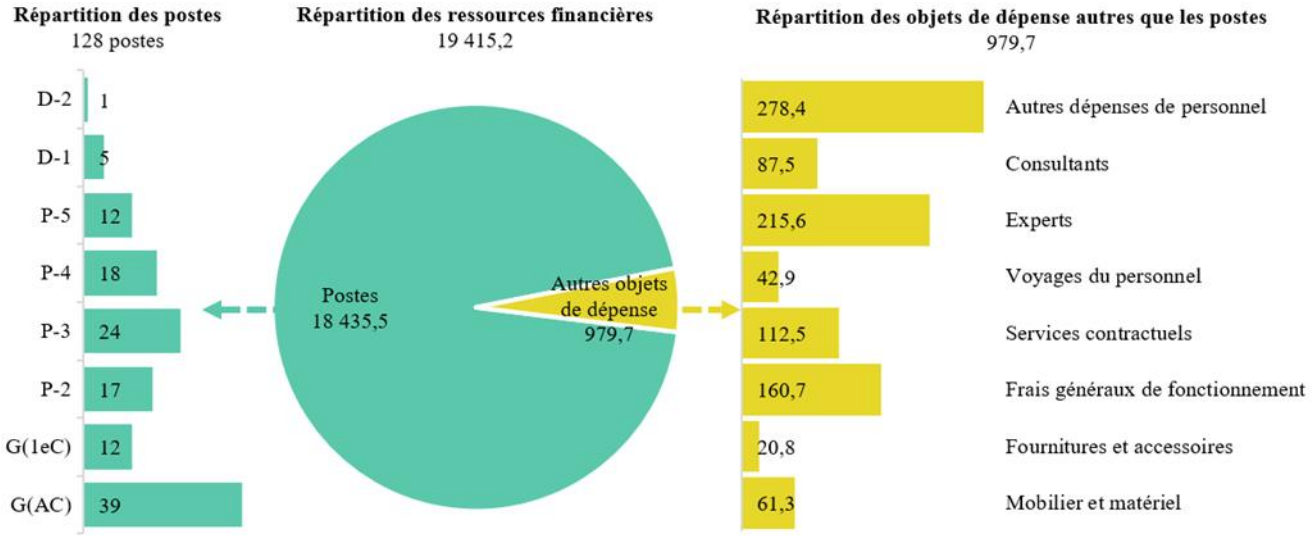

Ressources extrabudgétaires

9.167 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 6 021 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à : a) appuyer la modernisation et la transformation des systèmes nationaux d'information statistique et géospatiale dans les pays en développement en vue de satisfaire à la demande croissante de données aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 ; b) exécuter des projets et activités de renforcement des capacités visant, d'une part, à aider les pays en développement à produire plus rapidement des données de meilleure qualité qui permettront d'éclairer les politiques à mener et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et, d'autre part, à renforcer les systèmes de gestion de l'information géospatiale, dont le Centre mondial des Nations Unies pour les connaissances et l'innovation géospatiales. La diminution de 1 050 400 dollars tient principalement au fait que certains projets de renforcement des capacités menés dans le cadre du sous-programme devraient s'achever en 2023.

Sous-programme 5
Population

9.168 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 7 070 800 dollars et font apparaître une diminution de 72 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 9.144 c) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.48 et la figure 9.XX.

Tableau 9.48
Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	6 390,5	6 856,3	–	–	(61,0)	(61,0)	(0,9)	6 795,3
Autres objets de dépense	245,7	286,8	–	–	(11,3)	(11,3)	(3,9)	275,5
Total	**6 636,2**	**7 143,1**	**–**	**–**	**(72,3)**	**(72,3)**	**(1,0)**	**7 070,8**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		28	–	–	1	–	–	29
Agents des services généraux et des catégories apparentées		14	–	–	(2)	–	–	12
Total		**42**	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**41**

Figure 9.XX
Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

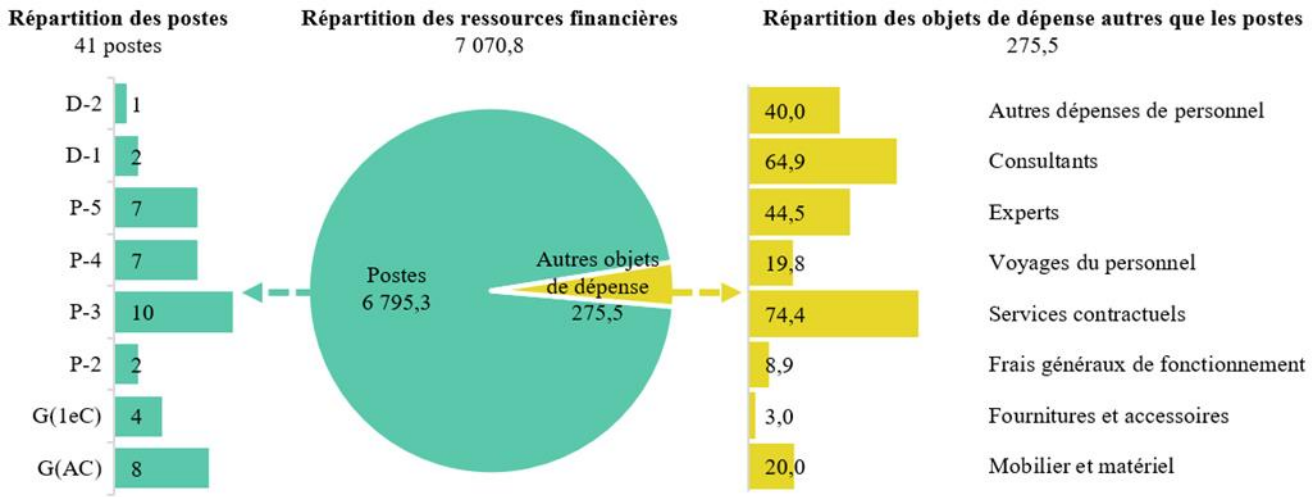

Ressources extrabudgétaires

9.169 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 239 400 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront à financer le projet consistant à recueillir des données mondiales comparables et transparentes concernant la planification familiale et des données démographiques sous-jacentes afin de combler le manque de données et d'élargir les connaissances sur la question. La diminution de 763 800 dollars qui est prévue tient au fait que le projet prendra fin en 2024.

Sous-programme 6
Politiques et analyse économiques

9.170 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 6 918 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.49 et la figure 9.XXI.

Tableau 9.49
Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	6 228,7	6 653,6	–	–	–	–	–	6 653,6
Autres objets de dépense	233,4	264,5	–	–	–	–	–	264,5
Total	**6 462,1**	**6 918,1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6 918,1**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	–	–	–	–	–	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		16	–	–	–	–	–	16
Total		**42**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**42**

Figure 9.XXI
Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

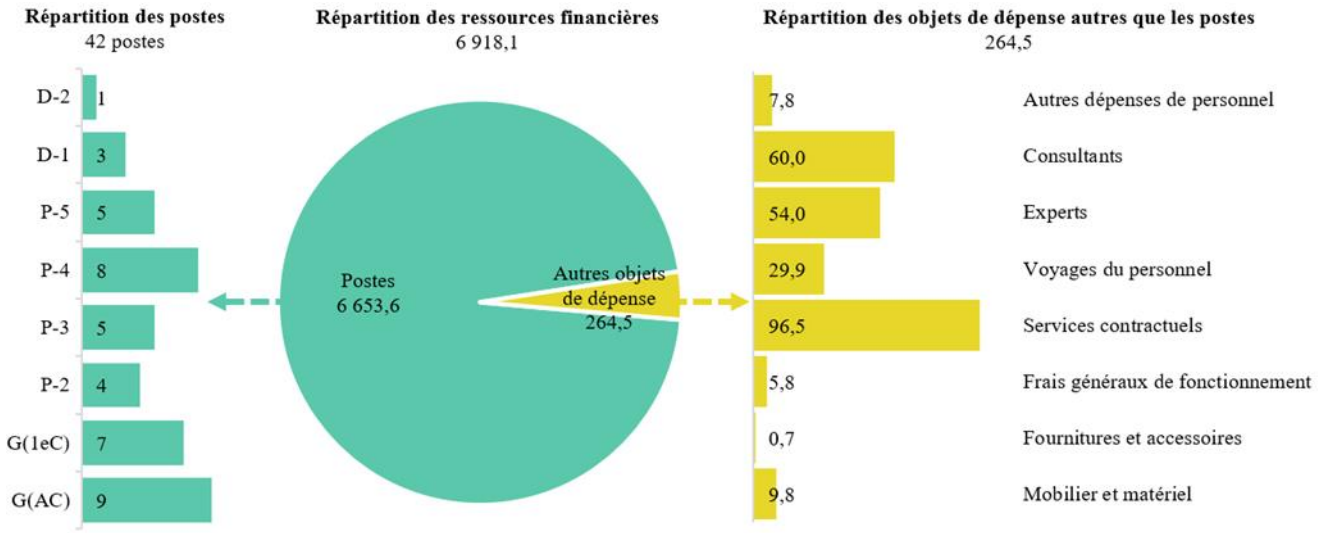

Ressources extrabudgétaires

9.171 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 600 000 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des projets et des activités de développement des capacités visant à renforcer la capacité des pays en développement à concrétiser le Programme 2030. L'augmentation de 310 000 dollars qui est prévue tient principalement à l'exécution d'un nouveau projet relatif à la conception et à la mise en œuvre de stratégies nationales de relèvement durable qui seront fondées sur des outils de simulation des politiques et qui aideront à reconstruire en mieux et de façon plus durable après la pandémie de COVID-19.

Sous-programme 7
Institutions publiques et administration numérique

9.172 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 6 650 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.50 et la figure 9.XXII.

Tableau 9.50
Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	6 305,1	6 351,0	–	–	–	–	–	6 351,0
Autres objets de dépense	270,3	299,0	–	–	–	–	–	299,0
Total	**6 575,4**	**6 650,0**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6 650,0**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	–	–	–	–	–	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées		16	–	–	–	–	–	16
Total		**40**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**40**

Figure 9.XXII
Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

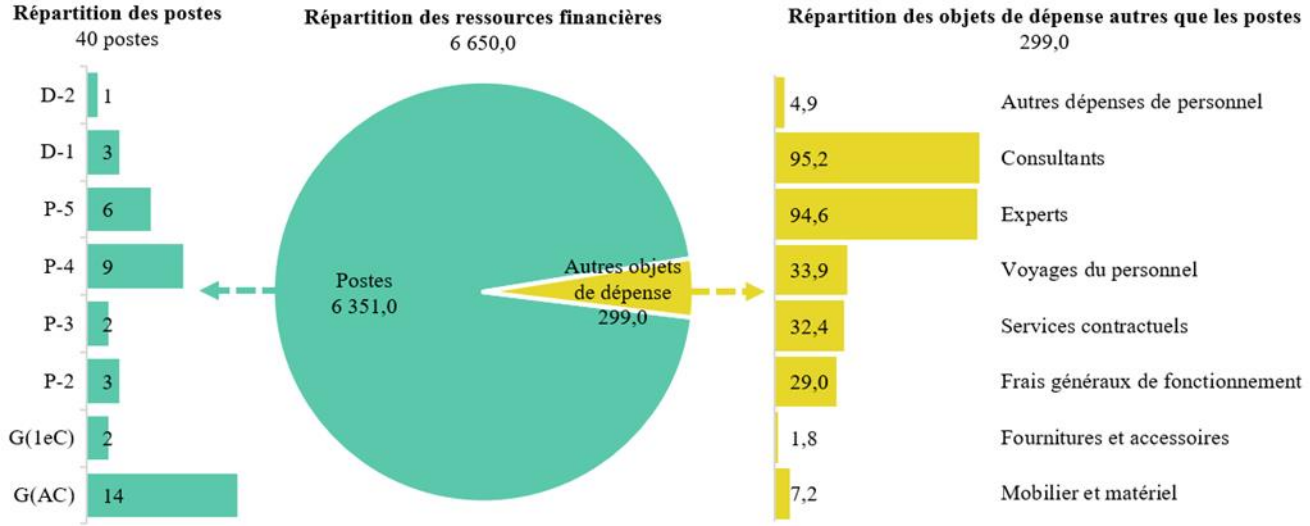

Ressources extrabudgétaires

9.173 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 154 300 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer des projets et activités de renforcement des capacités dans les pays en développement afin de favoriser la mise en œuvre du Programme 2030 dans une démarche cohérente et intégrée aux niveaux local, national et régional, ainsi qu'à renforcer la présence des femmes, notamment aux postes de direction, dans les institutions publiques aux niveaux local et national. La diminution de 1 539 600 dollars qui est prévue tient principalement au fait qu'un projet de subventions à grande échelle et d'autres activités de renforcement des capacités devraient s'achever en 2023.

Sous-programme 8
Gestion durable des forêts

9.174 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 384 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.51 et la figure 9.XXIII.

Tableau 9.51
Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 001,9	2 099,9	–	–	–	–	–	2 099,9
Autres objets de dépense	261,8	284,3	–	–	–	–	–	284,3
Total	**2 263,7**	**2 384,2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 384,2**

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		**12**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**12**

Figure 9.XXIII
Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

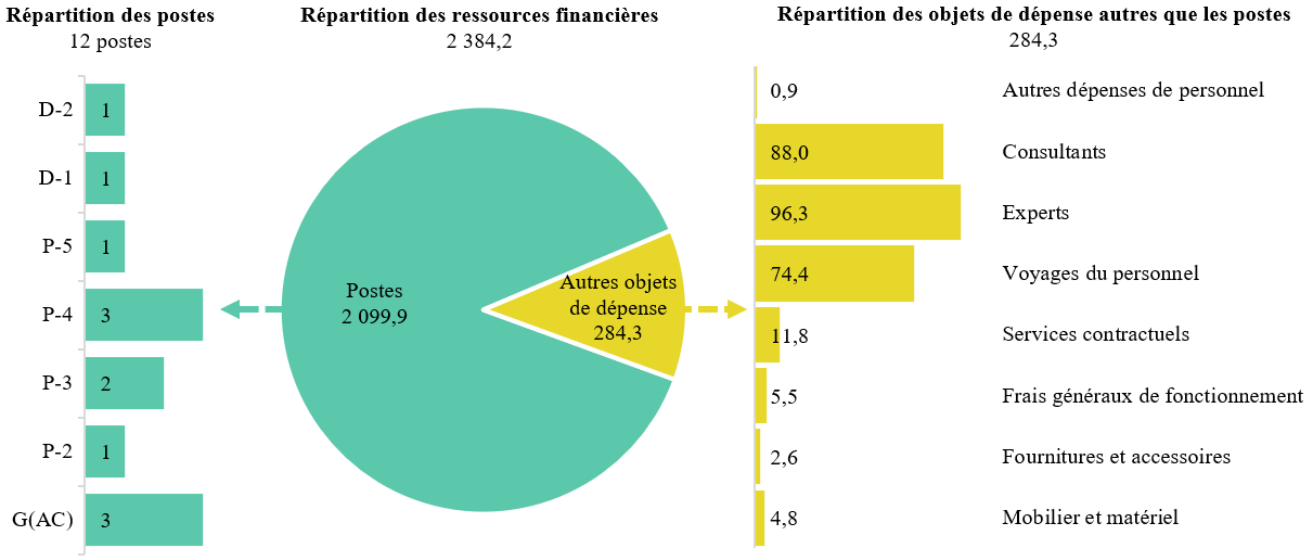

Ressources extrabudgétaires

9.175 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 121 400 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer les activités liées aux préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, les travaux du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, ainsi que les activités du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts relatives à la communication et à la sensibilisation concernant l'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). La diminution de 42 100 dollars qui est prévue tient principalement au fait que certains projets de renforcement des capacités ayant trait au Réseau mondial de facilitation du financement forestier devraient s'achever au cours de l'exercice.

Sous-programme 9
Financement du développement durable

9.176 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 6 154 500 dollars et font apparaître une diminution de 397 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 9.142 c) des explications sur la diminution qui est proposée. On

trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.52 et la figure 9.XXIV.

Tableau 9.52
Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 293,3	5 958,5	–	–	–	–	–	5 958,5
Autres objets de dépense	341,1	593,0	(397,0)	–	–	(397,0)	(66,9)	196,0
Total	**5 634,4**	**6 551,5**	**(397,0)**	**–**	**–**	**(397,0)**	**(6,1)**	**6 154,5**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	–	–	–	–	–	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
Total		**34**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**34**

Figure 9.XXIV
Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

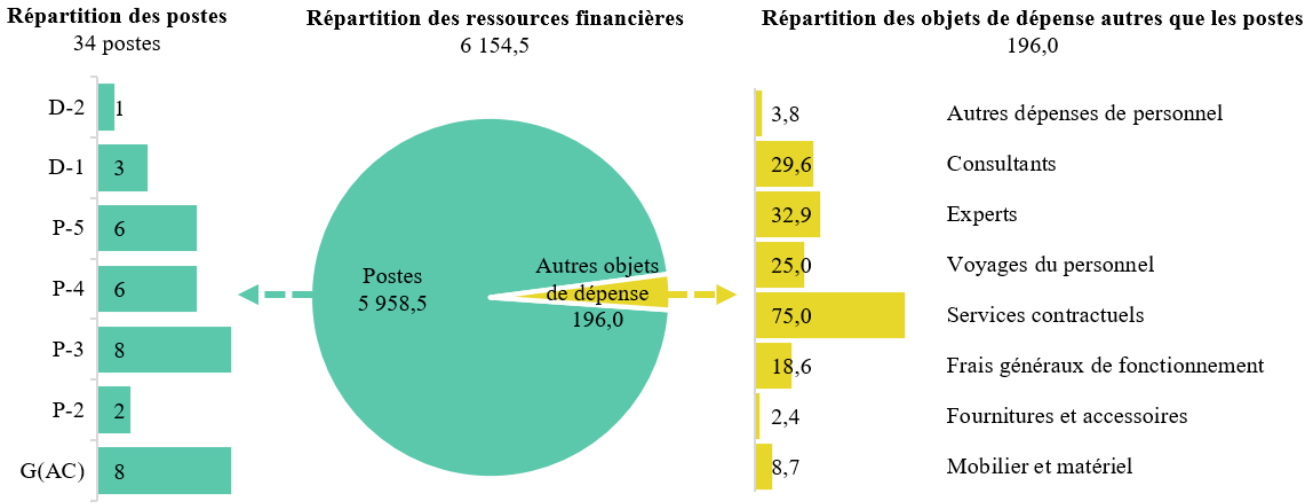

Ressources extrabudgétaires

9.177 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 005 900 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer les activités d'appui intergouvernemental, les travaux d'analyse et les initiatives de renforcement des capacités des États Membres aux fins de la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, en particulier du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il s'agira notamment : a) d'élaborer des documents d'orientation ; b) de

proposer des solutions que les pays pourront appliquer pour remédier aux problèmes mondiaux actuels ; c) de prodiguer des conseils stratégiques et d'appuyer le renforcement des capacités dans des domaines clés, comme la coopération internationale en matière fiscale ; d) de renforcer le dialogue avec les institutions et organisations financières internationales afin de résoudre les problèmes mondiaux ; e) d'instaurer un dialogue multipartite, notamment avec le secteur privé ; f) de faciliter la coopération au service du développement. La diminution de 1 265 300 dollars qui est prévue tient principalement au fait que certains projets liés à la mise en place de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable et au Programme conjoint sur le financement d'une relance verte, inclusive et durable devraient prendre fin.

Appui au programme

9.178 Le Service administratif et le Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités assurent l'appui au programme.

9.179 Le Service administratif apporte son concours au Secrétaire général adjoint comme suit : a) dans l'exercice des pouvoirs qui ont été délégués à celui-ci afin qu'il gère les ressources humaines, financières et matérielles du Département ; b) dans le contexte du dispositif de suivi et d'application du principe de responsabilité ; c) en tant que principal intermédiaire avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, notamment s'agissant de la participation à des réseaux de personnes référentes ou à des comités à l'appui de diverses initiatives de réforme touchant à l'administration. Le Service administratif fournit également un appui administratif au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, au bureau de New York du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ainsi qu'au Bureau des commissions régionales à New York.

9.180 Le Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités gère et coordonne la fonction de renforcement des capacités du Département. À cet effet, il conçoit, coordonne et exécute les activités que le Département mène dans ce domaine afin de permettre l'exécution cohérente et intégrée des programmes, projets et activités, et favorise une transposition directe et efficace des décisions prises au niveau intergouvernemental dans les programmes opérationnels. Il aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses fonctions de directeur de programme du Compte de l'ONU pour le développement et à promouvoir la coopération et les partenariats stratégiques dans le Secrétariat et dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, y compris dans le cadre du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin de promouvoir un appui intersectoriel plus cohérent et plus coordonné à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il gère également le Programme des administrateurs auxiliaires pour le Secrétariat et pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

9.181 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 5 119 700 dollars et font apparaître une augmentation de 248 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 9.142 d), 9.143 b) et 9.144 d) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.53 et la figure 9.XXV.

Tableau 9.53
Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	*2023 (crédits ouverts)*	*Changements*					*2024 (prévisions avant actualisation des coûts)*
			Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 461,6	3 058,3	31,8	–	204,6	236,4	7,7	3 294,7
Autres objets de dépense	1 353,7	1 812,6	–	12,4	–	12,4	0,7	1 825,0
Total	**4 815,3**	**4 870,9**	**31,8**	**12,4**	**204,6**	**248,8**	**5,1**	**5 119,7**
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	1	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
Total		**20**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**21**

Figure 9.XXV
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

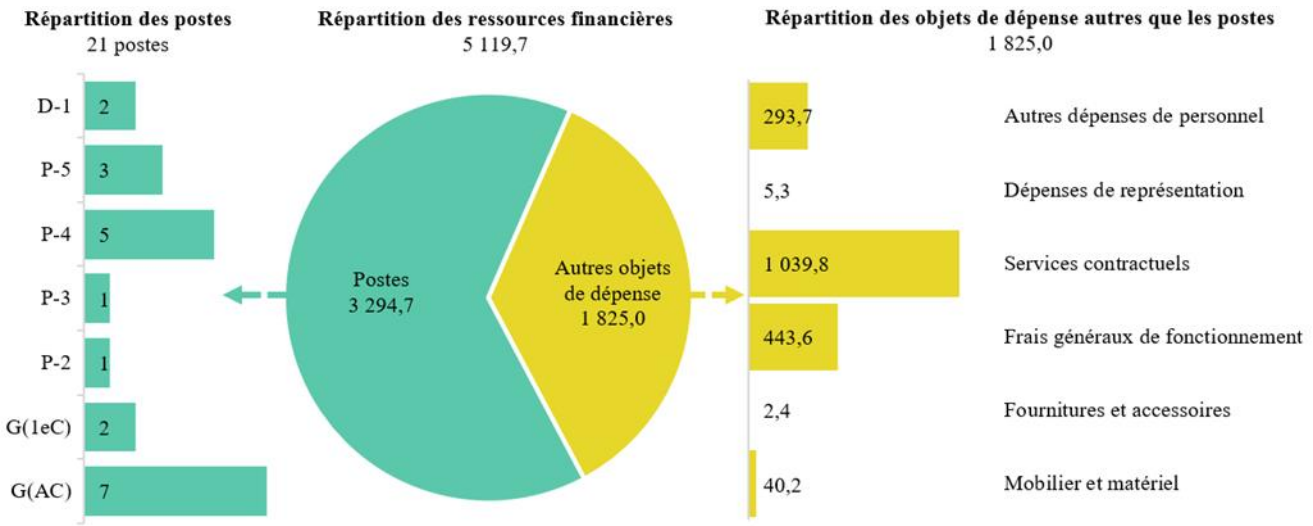

Ressources extrabudgétaires

9.182 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 65 502 700 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à apporter au Département un appui en matière de programmes et un soutien administratif qui lui permettront de mener à bien des activités de fond et de renforcement des capacités. Il est notamment prévu de recevoir un montant de 55 378 200 dollars qui servira à alimenter les fonds d'affectation spéciale du Programme des administrateurs auxiliaires et de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, qui sont administrés par le Département. L'augmentation nette de 1 351 300 dollars tient principalement à la hausse des ressources prévues pour le Programme des

administrateurs auxiliaires, qui devrait être compensée en partie par la baisse des contributions à l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges et par l'achèvement de certaines activités de renforcement des capacités.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2024

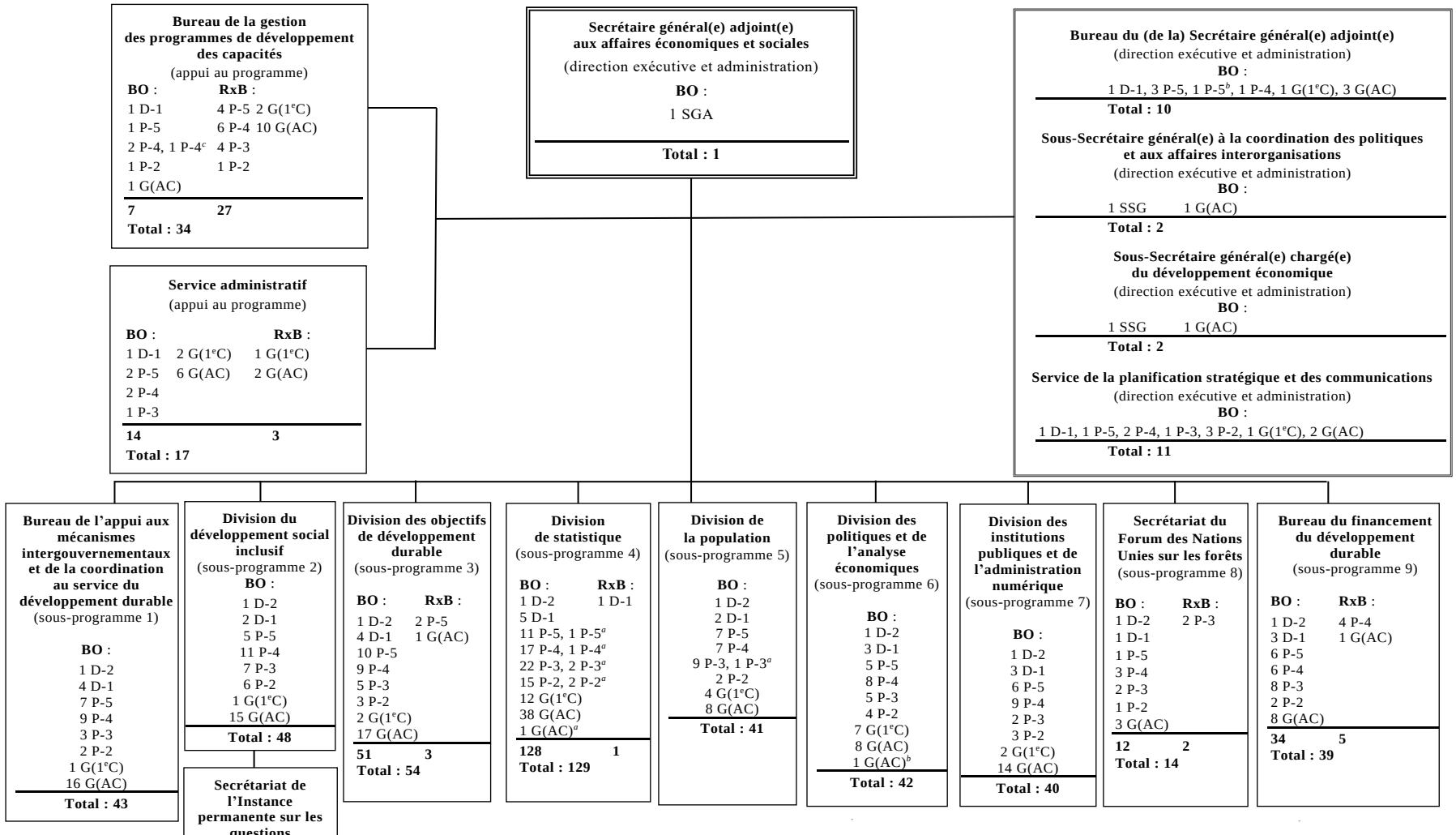

Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

[a] Création de poste.

[b] Réaffectation.

[c] Transformation.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires A/77/7	
Le Comité consultatif compte que le Département des affaires économiques et sociales redoublera d'efforts pour parvenir à une représentation géographique équitable des États Membres parmi son personnel et qu'il rendra compte de cette question dans tous les futurs projets de budget-programme (par. IV.16).	Au 31 décembre 2022, les femmes représentaient 57,4 % de l'ensemble du personnel du Département des affaires économiques et sociales. À cette même date, les titulaires des 257 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur provenaient de 80 États Membres et se répartissaient comme suit : 124 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 61 d'États d'Asie et du Pacifique, 28 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes, 28 d'États d'Afrique et 22 d'États d'Europe orientale. Pour améliorer la représentation géographique des États Membres, le Département fonde son action sur la Stratégie en faveur de la diversité géographique, adoptée par le Secrétariat en 2020. Il s'efforce de favoriser la diversification régionale des candidatures aux postes vacants en menant des activités de communication, notamment auprès des missions permanentes des États Membres, des centres d'information des Nations Unies, des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, des personnes référentes des organismes des Nations Unies et des réseaux professionnels du service recruteur.
Le Comité consultatif compte que le Département des affaires économiques et sociales continuera de faire avancer son programme de réforme en vue de contribuer de manière efficace et efficiente à la réalisation des priorités définies par les États Membres concernant la mise en œuvre du Programme 2030, et qu'il fera le point sur la question dans le prochain projet de budget (par. IV.18).	Le plan-programme s'inscrit dans la droite ligne des mesures entreprises depuis 2017 par le Secrétaire général pour renforcer l'efficacité, l'efficience, l'application du principe de responsabilité et la coordination au sein du Département afin que celui-ci puisse appuyer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau mondial. Comme il en informe périodiquement les États Membres depuis son budget-programme pour 2018-2019, le Département fait en sorte que sa structure, son programme de travail et ses activités concordent avec le Programme 2030 et soient conçus pour aider les États Membres à concrétiser les ambitions énoncées dans ce dernier. Le présent projet de budget-programme répond aux priorités des États Membres, lesquelles sont guidées par les récentes tendances en matière de développement, les prescriptions des organes délibérants et les initiatives institutionnelles

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	émanant des divers processus intergouvernementaux qui éclairent les travaux du Département.
Le Comité consultatif prend note des activités menées par le Département des affaires économiques et sociales en coordination avec d'autres entités des Nations Unies et compte que le Département, en étroite coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, continuera d'améliorer la coordination de l'appui prêté par le système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier en faveur des groupes de pays les plus vulnérables. Le Comité compte également que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. IV.21).	Dans son projet de budget-programme pour 2024, le Département veille à répondre aux priorités des États Membres telles qu'elles sont éclairées par les récentes tendances en matière de développement et guidées par les prescriptions des organes délibérants et les initiatives institutionnelles émanant des divers processus intergouvernementaux qui éclairent ses travaux. Il œuvre sans relâche afin de promouvoir le Programme 2030 comme la voie à suivre pour faire face aux crises et favoriser le relèvement. C'est en donnant suite aux engagements pris dans le cadre du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable ainsi que dans l'Accord de Paris et le Programme d'action d'Addis-Abeba que les États Membres, le système des Nations Unies et toutes les parties prenantes pourront parvenir à un relèvement stable et inclusif, renforcer la résilience et faire progresser le monde vers un développement durable qui profite à toutes et tous. Le Département s'emploie, en étroite coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, à renforcer la coordination des activités d'appui du système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays en situation particulière, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il continue de s'atteler à mieux structurer ses échanges avec les coordonnatrices et coordinateurs résidents en passant par le Bureau de la coordination des activités de développement. Ces interactions structurées lui permettent de mener à bien plus efficacement des activités de renforcement des capacités pour aider les États Membres, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, à transposer au niveau national les politiques et cadres normatifs mondiaux devant permettre d'atteindre les objectifs de développement durable et d'autres objectifs convenus au niveau international. Le Département s'appuie sur les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et leurs bureaux pour déterminer plus facilement des points d'entrée et établir des partenariats efficaces au niveau des pays. Le plan-programme donne une vue d'ensemble actualisée des activités et du programme de travail que le Département met en œuvre en collaboration avec les entités des Nations Unies pour aider les pays,

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	notamment les pays en situation particulière, à atteindre les objectifs de développement durable.
Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les postes du Département des affaires économiques et sociales financés au titre du Compte pour le développement et du programme ordinaire de coopération technique seront fournies dans les futurs projets de budget (par. IV.22).	En mars 2023, le Département comptait, pour ses sous-programmes, 29 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [3 D-1, 18 P-5, 2 P-4, 1 G(1re C) et 5 G(AC)] financés au titre du programme ordinaire de coopération technique et 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de l'évaluation (P-4) financé au titre du Compte pour le développement. Il est proposé que l'emploi de spécialiste de l'évaluation (P-4) financé au titre du Compte pour le développement soit transformé en poste permanent inscrit au chapitre 9, comme expliqué à l'annexe III du présent rapport.
Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées sur les activités des sous-programmes qui sont financées au moyen des ressources extrabudgétaires, y compris des informations sur les dépenses d'appui au programme et le recouvrement des coûts, le cas échéant, seront fournies dans le prochain projet de budget (par. IV.23).	Pour 2024, les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 90 931 300 dollars. Elles permettront de financer des activités de fond et de renforcement des capacités (comme cela est décrit dans chaque sous-programme) et devraient comprendre des ressources de 55 378 200 dollars destinées au Programme des administrateurs auxiliaires et à l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

Composante/sous-programme	*Postes*	*Classe*	*Description*	*Justification*
Direction exécutive et administration	1	P-5	**Réaffectation** de 1 poste de spécialiste hors classe de l'information, qui deviendrait un poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme	La réaffectation proposée tient au fait que le Secrétaire général adjoint, en sa qualité de chef d'entité, est aujourd'hui appelé à prendre en main un nombre croissant de questions de fond et de gestion. Par son savoir-faire, le (la) spécialiste hors classe de la gestion de programme aiderait le Secrétaire général adjoint à établir les orientations stratégiques, les solutions et les recommandations nécessaires pour améliorer la cohérence et la coordination dans le Département. La réaffectation proposée consiste à regrouper différentes fonctions en un seul poste, à l'appui d'une plus grande cohérence et d'une meilleure coordination interne. Compte tenu de la multiplication des questions sur lesquelles le Secrétaire général adjoint est amené à se pencher, le (la) spécialiste hors classe de la gestion de programme s'acquitterait de différentes fonctions, aiderait à formuler des orientations stratégiques, des solutions et des recommandations et apporterait son concours aux travaux relatifs à d'autres questions de fond et de gestion.
Sous-programme 4 (Statistiques)	1	P-5	**Création** de 1 poste de Chef de section (information géospatiale)	Dans sa résolution 2022/24, le Conseil économique et social a décidé de renforcer les travaux du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. De plus, pour soutenir l'architecture globale du Comité d'experts dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et appuyer l'application des recommandations formulées dans le rapport du Comité destiné au Conseil (E/2022/68) et la mise en œuvre du Programme 2030 et du Cadre intégré de l'information géospatiale, le Conseil a demandé la création d'un secrétariat doté de sept postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 1 G(AC)].
	1	P-4	**Création** de 1 poste de spécialiste de l'information géospatiale	Le secrétariat se verrait également confier les tâches suivantes : a) accompagner et soutenir le groupe de haut niveau, le sous-comité, les groupes d'experts et les groupes de travail du Comité ; b) gérer et soutenir l'architecture du Comité, y compris ses cinq comités régionaux et ses quatre groupes thématiques ; c) appuyer la mise en œuvre des cadres stratégiques, guides, méthodes, normes et standards établis par le Comité ; d) exécuter et suivre les projets de renforcement des moyens et des capacités qui sont financés par des ressources extrabudgétaires et qui relèvent du Comité ; e) coordonner et mettre en œuvre des partenariats externes de coopération technique et de renforcement des capacités, notamment la SDG Data Alliance (Alliance des données sur les objectifs de
	2	P-3	**Création** de 2 postes de spécialiste de l'information géospatiale	
	2	P-2	**Création** de 2 postes de spécialiste de l'information géospatiale (adjoint(e) de 1re classe)	
	1	G(AC)	**Création** de 1 poste d'assistant(e) (gestion des programmes)	

Composante/sous-programme	*Postes*	*Classe*	*Description*	*Justification*
				développement durable), le Groupe sur l'observation de la Terre, le World Geospatial Industry Council, Geospatial World et l'initiative pour l'infrastructure des connaissances géospatiales ; f) promouvoir la cohérence, la coordination et la coopération sur les questions liées à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ; g) soutenir la mise en place et la supervision des activités du Centre mondial des Nations Unies pour les connaissances et l'innovation géospatiales et du Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies.
Sous-programme 5 (Population)	1	P-3	**Création** de 1 poste d'ingénieur(e) de données	Il est nécessaire de supprimer un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information [G(AC)] dans le Groupe des systèmes de données démographiques et un poste d'assistant(e) d'édition [G(AC)] dans le Groupe des publications, de la communication et de l'appui et, en parallèle, de créer un poste d'ingénieur(e) de données (P-3) dans le Groupe des systèmes de données démographiques afin de doter le Département du niveau de compétences professionnelles exigées pour intégrer des sources de données hétérogènes, accroître l'interopérabilité des données et appuyer la haute performance des systèmes informatiques en nuage, des infrastructures de bases de données et des interfaces Web pour garantir la mise à disposition des résultats dans des formats conviviaux. Dans le cadre du sous-programme, le Département doit aujourd'hui disposer de statistiques de plus en plus précises, renforcer la transparence de ses méthodes et améliorer l'accès aux données. À ces fins, il apporte des améliorations progressives dans son flux de travail analytique et son infrastructure informatique et emploie des méthodes statistiques plus avancées pour traiter et compiler plus efficacement des données hétérogènes provenant d'États Membres, d'organisations régionales et internationales et de groupes de recherche et universitaires afin de concevoir des produits de la plus haute qualité possible.
	(1)	G(AC)	**Suppression** de 1 poste d'assistant(e) aux systèmes d'information	
	(1)	G(AC)	**Suppression** de 1 poste d'assistant(e) d'édition	
Sous-programme 6 (Politiques et analyse économiques)	1	G(AC)	**Réaffectation** de 1 poste d'aide-bibliothécaire, qui deviendrait un poste d'assistant(e) de recherche	La réaffectation proposée tient au fait que les compétences dont le Département a besoin au titre du sous-programme pour mener à bien des travaux d'analyse ont désormais moins trait au tri d'ouvrages de référence et à la tenue à jour de fonds de références physiques qu'à l'appui à la recherche et à l'acquisition d'informations numérisées et électroniques et à la diffusion de ces informations.
Appui au programme	1	P-4	**Transformation** en poste de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de l'évaluation inscrit au chapitre 35 (Compte pour le développement)	Le poste qu'il est proposé de transformer au Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités permettrait d'améliorer la stabilité et la continuité de la fonction d'évaluation. Le (la) spécialiste de l'évaluation se chargerait de concevoir et de gérer les évaluations au niveau des programmes et de fournir des conseils et un appui dans le cadre des évaluations de projets menées par les entités d'exécution financées par le Compte pour le développement.

Composante/sous-programme	*Postes*	*Classe*	*Description*	*Justification*
				La transformation de cet emploi de temporaire en poste permettrait d'ancrer davantage la fonction d'évaluation dans l'équipe de gestion du Compte pour le développement. Le regroupement des ressources au chapitre 9 appuierait le bon déroulement des projets à toutes les étapes et consoliderait le rôle stratégique de l'évaluation dans la gestion globale du programme du Compte pour le développement.

Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).